VOLUME XIII.—No 195 MONTREAL, MARDI 22 AOUT 1922 TROIS SOUS LE NUMERO

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne

CANADA.. .. .. $6.00
Etats-Unis et Empire Britannique .. $8.00
UNION POSTALE $10.00

Édition hebdomadaire

CANADA.. .. .. $2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE.. $3.00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

Rédaction et administration
43, RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460
SERVICE DE NUIT : Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

En marge du discours de M. Martin

Peu d'importance réelle de la pièce — La parole de Pie X — Ce qui peut sortir d'une phrase de M. le maire — L'impraticable neutralité — A propos d'unité syndicale — Les conditions de l'action puissante — Raison et expérience.

Le principal intérêt du discours prononcé hier, au Congrès des Métiers et du Travail, par M. Martin, c'est de nous apporter la confirmation de l'exactitude substantielle de sa fameuse *interview* au *Canada*. Moins brutal dans la forme, le discours est, comme l'*interview*, une défense du syndicalisme international et neutre, une dénonciation des mouvements syndicaux dissidents, simplement nationaux ou nationaux et catholiques.

Au fond, nous l'avons fait observer dès la publication de l'*interview*, tout cela n'a qu'une assez médiocre importance. M. Martin est un personnage pittoresque, un stratégiste électoral fort habile, mais personne ne songera à attacher à sa parole une valeur doctrinale quelconque. Sa qualité de maire de Montréal peut impressionner quelques-uns, elle n'ajoute rien à la force intrinsèque de discours dont la valeur ne dépasse point le niveau de l'habituelle propagande *internationaliste*.

* * *

Pix X, résumant, dans l'encyclique *Singulari quâdam*, l'enseignement de l'Eglise, a déclaré:

"Quant aux associations ouvrières, bien que leur but soit de procurer des avantages temporels à leurs membres, celles-là méritent une approbation sans réserve et doivent être regardées comme les plus propres à assurer les intérêts vrais et durables qui ont été fondées en prenant pour principale base la religion catholique et qui suivent ouvertement les directions de l'Eglise."

Nos évêques n'ont laissé passer aucune occasion de féliciter les organisateurs du mouvement syndical catholique canadien.

Ceci règle la question en ce qui concerne le caractère confessionnel des syndicats.

L'avis de M. Martin ne vaut rien là-contre.

Du reste, il serait facile de faire sortir de l'une des paroles prononcées hier par le maire la condamnation du principe même de la neutralité qui paraissait être à la base de son discours.

Chassez de vos rangs les extrémistes, a dit à ses auditeurs M. Martin. Mais alors, c'est donc qu'il ne considère point l'ouvrier comme une simple machine à gagner son pain et qui, dans sa vie syndicale, doit faire abstraction de sa personnalité morale, de sa foi, de ses croyances ou de ses convictions.

C'est donc qu'il ne reconnaît point, comme unique facteur d'entrée dans le syndicat, la simple qualité de salarié. C'est donc qu'il admet — bien plus, qu'il affirme — que le syndicat doit avoir une base morale, qu'il doit professer un certain nombre de principes dont la méconnaissance doit, à son avis, jeter hors des rangs syndicaux — hors, en tout cas, de l'organisation syndicale qu'il voudrait *reine* et maîtresse chez nous — les dissidents.

C'est ruiner par la base l'idée même de la neutralité syndicale qu'il prétend servir.

Et, si M. Martin répond qu'il ne peut tout de même pas s'associer à des gens dont les idées lui paraissent dangereuses, il n'y aura qu'à ajouter: Et ceci démontre tout simplement qu'en matière syndicale, la neutralité est une impossibilité pratique.

On peut quelque temps se bercer d'illusions: la réalité a vite fait de les dissiper.

* * *

M. Martin paraît trouver tout simple, tout naturel, que les syndicats dits internationaux ne soient qu'une fraction ou le prolongement au Canada des syndicats américains, que leur tête et leur caisse soient de l'autre côté de la frontière.

Cet état de choses unique, qui n'a de parallèle en aucun autre pays du monde, qui ne s'explique que par des circonstances historiques tout à fait spéciales, qui ne serait sûrement pas toléré par les Américains, si les *internationales* avaient chez nous leur caisse principale et leurs quartiers-généraux, ne lui répugne point.

Il ne paraît éprouver aucune gêne à voir un ministre du Travail canadien (tel M. Robertson, lors de la grève de Winnipeg, tel son successeur, M. Murdock, dans la grève actuelle de la Nouvelle-Ecosse) faire appel, pour régler les choses de chez nous, à un étranger, domicilié à Indianapolis ou à Chicago.

C'est le point sur lequel il y a probablement le moins lieu d'insister.

L'opinion canadienne est à peu près faite là-dessus. Ce ne sont pas simplement les syndicats catholiques et nationaux de la province de Québec qui protestent contre le lien américain; ce sont de puissants syndicats neutres comme la fédération des employés de chemin de fer dont M. Mosher est le chef.

Et les chefs du syndicalisme international eux-mêmes sentent si bien les dangers de cette situation qu'ils n'ont guère de souci plus ardent que de démontrer qu'en dépit de ce lien apparent, ils restent tout de même maîtres de leurs actes. Ils n'osent même pas — nous l'avons vu récemment dans le cas du syndicat international des employés de tramway de Montréal — faire jouer contre les récalcitrants le mécanisme de leur *internationale*.—Forcez le syndicat du tramway à envoyer ici des délégués, disait l'un des membres du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal. Avertissez de sa dissidence les quartiers-généraux [américains] de l'Union internationale. — Si nous les avertissons, riposta l'un des sages, il faudra qu'ils agissent, et alors vous voyez le beau tapage, l'arme que vous mettez entre les mains de nos adversaires...

Double aveu de la dépendance — pour ce cas au moins — et de la répugnance qu'elle inspire.

D'ailleurs, en pleine Assemblée législative de Québec, voici quelques mois, l'un des plus notoires propagandistes du syndicalisme international déclarait qu'à avantages matériels égaux, il serait prêt à faire partie d'un syndicat national.

On avouera que cela témoigne, jusque dans les milieux internationalistes, d'une ferveur plutôt décroissante.

Non, sur ce point, il n'est guère besoin d'insister davantage.

* * *

M. Martin a parlé d'unité ouvrière et du danger que fait courir à l'action ouvrière la rupture de l'unité syndicale.

Mais, d'abord, en conseillant lui-même aux internationaux de *chasser de leurs rangs les extrémistes*, il a formellement proclamé qu'il est une chose plus importante que l'unité syndicale, plus importante que le groupement des ouvriers dans une organisation unique, c'est le respect de certains principes, l'accord sur ces principes.

Et, s'il est d'avis que les internationaux doivent mettre au-dessus même du souci de l'unité mécanique la protection des idées qu'il juge non-extrémistes, comment peut-il blâmer les autres de mettre au-dessus de cette même unité le sentiment de la dignité nationale ou les exigences de leur foi religieuse?

Puis, en fait, l'unité syndicale, telle que semble l'entendre M. Martin, est irréalisable au Canada. L'expérience devrait l'avoir suffisamment démontré.

Même dans les milieux anglo-protestants, le principe de l'internationale syndicale a provoqué des ruptures et des divisions qui paraissent irréparables. Il est chez nous une forte proportion d'ouvriers que les internationalistes les plus ardents n'espèrent sûrement pas voir entrer dans leurs rangs.

Du reste, n'est-ce point à la répugnance qu'inspire leur double principe d'internationalisme et de neutralité qu'il faut attribuer le fait que les anciens syndicats n'ont pu mordre, dans notre province particulièrement, que sur une fraction de la masse ouvrière?

Et croit-on qu'ils feront vraiment meilleure figure, alors qu'ils se heurtent à une campagne organisée, qui s'appuie sur les plus fortes et les plus profondes traditions du monde ouvrier franco-catholique?

* * *

Est-ce à dire que, pour la défense de leurs justes intérêts, les ouvriers ne pourront jamais s'associer, faire bloc?

Pas du tout.

Les formations syndicales nouvelles accroîtront au contraire la puissance d'action du monde des travailleurs.

Elles faciliteront d'abord l'enrôlement de la masse ouvrière, qui sentira sa vie syndicale d'accord avec ses croyances et ses traditions, avec ce qui lui tient le plus au coeur.

Elles augmenteront la force réelle des syndicats, en supprimant chez eux la cause de beaucoup de querelles et de débats. D'accord sur l'essentiel, les syndiqués pourront porter dans les réalisations une énergie que rien ne viendra rompre. (Ajoutez, chez les catholiques, le supplément de force qu'ils tireront de leur foi religieuse vécue dans le syndicat comme dans la famille, ainsi que des lumières de l'Eglise.)

Lorsqu'il y aura nécessité d'action commune pour la défense des intérêts généraux du métier ou du monde des salariés, il n'y aura qu'à conclure, sur tel point donné et à telles conditions précises, les accords utiles.

On pourra de la sorte mettre au service de telle ou telle réforme jugée féconde toutes les ressources syndicales, toute la puissance du monde des salariés.

Rêve! Fantaisie! diront peut-être quelques-uns. Mais le type d'organisation dont nous parlons existe déjà, notamment en France, en Belgique, en Hollande (pays en majorité protestant comme le nôtre).

Il a pour lui la force de la raison et le témoignage de l'expérience.

Omer HEROUX.

L'actualité

Notre cave

Vous, moi, tout le monde, nous sommes commerçants de liqueurs et de vin. C'est une situation ennuyeuse pour une foule de braves gens qui conservaient des préjugés au sujet des mastroquets et qui, s'ils en avaient, par céleste punition, dans leur famille, le célaient à leurs relations. Aujourd'hui l'arrière-cousin qui déshonorait le nom de la famille en s'appropriant la paye des ouvriers du quartier peut, s'il a des lettres, leur lancer le fameux: Tu quoque. Oui, nous sommes tous mastroquets, oui nous profitons tous, en tant que contribuables, des revenus puisés à une source longtemps considérée impure. Mais nous sommes de bizarres propriétaires. Nous n'avons rien à dire, ni rien à voir sur la façon dont nos multiples débits de liqueurs et de vin sont administrés. On a bien voulu nous prévenir que nous avons un surplus; mais comment est-il constitué? quel a été le profit sur le chiffre des ventes? le coulage? la casse? Nous n'en savons rien. Nos cinq échansons de la commission des liqueurs font rapport au trésorier, qui, tout aussitôt, enserre l'utile papier dans son coffre-fort. Le gouvernement entend drôlement le principe de la coopération; et qui voudra s'étonner, après pareille démonstration, que les coopératives agricoles soient en train de glisser entre les mains de M. Caron comme une anguille limoneuse? Il y a des gens naïfs, des gens qui répètent que le gouvernement "c'est nous autres" et, ce qui plus est, y croient, tel ce bon Québecois qui un jour saisit par la queue, comme dans les concours d'exposition, un goret qui se prélassait, tel un politicien renté, dans le domaine de Spencer Wood. *L'ayant ainsi saisi il le dépeça, le cuisit et le mangea sans remords. La police à qui, quoi qu'on dise, il arrive de pincer des voleurs politiques, finit par mettre la main sur ce porcophile et le coffra. Coffré, il se débattait comme un beau diable et protestait contre le sort injuste qu'on lui infligeait. Il ne s'était pas, clâmait-il, approprié le bien d'autrui, car le dit cochon appartenait à la province et la province "c'est nous autres, lui comme les autres. Il était autant à moi qu'au gouverneur!" Il faut évidemment une certaine discipline, et les caves ne mûriraient pas longtemps, les vins et les cognacs ne pourraient s'y bonifier sous l'effet de l'âge, si chacun avait le droit de s'aller chercher une bouteille; mais ce qu'il importe de marquer c'est le bel effet de l'étatisation. L'étatisation cela signifie le partage des pertes pour tout le monde et l'exclusion de tout le monde dans l'administration, la fixation des prix, l'achat des crus. Le gouvernement s'est fait commerçant de vin et de liqueurs et dans ce commerce, comme dans tout ceux qu'entreprend l'Etat, la tyrannie est règle suprême. On a supprimé dans le Québec la comédie des prescriptions, dit-on, mais on y a substitué la tyrannie de la prescription gouvernementale. Je suis Ontarien, par exemple si je désire boire du vin, indigène du* native wine, *contrairement à ce que le disait la* Gazette *de samedi, je puis l'acheter directement du fabricant, sans prescription. Si je veux, au contraire, des crus importés et que je réussisse à établir à un médecin qu'il est utile à ma santé de boire du vin, il me donne une prescription, mais dans cette prescription il indique le vin que je désire boire, de sorte que je conserve encore une certaine latitud. A la commission des liqueurs c'est la commission qui me prescrit quel vin je dois boire. Elle me donne le choix entre dix, vingt, cent marques, mais si dans ces dix, ces vingt ou ces cent espèces je ne trouve pas celle qui me convient tant pis pour moi! Je dois boire les marques qu'elle importe ou ne pas boire du tout. Et à supposer même qu'elle importât un vin qui me plaise, elle peut encore, sans que j'aie sur elle le moindre contrôle, mettre celui-ci au haut de l'échelle des prix et me tenter avec tel ou tel autre qu'elle inscrira au bas de l'échelle.*

* * *

Et voilà pourquoi une visite des entrepôts de la commission ne ressemble en rien à la tournée du propriétaire. Le personnel est charmant, les commissaires bons enfants, l'installation luxueuse et d'une propreté de bonnes soeurs, les caves remplies; mais ceux qui ont l'air de propriétaires en cette affaire ce ne sont pas les visiteurs, mais les commissaires. Si on rentre là comme acheteur, on a la sensation exacte de quelqu'un qui paie sa feuille d'impôt—avec les guichets et les grillages en tout semblables à ceux d'un bureau de perception;—la bouteille n'est que le récipissé. Si on y rentre comme visiteur, on a l'impression de visiter une installation qui nous est aussi étrangère que la brasserie Frontenac ou la brasserie Molson. Et pourtant, ce n'est pas un rêve, ce commerce est à nous.

La commission nous a conviés vendredi à visiter ses nouveaux magasins de vin. Il fut un temps où le vin ne pouvait s'acheter que comme un timbre-poste. Vous alliez au guichet et on vous redonnait, en échange de votre dollar, une bouteille de vin. Souventes fois si vous aviez demandé du rouge, on vous tendait du blanc tant le commis était ignorant des marques, des classifications de tout cet art savoureux de l'oenologie et tant il se fichait de plaire au client. La commission a fini par comprendre qu'elle s'y prenait de la meilleure façon pour ne point vendre du vin. Elle en vendait peu et le but de la loi tel qu'indiqué par le premier ministre n'était pas atteint, car il se proposait, a-t-il dit, d'encourager la consommation des vins à faible titre d'alcool.

Pour se rendre à des suggestions qui lui furent faites la commission vient de séparer les deux commerces. On peut trouver du vin dans tous les débits; mais il en est un certain nombre—trois en tout, deux dans le centre de la ville et un avenue Laurier près d'Outremont—où l'on ne trouve que des vins. La commission, qui ne mesquine pas, a fait une installation complète, constitué un personnel, entendant quelqoe chose au commerce qu'il administre. Mais bien qu'on déclare que la vente des vins a doublé, nous sommes encore loin du moment où elle prendra définitivement le pas sur l'autre. En dépit de sa bonne volonté, la commission effarouchera toujours l'acheteur modeste qui ne voudra pas se hasarder dans sa salle de dégustation. D'ailleurs cette salle n'est pas accessible à tout le monde. En Russie, il suffisait, au début du bolchevisme, que quelqu'un portât faux-col empesé et manchettes pour être porté sur la liste des suspects; dans les magasins de la commission ce serait plutôt l'inverse. Un journaliste américain, à l'imagination fertile, ayant eu vent de cette salle de dégustation, télégraphia tout de suite à son journal que la commission des liqueurs de Québec était la Providence des buveurs, il n'y avait qu'à se présenter dans certains débits pour qu'on vous fît pénétrer dans une chambre fort intéressante, où l'on vous versait gratis un échantillon de tous les crus. C'était beaucoup simplifier. Avec de tels procédés le surplus serait absorbé par des gosiers impudents. Il faut nécessairement opérer une sélection. Le gérant n'introduit pas tout le monde, mais celui qu'il pense devoir être un acheteur important, dans la salle des délices.

En somme, rien n'est plus antidémocratique. Tous les consommateurs ne seront plus égaux devant le comptoir: il y aura ceux qui devront acheter sans savoir et ceux qui pourront ne pas acheter même après avoir goûté.

Je doute que les chambres de dégustation survivent à une élection générale.

Propos fantaisistes

Acteurs et politiciens

"Non, dit-il, non, trois fois non, les politiciens ne sont pas des acteurs. Leur métier n'a aucune ressemblance avec celui des saltimbanques, ventriloques, acrobates qui décorent les scènes. Comment peut-on concevoir d'assimiler ainsi les deux professions, de joindre la sincérité et la fausseté, le mensonge et la vérité? Vous vous affaissez de cinquante coudées dans mon estime. Vous ne voyez donc pas ce qui crève les yeux? Etes-vous un de ces sourds qui ne veulent pas entendre, un de ces muets qui ne veulent pas parler, un coeur épris d'injustice? De mon mépris je vous accable, et je vous jette à la figure votre indignité, et vos insinuations."

Ainsi parlait un organe du parti libéral.

"Moi, continuait-il, comme le dit ma devise, *fais ce que dois*, j'ai toujours respecté profondément nos hommes publics... lorsqu'ils étaient de mon allégeance politique. Lorsqu'ils étaient ou qu'ils sont unionistes, conservateurs, nationalistes, fermiers et progressistes, je les traitais de jobards, de traîtres, de badauds, d'imbéciles, et même d'acteurs, mon cher ami. Je les couvrais de mon fiel, je les abreuvais de mes injures, j'étais outrecuidant envers eux, je les dédaignais de mon haut. S'ils nommaient un politicien de leur parti aux honneurs de la magistrature, je m'élevais aussitôt contre eux, je leur disais qu'avec cette méthode ils feraient perdre à la foule le respect des choses qui sont dignes d'admiration et de fierté.

"Il n'y a pas encore bien longtemps, aux récentes élections fédérales générales, j'écrivais contre Armand Lavergne, des articles qui n'auraient pas déparé le *Telegram* ou la *Sentinel* de Toronto. Littéralement, je disais de lui qu'il était un Ponce-Pilate, un Caïphe, un Néron, un vantard. Mon vocabulaire n'était pas assez riche pour vomir toute l'indignation que j'avais dans mon âme. Et je guerroie contre ce bon M. Sauvé. Dieu seul sait combien j'y mets d'ironie, de satisfaction d'être le plus fort. Mais tout le monde sait que M. Sauvé est le dernier des faquins. Et encore je combats les progressistes de l'Ouest, M. Meighen, toute la sequelle conservatrice fédérale. Ils n'ont pas un juste parmi eux, voyez-vous, ils n'ont pas un homme qui mérite l'admiration sincère ou l'appréciation juste et équitable d'un esprit sérieux. Un tas de farceurs, c'est tout ce qu'ils sont, une agglomération de radicaux, d'extrémistes et de fous. Je veux soulever le pays contre eux, dût le Canada se fendre un jour en deux des préjugés que j'ai soulevés et de l'antagonisme que j'ai attisé, comme on attise un bon feu. Puis il y a mes adversaires traditionnels, ces maudits nationalistes. Ils me donnent un peu plus de difficultés, ceux-là, vraiment, et je ne suis pas certain de les avoir assommés de ma massue, même si je le proclame quelquefois avec allégresse. Le dictionnaire, tout de même, ne m'offre pas assez d'adjectifs pour les condamner, les vilipender, les déprécier, les tuer dans l'estime publique... à moins que je n'invoque leur témoignage si quelquefois le cas peut se présenter.

"Ces gens-là, je les ai traités d'*acteurs et de farceurs*, je ne peux dire combien de fois. Ma conscience ne peut évidemment se rappeler tout ça. Mon passé est chargé de ce côté, je l'avoue, et je ne peux dire que j'ai le ferme propos de ne plus recommencer. Que le gouvernement d'Ottawa redevienne demain conservateur, ou bien celui de Québec, et je vous assure que ces deux épithètes seront copieusement employées dans mes colonnes et me seront d'un précieux secours. Et mes lecteurs apprendront le mépris de la législature, et le mépris de la magistrature, et le mépris des autorités, comme ils l'ont

(suite à la 21ème page)

Le fléau des drogues

La police déploie une nouvelle activité contre les trafiquants de narcotiques; on ne saurait que la féliciter. Ce n'est pas trop du concours de toutes les autorités tant fédérales, que provinciales et municipales pour enrayer ce fléau, mille fois pire que l'alcoolisme.

On vient de publier les statistiques de la Cour du coroner; elles sont tout simplement effrayantes. Pendant toute l'année 1921, il y a eu en tout 9 cas de mort violente, causés par les narcotiques. Au 21 août cette année, il y en a déjà 17. Le mois d'août seul en compte cinq cas, soit plus de cinquante pour cent du total de l'année dernière.

La loi fédérale, lors de la dernière session, a été remaniée. Elle est plus sévère envers les Orientaux qui font la contrebande. Ils sont frappés d'expulsion après la purgation de leur sentence et peuvent être, à la discrétion du tribunal, passibles de la peine du fouet. Mais les lois toujours redoutables, complètes, visant à tous les cas restent inopérantes le plus souvent faute d'une surveillance attentive.

Ce redoutable commerce des narcotiques semble avoir son siège principal pour l'est du Canada à Montréal. On désigne couramment, dans le public, tel ou tel individu sous le nom de "roi de la cocaïne" ou "roi de la morphine" et cependant ils ne sont pas inquiétés. Nous ne voulons pas accuser la police de leur accorder sa protection. Il arrive en certains cas que des gens très habiles peuvent éluder ses filets, mais, une surveillance inlassable, nous semble-t-il, ne saurait longtemps rester inefficace. L'origine clandestine et le grossissement de certaines fortunes est le plus formidable réquisitoire que l'on puisse dresser contre leurs possesseurs.

Le corps très honorable des médecins n'est pas exempt, lui non plus, de trafiquants de la drogue maudite. On se sert de quelques uns d'entre eux, souvent des victimes elles-mêmes du poison, pour l'écouler dans le public. Pour renforcer les statistiques de la Cour du recorder on a celles d'un hôpital de Montréal, dont le directeur confiait ces jours derniers à un journal qu'on traite en moyenne deux cas d'empoisonnement par semaine.

Le commerce est excessivement profitable. Dans certaines salles interlopes de la rue Sainte-Catherine les distributeurs de "neige" ainsi qu'on nomme dans le métier la cocaïne, passent régulièrement tous les soirs, nous affirme-t-on, et vendent les précieux paquets d'une prise un dollar chacun. La victime est condamnée, à moins d'une volonté énergique, à se laisser aller à son fatal penchant jusqu'à ce que la mort s'ensuive. Il suffit de quelques injections de morphine ou de quelques prises de cocaïne pour contracter une appétance quasi incontrôlable pour la drogue maudite. Et une fois habitudinaire, la victime commettra tous les crimes pour se procurer la satisfaction de sa basse passion.

Les statistiques de douane pour l'importation des drogues indiquent une diminution considérable. Les pharmaciens sont surveillés étroitement par le gouvernement fédéral; presque tyrannisés. Toutes les avenues licites d'importation sont contrôlées. Les prescriptions des médecins sont attentivement scrutées et enregistrées, et cependant la drogue multiplie le nombre de ses victimes. Il est évident que la contrebande est en augmentation. Notons qu'elle serait beaucoup plus difficile si les Japonais de connivence avec les Anglais ne se livraient systématiquement à une fabrication qui dépasse tous les besoins de l'utilisation légitime des stupéfiants.

L. D.

Bloc-notes

Sans travail

On constate, par le temps qui court, à ce qu'on rapporte de bord et d'autre, que s'il y a des sans-travail, ce n'est pas par manque de places à prendre, mais parce qu'un certain nombre d'hommes préfèrent ne rien faire, plutôt que de travailler à des gages qu'ils estiment trop bas. C'est une raison facile, pour des paresseux qui comptent, pour vivre, soit sur des indemnités de chômage déguisées, soit sur la charité publique. Au temps où on se plaint, dans notre province, que les départs de gens pour la récolte de l'Ouest absorbent une partie trop considérable de notre main d'oeuvre rurale, les paresseux et les flâneurs qui refusent, ici de prendre de l'emploi parce que les gages offerts ne leur plaisent pas mériteraient de n'avoir rien à manger. Le malheur, c'est qu'assez souvent ces gens ont femme et enfants et que ceux-ci travaillent pour faire vivre un chef de famille désoeuvré volontairement. Il y a des sans-travail qui méritent de l'assistance; mais ceux qui tournent le dos à l'ouvrage qu'on leur offre ne devraient personnellement rien recevoir. Peut-être la faim finirait-elle par convaincre ces parasites de cesser la grève de la paresse.

Alors...?

Voilà qu'on ressuscite, dans les couloirs de l'hôtel de ville, la question d'un nouveau chef du personnel des détectives municipaux. Pourquoi? Il y a déjà un chef à la tête de ce bureau, et qui, à ce qu'on voit, fait son devoir depuis qu'il est là. S'il y a des sujets de plainte contre lui, quand les a-t-on fait connaître? Et s'il n'y en a pas : pourquoi toute cette agitation d'aujourd'hui? L'hôtel de ville est-il une telle pétaudière que les fonctionnaires en place et qui n'ont rien à se reprocher doivent y craindre la réussite intrigues menées pour les faire déplacer? Ce serait du propre. Qu'on laisse donc travailler en paix les gens qualifiés pour leur emploi et qui n'ont d'autre ambition que de servir de leur mieux l'intérêt public.

Notre grain

On sait qu'une forte proportion des céréales canadiennes exportées en vrac en Angleterre et vers l'Europe sont mises à bord de navires qui partent des Etats-Unis. Cette façon de diriger vers des ports américains une partie du commerce canadien est plus ou moins sensée; d'autant que les acheteurs anglais viennent de découvrir, après avoir été avertis par le ministre canadien du commerce, M. Robb, que cela se pratiquait, quelles manipulations plus ou moins honnêtes ces céréales subissent, dans les entrepôts américains. On y mêle souvent, au blé canadien de bonne qualité, des blés américains inférieurs, des criblures, et l'acheteur anglais, au déchargement, n'y trouve plus son compte. Aussi, à ce que câble le correspondant à Londres de la *Gazette*, à son journal de ce matin, les importateurs anglais exigeront désormais l'envoi du blé canadien par les ports canadiens. Cela mettra plus d'activité dans nos ports et sur la route du Saint-Laurent, Montréal en profitera, et Québec aussi, dont le havre merveilleux est, les trois-quarts du temps, désert, et les entrepôts, tout à fait vides. Puisque nous avons dépensé des millions pour la voie du Saint-Laurent et les ports de Québec et de Montréal, il faut que le pays en retire quelque bénéfice; cela se fera si nos exportateurs s'en servent dans une plus large mesure.

Des sosies

On rencontre parfois des gens qui ressemblent de façon si frappante à d'autres que nous connaissons que nous nous méprenons. Quand des personnes en vue ont des sosies, ceux-ci reçoivent souvent les honneurs et les coups de chapeau destinés à ceux-là. Il y a eu comme cela, aux Etats-Unis, au temps où M. Wilson était président, un monsieur fort bien mis qui lui ressemblait comme un frère jumeau, au point que des reporters ont cru que le président voyageait incognito et sont allés plusieurs fois lui demander des entrevues, au début desquelles ils ont appris qu'ils n'avaient pas affaire au vrai M. Wilson. Un ancien détective d'agence privée, à Montréal, est un excellent double physique de M. Hughes, secrétaire d'Etat présent à Washington. Tel grand négociant de notre province est fort honoré qu'on lui dise qu'il est l'image vivante de notre ancien roi, Edouard VII. En France, on a signalé, en ces derniers temps, un bonhomme qui ressemble fort à M. Millerand, président de la république. A demi retiré des affaires, raconte un périodique, ce rentier prenait plaisir à flâner autour de l'Elysée, singeait le président jusque dans ses vêtements et sa démarche et s'honorait ensuite qu'on lui donnât force coups de chapeau et toutes les marques extérieures de respect, tous les égards dûs au président lui-même. Cela a duré jusqu'au jour où le bonhomme, pour sa sécurité personnelle, a cru devoir cesser la comédie. A la suite d'un récent incident, il a eu peur que quelque anarchiste partisan de l'action directe et du coup de pistolet s'y trompât et le fît sauter, l'ayant pris pour M. Millerand. Ainsi le métier de sosie souffre des méprises s'il a ses bonneurs.

Breuvage enivrant?

Au laboratoire des fameux frères Mayo, de Rochester, Etats-Unis, le docteur Rowntree, après toute une série de recherches et d'expériences, vient de découvrir et de démontrer que l'eau de boisson ordinaire est, dans certaines conditions, un breuvage enivrant. Parfaitement, un breuvage enivrant, même s'il n'est pas alcoolique. "L'intoxication par l'eau", dit-il (*Evening Post*, 19 août) "est difficile à obtenir, parce que la nature y a mis elle-même des obstacles dans l'organisme humain. C'est la soif qui règle la quantité d'eau que boit chaque homme. Elle la proportionne aux besoins de l'organisme. A moins que l'on ne boive de l'eau en très forte quantité, la peau et les reins disposent de ce qu'on peut boire qui ne doit pas rester dans l'organisme. Mais si l'on ingère, malgré tout, une quantité d'eau trop grande", — le docteur Rowntree s'est servi, pour obtenir cette soif inextinguible, d'une préparation chimique spéciale, extraite d'une glande à la base du cerveau, — "on peut boire jusqu'à ce qu'on ait un violent mal de tête, des nausées, une démarche chancelante, un déséquilibre du régime musculaire, et qu'on se sente incapable de se tenir debout ou de marcher. Et cet état dure plusieurs heures! C'est absolument comme si on était pris d'alcool", dit-il en résumé. Pour peu que le docteur Rowntree ait fait des constatations exactes, on devra voir bientôt des orgies d'eau de boisson, dans les pays de prohibition. Ce sera une ivresse économique. Qui sait si l'on ne s'apercevra pas, à la longue, que les *teetotallers* américains sont, au fond, des ivrognes déguisés? Cette fantaisiste constatation pourrait bien faire sourir de non moins fantaisistes ligues contre les buveurs d'eau. Où nous mène la science! Après la prohibition des boissons alcooliques, il y aurait la prohibition du thé, du café, du cacao, ... et de l'eau. Qui sait? Les savants auront peut-être raison, qui ont déjà prédit que l'humanité mourra de soif.

G. P.

DEMAIN :

Le "Devoir" publiera un nouvel article de M. Henri Bourassa : "France et Angleterre — Politique de rentiers, politique de marchands".

LE REPOS DU DIMANCHE ET LA SEMAINE DE 55 HEURES

Le Congrès des métiers a adopté ces deux principales résolutions, à sa séance d'hier après-midi.

Le congrès des métiers et du travail qui siège en ce moment à Montréal a adopté, hier après-midi, plusieurs résolutions dont nous donnons ci-après le texte ou le résumé.

La résolution no 5 a été la première qui ait été discutée. Elle avait été envoyée par des ouvriers textiles de Montréal et se lit comme suit:

"Attendu que la loi limitant le travail des femmes et des enfants des filatures de coton de la province de Québec, qui est de 55 heures par semaine, n'a jamais été observée par certains manufacturiers, notamment par la Dominion Textile et la Montreal Cotton; attendu aussi que malgré des plaintes réitérées faites par le local 2003 des ouvriers textiles de Montréal, auprès du ministère provincial, en deux occasions différentes, et par des démarches souvent répétées auprès du département du Travail provincial, et ce sans grand succès; qu'il soit résolu, que demande soit faite au Congrès des métiers et du travail réuni en congrès et que par son entremise l'attention des autorités provinciales soit de nouveau attirée sur le fait que cette loi de 55 heures pour les femmes et les enfants des filatures de coton continue à être violée et ce malgré les promesses du département du travail de Québec, de demander à la Dominion Textile de cesser cette pratique dans ses établissements textiles de la province de Québec".

M. Francq explique, en français et en anglais, que beaucoup d'usines violent la loi de la province qui fixe la limite du travail à 55 heures, et font travailler des ouvrières et de jeunes enfants 60, 65 heures et même plus par semaine.

Pendant que les comités discutent, M. John Manning, de la Fédération Américaine du travail dit comment la question du chômage demeurera insoluble, au Canada aussi bien qu'aux Etats-Unis, tant que nous ne reconnaîtrons pas parfaitement le droit au travail. "Le droit au travail, dit-il, est aujourd'hui proclamé en faveur des briseurs de grève mais on a oublié d'en parler à l'époque où six millions de travailleurs, ici et aux Etats-Unis, se trouvaient sans aucun moyen de gagner leur vie." M. Manning ne conseille pas aux ouvriers de s'appuyer sur le gouvernement, quel qu'il soit, mais bien de compter sur eux-mêmes.

Il parle ensuite de la grève du charbon et dit qu'elle a été imposée par les compagnies qui avaient de gros stocks en main, stocks qui avaient été extraits l'an dernier et en 1920 aux prix les plus élevés. Les compagnies veulent aujourd'hui faire monter le prix du charbon pour pouvoir ne pas vendre leurs stocks à perte et ceci explique suivant lui les *lock-outs* de certaines régions.

L'assemblée passe ensuite à l'adoption des résolutions 6, 8, 9, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, et cela pour ainsi dire sans discussion, puis on commence la discussion de la résolution 29, remise à ce matin.

Les résolutions adoptées hier après-midi peuvent se résumer ainsi:

La résolution No. 6 est une dénonciation des imprimeurs et éditeurs qui n'ont pas respecté le contrat des ouvriers imprimeurs, contrat soi-disant accepté en 1919. Les conclusions de cette résolution sont pour demander l'appui de toutes les unions ouvrières en faveur des typos.

Les résolutions 8 et 9 ont leur importance en ce qu'elles touchent un point longtemps débattu: le droit pour les ouvriers d'avoir un jour de repos toutes les semaines. Voici le texte de ces résolutions:—

LE REPOS DU DIMANCHE

Résolution No. 8.—Par le conseil provincial de Québec de la Fraternité des charpentiers-menuisiers d'Amérique: Attendu que depuis la création du monde, et que de tout temps on a reconnu que le septième jour devait être un jour de repos; Et que de plus toutes les organisations philanthroniques, qui ont existé depuis ces temps, ont toujours demandé une journée de repos sur sept; Qu'il soit résolu par ce congrès de C.-M., réunis en congrès au Cap-de-la-Madeleine, ce sixième jour de juillet 1922, que demande soit faite au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, à sa prochaine réunion tenue à Montréal, que demande soit faite au gouvernement fédéral de faire mettre en vigueur la loi du repos du dimanche pour tous les employés salariés.

Résolution no 9. — Par le conseil des métiers et du travail de London: Attendu qu'il est impératif que la classe ouvrière ait un jour de repos par semaine, et attendu que, si cette journée de repos n'est pas obtenue, la santé du travailleur est en danger, et qu'ainsi le niveau de vie est abaissé, moralement et physiquement. En conséquence, qu'il soit résolu, que le gouvernement du Dominion passe une loi du parlement ou un arrêté ministériel obligeant tous les patrons et employés, sous peine d'amende ou d'emprisonnement, à observer strictement ladite loi ou arrêté ministériel.

Deux autres résolutions sont adoptées (16 et 17) sauf une légère modification dans la seconde. Ces deux résolutions ont trait aux compensations accordées aux ouvriers à la suite d'accidents de travail.

La résolution no 17 est adoptée après suppression des mots "sans rapporter l'accident au contremaître ou à l'entrepreneur."

La résolution no 18 est à peu près une copie de celle qui a été adoptée par la conférence du travail de Washington, en 1919. Elle crée des protections pour les ouvriers peintres travaillant aux brosses à air comprimé et pour tous ceux qui, de près ou de loin, touchent le blanc de céruse ou les couleurs minérales employées dans la peinture. La résolution 19 va plus loin, et demande l'indemnité ouvrière pour tous ceux qui sont victimes d'accident du travail en dehors de l'atelier. Après deux résolutions intéressant les porteurs d'oiseaux, on arrive à la discussion des pensions de vieillesse, M. Gustave Francq prononce un bref discours à ce sujet et dit de quelle importance est l'assistance aux anciens travailleurs.

Résolution no 22.—Par le Conseil des métiers du bâtiment, de Toronto. Appuyée par le local 506 des porteurs d'oiseaux, de Toronto: Attendu, que plusieurs autres pays ont passé des lois relatives à des pensions de vieillesse pour ceux qui sont invalides et par conséquent incapables de travailler, et attendu que le gouvernement canadien, dans le passé, n'a adopté aucune mesure de ce genre pour venir en aide aux vieillards indigents du Canada. En conséquence, qu'il soit résolu que ce congrès du Congrès des métiers et du travail du Canada se déclare en faveur de l'établissement de pensions de vieillesse pour les pauvres indigents du Canada, et donne instruction à l'exécutif du Congrès de faire son possible pour obtenir la législation désirée, dans l'intérêt de ceux qui sont incapables de s'aider eux-mêmes.

LES PENSIONS DE VIEILLESSE

Résolution no 23. — Par le Conseil du travail du district de Toronto: Résolu, que l'exécutif du congrès continue à exercer la plus forte pression possible en faveur d'une loi des pensions de vieillesse, que le gouvernement soit prié d'adopter sans retard une législation dans ce sens, afin qu'il ne soit plus nécessaire de continuer la pratique odieuse qui consiste à envoyer les ouvriers âgés sur des fermes-prisons, ou dans d'autres institutions semblables, souvent à plus grands frais pour les autorités qu'il n'en coûterait de payer des pensions de vieillesse.

Après l'adoption de ces résolutions, vient celle qui porte le no 24 dont voici la teneur:

Résolu, que les exécutifs des différentes provinces où il n'existe pas encore de législation accordant des allocations aux mères aient instruction de faire tout en leur pouvoir pour faire adopter une telle législation, dans l'intérêt des salariés, des veuves et des orphelins.

M. Alfred Mathieu, du local 234 des *Charpentiers Carmen of America* profite de la discussion pour faire quelques remarques et insister pour que les pensions soient accordées à toutes les veuves, sans exception.

On adopte ensuite la résolution no 26, étendant la loi existante dans les villes aux municipalités organisées en ce qui regarde les accidents du travail.

Les résolutions 27 et 28, touchant les machines à asperger la peinture, sont aussi adoptées à l'unanimité.

Le congrès décide ensuite de lever la séance et de se réunir de nouveau ce matin à 9 heures et demie.

LA MARINE NEO-ZELANDAISE

M. MASSEY DIVULGUE LES PROPOSITIONS QUE L'AMIRAUTE ANGLAISE LUI A FAITES.

Londres, 22 (S.P.C.) — Le premier ministre Massey, de la Nouvelle-Zélande, a divulgué vendredi dernier, les suggestions qui lui ont été faites par l'amirauté concernant le développement naval néo-zélandais.

Définissant la politique de la Nouvelle-Zélande, le premier ministre a dit que durant la période de crise financière la marine de ce Dominion a pu néanmoins prendre une rapide expansion et que maintenant que les temps sont meilleurs il faut continuer dans cette voie. L'agrandissement de la marine devrait consister, dit-il, en croiseurs légers, en sous-marins océaniques et toutes les réserves devraient être fournies par la Nouvelle-Zélande.

M. Massey a ajouté qu'il faudrait donner de l'aide financière pour fournir à l'Empire des bases navales ou au moins procurer les matériaux.

Le premier ministre a dit aussi que la survivance de l'Empire dépendra de sa puissance maritime et que le devoir de la Nouvelle-Zélande dans l'occurrence est parfaitement clair. La Ligue des Nations consiste en partie de puissances de quatrième ordre, elle n'a pas le pouvoir de faire exécuter ses décisions. C'est pourquoi le premier ministre néo-zélandais suggère une combinaison des nations fortes sous la direction de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis qui créerait une sorte de police internationale.

Tous ces détails sur le discours du premier ministre Massey sont renfermés dans une dépêche de Wellington transmise par l'agence Reuter.

M. Arthur Fitzpatrick

Québec, 22. (D.N.C.) — On affirme dans les cercles judiciaires et politiques que M. Arthur Fitzpatrick, C.R., va reprendre la charge de substitut du procureur-général, en remplacement de M. Aimé Marchand, qui vient d'être nommé juge en chef des cours de magistrats de district.

M. Fitzpatrick a déjà rempli cette fonction pendant quelques années et il est fort probable qu'à la réunion du conseil des ministres demain matin, il soit de nouveau nommé substitut.

PROPOS FANTAISISTES

(suite de la 1ère page.)

déjà appris, et je ferai l'oeuvre que j'ai déjà faite. Mais l'amour de la vérité me poussera et je dirai tout ce que j'ai sur le coeur.

"Venir dire que les libéraux sont des "acteurs et des farceurs"! Vraiment, vous vous trompez d'adresse. Voulez-vous que je vous donne un exemple, un illustre et célèbre exemple de sincérité politique? C'était dans la capitale fédérale, quelques jours avant l'élection du six décembre. Il y avait deux candidats libéraux, deux candidats conservateurs, et deux candidats progressistes. Je peux vous le dire à vous: nous avions peur, nous les libéraux. Alors le très Honorable William Lyon Mackenzie King, premier ministre actuel, comme vous savez, est venu nous donner un bon coup de main et faire un de ces discours comme il sait en faire. A un moment donné, un interrupteur lui parla des fonds électoraux. Vous auriez dû le voir, alors. Comme c'était beau! Il a déclaré publiquement alors, et avec des trémolos dans la voix que le parti libéral n'a pas de fonds électoraux secrets, qu'il n'était pas soutenu en sous-main par des puissantes compagnies, et des souscriptions mystérieuses. Quelle éloquence, quelle maîtrise, quels applaudissements dans le public! Mais, vous le savez comme moi, si le parti libéral n'a pas de caisse électorale, s'il n'a pas d'organisateurs payés tant par semaine, s'il n'a pas de journaux régulièrement subventionnés, s'il n'édite pas à grands frais des pyramides de brochures et de programmes électoraux. Voyez-vous, le peuple va de lui-même au parti libéral, il court après lui? Qu'avons-nous besoin de fonds? Et c'est ce qu'a déclaré en toutes lettres, notre vénéré, notre auguste, notre superbe William Lyon Mackenzie King. Etait-il acteur alors, je vous le demande?

"Et vous savez, sans doute, qu'il y a eu une élection dans Labelle. Il n'y a pas si longtemps. La convention libérale, je peux vous le dire en secret, n'a pas marché toute seule. On voulait avoir le candidat dans le nord, on voulait avoir le candidat dans le sud, dans l'est et dans l'ouest, car le comté est immense: on voulait même le diviser, et l'on n'était pas trop satisfait de nous qui ne l'avions pas fait encore. Alors il a fallu amadouer les gens, les recevoir un à un, les emmieller de notre mieux. Et c'est après cette opération qu'on a entendu un homme politique qui est un peu allemand de forme, et a des affinités spirituelles dans les grandes compagnies; c'est alors qu'on l'a entendu dire: "On les a emplis encore une fois". Mais n'allez pas l'en croire sur parole. Réellement vous n'y pensez pas, monsieur! C'est un sacrilège de croire une telle chose.

"Je pourrais continuer encore. Je pourrais vous dire comment les libéraux, à leur convention de 1919, ont adopté un programme et comment ils l'ont mis à exécution. N'ont-ils pas placé le ciment sur la liste des objets qui entrent au Canada sans payer de droits, ainsi que divers objets d'une égale importance? N'ont-ils pas augmenté de cinquante pour cent la préférence britannique, n'ont-ils pas donné $2,000 aux soldats qui sont revenus du front? Et le parti libéral tout entier, à l'exception d'un homme n'a-t-il pas voté en faveur de la résolution de M. Macmaster qui demandait, pour le cabinet, l'exclusion de tous les administrateurs de compagnies? Sur la question des dépenses militaires, M. William Lyon Mackenzie King a-t-il changé d'avis trois fois comme une girouette qui tourne à tout vent, ou si, en homme juste, tenace et ferme, il s'en est tenu à sa première décision sans vouloir changer son attitude d'un pouce?

"Mon cher ami, vous tournez mal. Vous êtes un plumitif, je vous assure que vous êtes un plumitif. Vous êtes un gâteux. Mais quoi, c'est vous qui êtes le farceur et l'acteur dont vous parliez avec tant d'audace. Vous n'êtes pas un ami de l'ordre social, de la paix, car l'ordre social, la paix, c'est moi, journal ministériel à $200,000 par an, c'est nous tous, les bons ministériels qui ne pouvons pas plus errer que nous ne pouvons faillir, et nous attaquer, c'est attaquer, comme qui dirait, un roc immuable. Allez en paix, chétif plumitif, et ne pêchez plus, sinon, gare à vous!"

Tels sont les propos que m'a tenus ce journal ministériel. Dois-je le croire?

ZOILE.

Du charbon gallois

Un bon groupe de marchands de charbon a répondu, hier, à l'invitation des directeurs de la Chambre de Commerce pour entendre M. H. H. Merrett, de la Cie *Llewellyn, Merret and Price*, de Cardiff, Pays de Galles, leur exposer la situation du charbon. M. Alfred Lambert a présidé la réunion et présenté le conférencier.

Au cours de son discours, M. Merrett a déclaré que le charbon du Pays de Galles pouvait rivaliser par sa qualité et sa quantité avec celui de la Pensylvanie dont on se sert au Canada; il a offert aux marchands de Montréal de leur expédier du charbon gallois directement par l'entremise des charbonniers que possède la compagnie dont il est le président.

Il a ajouté que sa compagnie a des réserves de charbon anthracite et bitumineux pour plusieurs années et qu'elle peut exécuter des commandes très considérables en quelques mois, juste le temps nécessaire pour charger les navires et faire la traversée. Il vendra le charbon anthracite $16.50 la tonne, livré à Montréal.

Egalement la Compagnie exploite le commerce des briquettes de charbon qui se vendent seulement $11, la tonne, livrée à Montréal.

L'exposition de l'Assomption

L'exposition annuelle du comté de l'Assomption aura lieu à l'Assomption, le 30 courant.

Un service spécial d'autobus entre Berthier et Montréal ainsi que les trains du Canadien National sont à la disposition des visiteurs.

Déclarations de principes

M. ANTONIN GALIPEAULT SE DECLARE EN FAVEUR DES UNIONS NATIONALES MAIS CRITIQUE UNE CLAUSE DE FAVEUR ADOPTEE PAR LA C. T. C. C.—AU DINER DE LA PAROLE LBEIRALE.

Le banquet de l'Association de la parole libérale offert aux ministres du travail Murdock, Galipeault et Lacombe, a eu lieu, hier soir, à la Salle Lafontaine et a réuni autour d'une myriade d'assiettes et de bouteilles quelques centaines de convives. Les tables alignées à la file sur toute la longueur de la salle étaient chargées avec une profusion pantagruélique et les bouteilles pleines du jus de la vigne se pressaient en bataillons serrés au milieu des plats et des assiettes.

Les discours ont suscité un intérêt non déguisé. A la suite des déclarations faites aux congrès des unions nationales et internationales et de la guerre ouverte qui existe de fait entre elles, on était naturellement anxieux de savoir qui aurait la faveur ministérielle.

M. Murdock, ministre du travail dans le cabinet King, s'est appliqué à démontrer que la sagesse du gouvernement et des lois canadiennes avait évité à nos ouvriers des catastrophes comme aux Etats-Unis.

Ses idées, dit-il, sur la situation ouvrière ont beaucoup changé. Longtemps, il avait cru que le travail devait se tenir en dehors de tout mouvement politique et monter par sa seule force à la conquête de ses droits. Depuis, il s'est aperçu qu'avec les droits de l'ouvrier, il existe d'autres lois, d'autres classes de citoyens et que la justice demande une répartition égale et l'harmonie et la concorde de tous les éléments de la nation. Selon lui, il est impossible de forcer l'ouvrier à travailler s'il ne le veut pas, en dépit de toutes les lois d'arbitrage obligatoire. La situation américaine en est un exemple patent. La loi Lemieux a donné de meilleurs résultats et la semaine dernière elle a permis aux cheminots canadiens de négocier avec leurs patrons, sans le recours à la grève qui est toujours un désastre économique puisqu'il est un arrêt de la production.

M. GALIPEAULT

M. Antonin Galipeault, ministre du travail à Québec, a provoqué des applaudissements nourris.

L'orateur a débuté par un récit de voyage, alors qu'il a assisté au congrès du tribunal ouvrier international, à Genève. Il y avait constaté que toutes les réformes préconisées pour l'amélioration de la classe ouvrière étaient déjà en vigueur ici.

Revenu en Amérique, M. Galipeault a parlé à ses auditeurs des bienfaits du gouvernement libéral. Il a cité toutes les lois adoptées depuis à peu près un siècle pour l'amélioration de l'ouvrier canadien par le gouvernement libéral.

L'orateur a abordé la question des unions ouvrières nationales et internationales. Il a débuté par une protestation d'intérêt, comme ministre du travail, envers les ouvriers nationaux et ouvriers internationaux. Tous sont de braves gens, dit-il, et nous sont également chers. Toutefois, il n'a pas caché ses préférences pour les unions nationales en principe, indépendantes de l'étranger, pour des unions qui pourraient fortifier le sentiment national au lieu de donner à l'ouvrier une formation de sans-patrie. Le jour, dit-il, où tous nos ouvriers se seront groupés dans une grande union nationale la province de Québec aura grandi parce qu'elle aura ramassé toutes ses forces vives, utilisé toutes ses énergies à son perfectionnement propre. Les ouvriers ont dû leur salut autrefois à l'Internationale, mais les temps sont changés.

Ce coup d'assommoir formidable donné sur la tête des unions internationales, M. Galipeault s'est mis à donner la fessée aux nationaux, de façon à ne pas faire de jaloux.

L'on sait que lors de leur congrès, les ouvriers nationaux ont adopté une résolution dans laquelle ils demandent à tous les patrons de donner la préférence, à conditions égales aux ouvriers des unions nationales catholiques. Il trouve cette résolution regrettable à tous les points de vue et la considère comme un impair de premier ordre.

Il y aura donc maintenant des travaux protestants et des travaux catholiques, dit l'orateur, et il faudra donc sectariser le travail si l'on suit le principe de cette résolution. Le patron catholique devra boycotter l'ouvrier protestant et le tenir au rancart.

Poussons, dit M. Galipeault, le principe dans ses ultimes conséquences. Supposons, un groupe d'ouvriers catholiques noyés dans un milieu protestant. Si le patron catholique doit donner la préférence aux ouvriers catholiques, les patrons protestants ne feront pas moins que lui et donneront la préférence à l'ouvrier protestant. Il en résultera que ce seront les ouvriers catholiques qui seront boycottés. Les unions n'auront pas le droit de crier au fanatisme, à l'intransigeance ni à la persécution puisqu'eux-mêmes posent le principe du travail confessionnel. Dans un pays où nous sommes en minorité, pareil principe se retournera fatalement contre nous, dit l'orateur. Il repose évidemment sur des bases erronnées et constitue une grave erreur qui ébranlerait l'édifice canadien sur ses bases s'il était jamais appliqué, parce qu'il serait le plus mauvais ferment de haine et de discorde que l'on puisse jeter entre les ouvriers. C'est le droit au travail que l'on refuse partiellement sous couleur religieuse, à toute une grande classe ouvrière, poursuit M. Galipeault.

M. Galipeault a ensuite traité du tribunal ouvrier international. Il lui paraît être une grossière utopie. Les conditions varient tellement de pays à pays, les besoins diffèrent trop pour que les lois puissent s'appliquer uniformément sur toute la terre. En certaines régions la loi de huit heures de travail est un bienfait, en d'autres elle est désastreuse. C'est à chaque classe ouvrière de chaque pays à déterminer ce qui lui convient, ce qui lui plaît.

MM. Lacombe et Gustave Francq ont ensuite parlé de questions ouvrières et du besoin de l'union entre les ouvriers et du soin qu'ils doivent avoir de coopérer avec toutes les classes de la société pour la grandeur de la patrie commune.

L'information politique inédite, l'article politique indépendant, le commentaire fondé sur les faits, l'examen de toutes choses au point de vue de l'intérêt public: tel est le programme, telles sont les principales préoccupations de Devoir

Vente par autorité de Justice

Le neuf septembre prochain, à 10 heures a.m., en l'Etude du notaire soussigné, no 30, St-Jacques, sera vendu à l'enchère publique au plus offrant et dernier enchérisseur l'immeuble suivant:

Un immeuble et tous droits de rachat d'un immeuble sis rue Rachel, à Montréal, no huit, subdivision cinquante-trois, plan et livre de renvoi officiels, village Saint-Jean-Baptiste, avec constructions y érigées, portant nos 512 et 514 Est de cette rue, et droit de passage commun dans la ruelle sise en arrière.

Cet immeuble et les droits de rachat de cet immeuble sont la propriété de M. Théodore O. Vanasse, interdit.

Pour information, s'adresser à J.-A.-Emile Boileau, notaire.

Montréal, 22 août 1922.

Province de Québec,
District de Montréal. COUR DE CIRCUIT
No 7023.

ABRAHAM RABINOVITCH, demandeur, vs G. ROSEN, défendeur.

Le 31me jour d'août 1922, à dix heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au no 628, rue Laval, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage.

Conditions: argent comptant.

ED. DESROCHES, H.C.S.

Montréal, 21 août 1922.

Province de Québec,
District de Montréal. COUR DE CIRCUIT
No 8779.

M. SALHANY & AL, demandeurs, vs M. DAVID, défendeur.

Le 31me jour d'août 1922, à dix heures de l'avant-midi (heure légale), à la place d'affaires dudit défendeur, au no 2064, rue Notre-ame-ouest, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en marchandises générales.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

AUG. VINSON, H.C.S.

Montréal, 21 août 1922.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Taux spécialement réduits à l'occasion des

EXPOSITIONS

de TORONTO
du 26 août au 9 sept.

de SHERBROOKE
du 26 août au 2 sept.

SERVICE COMMODE DE TRAINS

Pour détails quant aux réductions de taux, etc., s'adresser à n'importe quel agent de billets du chemin de fer National-Grand Tronc ou à M. O. Dafoe, 230, rue St-Jacques. Téléphone: Main 3620.

LE NOUVEAU ET MAGNIFIQUE NAVIRE DE LA LIGNE WHITE STAR, LE

"HOMERIC"

a été retenu spécialement par nous pour la grande croisière de luxe de 1923

à la MEDITERRANEE

Départ le 20 janvier Retour le 28 mars

Croisière limitée à 500 personnes

La cuisine et le service du navire sont ce qu'il a été offert encore de mieux

Soixante-sept jours de luxe, de repos et d'intérêt soutenu.

Un itineraire prodigieux

Renseignements complets et brochures sur demande

Thos. COOK & SON 526 Ste-Catherine O. MONTREAL

SERVICE DE LIBRAIRIE

du "DEVOIR"

Les lecteurs du "Devoir" trouveront les ouvrages suivants au service de librairie du "Devoir":

BROCHURES DE PROPAGANDE

	Franco. Pun'té.
Dixième anniversaire (luxe)	.80
Dixième anniversaire (ordin.)	.38
"Le Devoir", témoignages d'évêques	.12
"Le Devoir", journal catholique par M. l'abbé Perrier	.12
"Le Devoir", son action intellectuelle et morale, par M. Antonio Perrault	.12
Pour l'exemple	.25
Cinquième anniversaire du "Devoir" (1915)	.28

BROCHURES DE M. BOURASSA

UNE MAUVAISE LOI (1921)	.28
LA PRESSE CATHOLIQUE et NATIONALE	.38
"Le DEVOIR", ses promesses 'avenir, ses conditins de survie (1920)	.18
LE CANADA APOSTOLIQUE (1919)	.60
LA LANGUE GARDIENNE de la FOI (1918)	.28
LA CONSCRIPTION (1917)	.12
L'INTERVENTION AMERICAINE, ses motifs, son objet, ses conséquences (1917)	.28
LA LANGUE FRANCAISE au Canada (1915)	.18
"LE DEVOIR", son origine, son passé, son avenir (1915)	.12
POUR LA JUSTICE (1912)	.12
CONSCRIPTION (en anglais) (1917)	.12
THE DUTY OF CANADA (en anglais)	.12

Le prix indiqué comprend les frais d'envoi, par poste, pour chaque unité.

Adresser toutes les commandes, avec remise par chèque au pair, mandat ou bon-poste, au

SERVICE DE LIBRAIRIE

"LE DEVOIR"

43, RUE SAINT-VINCENT. MONTREAL

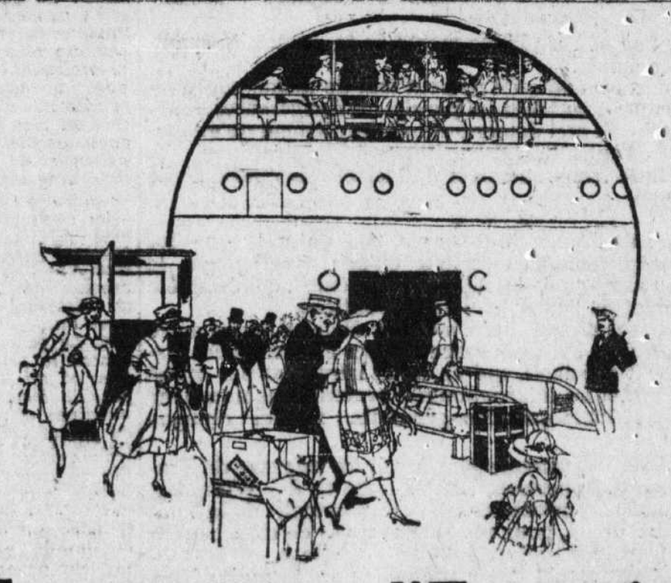

A Toronto pour l'Exposition

Attractions spéciales par bateau

L'exposition nationale canadienne s'ouvre le 26 août. Ne manquez pas d'y aller par le bateau. Le délicieux voyage aller et retour constitue en lui-même un congé idéal. Les sites intéressants comprennent les Miles-Iles, la Venise de l'Amérique, les sept rapides du fleuve, que des gens de l'Amérique entière viennent sauter, puis il y a le reposant trajet sur le lac Ontario. Retenez vos places d'avance.

Dernière chance de faite la croisière du Saguenay

Le vapeur Cape Eternity partira de Montréal pour sa dernière grande croisière de la saison à 7 heures du soir, samedi le 26 août. Cette excursion de six jours se rend à la Malbaie, à Tadousac et à la rivière Saguenay, touchant tous les endroits intéressants dans les deux directions et arrivant à Montréal le vendredi suivant. Ne manquez pas cette croisière.

Passez la fête du travail avec les Chevaliers de Colomb

Les Chevaliers de Colomb ont organisé une croisière spéciale à la rivière Saguaney. L'itinéraire comprend les différents endroits intéressants du bas St-Laurent. Le vapeur arrêtera à la Malbaie, à Tadoussac et passera devant les merveilleux caps Trinité et Eternité. En septembre, vous voyez le Saguenay dans son plus beau. Retenez vos places d'avance.

Toutes les heures indiquées sont celles du régime de l'économie de la lumière du jour.

POUR RENSEIGNEMENTS COMPLETS, S'ADRESSER A LA

Canada Steamship Lines Limited

9 Square Victoria Main 4710 — MONTREAL — Hôtel Windsor Uptown 4740

CALENDRIER

DEMAIN, MERCREDI 23 AOUT 1922

S. PHILIPPE BENITI

Lever du soleil, 5 heures 14.
Coucher du soleil, 6 heures 50.
Coucher de la lune, le matin.
Premier quartier, le 29, à 7 heures 1 minute du matin.

— DERNIÈRE HEURE —

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET PLUS CHAUD

MAXIMUM ET MINIMUM:

Aujourd'hui maximum	69
Même date l'an dernier	74
Minimum aujourd'hui	53
Même date l'an dernier	48

BAROMETRE:

8 heures du matin, 30.06; 11 heures, 30.04; 1 heure de l'après-midi, 30.06.

LA CONFERENCE DE DEMAIN

Cheminots et patrons arrivent en foule à New-York pour discuter la question des droits d'ancienneté.

NEW-YORK, 22 (S. P. A.). — En vue de régler la grève des ouvriers des ateliers de chemin de fer, les présidents des compagnies ferroviaires des Etats de l'Ouest commencent à arriver aujourd'hui en prévision de la conférence de l'Association des exécutifs de chemins de fer qui doit avoir lieu ici demain. Les délégués à cette conférence seront appelés à formuler et à approuver de leur vote les mesures proposées par les cinq grandes fraternités de cheminots à titre de moyens pratiques de résoudre la question des droits d'ancienneté et de mettre ainsi fin à la grève.

Ce sera la troisième fois que les chefs des compagnies de chemin de fer se réunissent depuis un mois. A chaque fois, c'est le problème des droits d'ancienneté des grévistes qui a bloqué les pourparlers de paix.

Aux premières deux réunions, les plans suggérés par le président Harding avaient été partiellement acceptés, mais avec des réserves et des conditions telles qu'elles les rendaient pratiquement d'aucun effet pour faire contremander la grève.

Demain, les maîtres des chemins de fer auront à envisager une situation nouvelle, l'entrée des cinq grandes fraternités dans les pourparlers, où, en leurs qualité de médiateurs, ils ont pleinement fixé leur attitude sur les droits d'ancienneté tels qu'appliqués à leurs camarades de travail, les grévistes des ateliers ferroviaires.

CE N'ETAIT PAS UN COMPLOT

Chicago, 22 (S. P. A.). — J.-F. McGrath, vice-président de la section des employés de chemin de fer de la Fédération américaine du travail, syndicat des ouvriers d'ateliers, a fait une déclaration aujourd'hui affirmant que la véritable cause du déraillement du *Michigan Central* à Gary, Indiana, dimanche matin, résidait dans le fait que la locomotive était évidemment en mauvais ordre. Il ajoute que les compagnies de chemin de fer ont été trop pressées d'attribuer ce déraillement aux conspirateurs et de tenir les grévistes des ateliers responsables des pertes de vie. Il soutient que ce déraillement ne diffère en rien des autres accidents de chemin de fer qui se produisent quotidiennement dans les autres parties du pays.

M. McGrath a fait cette déclaration immédiatement après que le jury du coroner eut constaté que le mécanicien et le chauffeur du rapide déraillé avaient trouvé la mort par suite d'un complot pour faire dérailler le train.

Les autorités fédérales continuent leur enquête aujourd'hui sur cet accident. Leurs agents ont arrêté quelques grévistes des ateliers à Gary pour les interroger.

LES ASSUREURS SE RÉUNISSENT

LE TROISIEME CONGRES INTERNATIONAL DES AGENTS D'ASSURANCE SUR LA VIE S'EST OUVERT, CE MATIN, A TORONTO

Toronto, 22. (S.P.C.) — Le troisième congrès international des assureurs-vie est commencé ici, ce matin. Les délégués, qui sont au nombre de près de deux mille, proviennent de toutes les provinces canadiennes et des grandes cités américaines. John-L. Shutt, de Cincinnati, et J.-G. Stephenson, de Winnipeg, présideront alternativement les séances.

Après les prières et les souhaits de bienvenue par le maire Maguire, auxquels a répondu le président Shutt, les congressistes se sont mis à l'oeuvre. Des discours ont été prononcés par le Dr John-A. Stevenson; W.-W. Charters, de l'institut carnégien de technologie, de Pittsburg; James Elton Bragg, de New-York; Charles-Jerome Edwards; William-J. Gretham et William Way, jr.

On fera connaître à ce congrès beaucoup d'informations intéressantes sar les méthodes d'assurances modernes.

Les délégués visiteront la ville et les environs.

Trottoirs en ciment

M. Arthur Vaillancourt, échevin du quartier Mercier, a obtenu du comité que des trottoirs en dalles de ciment soient construits dans les rues suivantes:

Lyall, entre les rues Notre-Dame et Ontario; Baldwin, entre les rues Deteck et Tiffin; Azilda, entre les rues Deteck et Tiffin; Beaugrand, entre les rues Notre-Dame et Dubuisson; Désormeau, entre les rues Honfleur et les limites; Lebrun, entre les rues Notre-Dame et Souligny; Souligny, entre les rues Saint-Donat et Mousseau; Deteck, entre les rues Désormeau et Baldwin; Baldwin, de la rue Deteck à 300 pieds au nord; Baldwin, entre les rues Souligny et Boyce.

Rentrée des élèves

Sherbrooke, 22 (D. N. C.) — La rentrée des élèves du séminaire et du couvent Mont-Notre-Dame aura lieu le sept septembre prochain. Le jour de l'ouverture des classes dans les autres maisons d'enseignement de la ville n'a pas encore été fixé, mais il le sera probablement cette semaine.

L'école normale de Sherbrooke

Sherbrooke, 22 (D.N.C.) — S. G. Mgr Paul Larocque, évêque de Sherbrooke, vient de faire connaître officiellement aux fidèles du diocèse dans une lettre de son secrétaire aux curés sous sa juridiction la fondation d'un école normale à Sherbrooke. Nous avons, la semaine dernière, annoncé la fondation de cette école.

AU DIOCÈSE DE SHERBROOKE

PLUSIEURS CHANGEMENTS ECCLESIASTIQUES VIENNENT D'ETRE DECIDES.

Sherbrooke, 22. (D.N.C.) — Mgr Paul Larocque vient de décider les changements suivants dans le diocèse de Sherbrooke :

M. l'abbé J.-A. Séguin est nommé desservant à St-Ephrem de Fitchbay; M. l'abbé J.-A. Leblanc est transféré de la cure de Capelton à celle de Lennoxville en remplacement de M. J.-A. Parent, curé démissionnaire; M. l'abbé J.-E. Lemieux est transféré de la cure de Stoke à celle de St-Georges de Windsor, en remplacement de M. l'abbé J.-D.-O. Grondin, curé démissionnaire; M. l'abbé H. Ravenel, curé de Gam-Sud, devient curé de Stoke; M. l'abbé J.-A. Godbout, curé de Bury, devient curé de Waterville en remplacement de son frère, M. l'abbé Joseph Godbout, qui est appelé à l'évêché de Sherbrooke; M. l'abbé J.-H. Morin, vicaire à St-Georges de Windsor, devient curé de Ham-Sud; M. l'abbé Lucien l'Heureux, vicaire à Lac-Mégantic, devient curé de Stanhope; M. l'abbé Xiste Desautels, vicaire à Disraëli, devient curé de Bury; M. l'abbé Omer Robin, vicaire à Wotton, devient curé de la nouvelle paroisse de St-Laurent de Lawrenceville; M. l'abbé Nil St-Laurent, curé de la nouvelle paroisse de St-Clément de Bishop's Crossing et M. l'abbé Armand Morin, vicaire à la cathédrale, devient curé de Capelton.

Ces nominations, sauf celle de M. l'abbé J.-A. Séguin, qui s'effectue immédiatement, ne prendront effet qu'à la St-Michel.

Pour arrêter des travaux

Des contribuables du quartier St-Gabriel se présenteront devant les autorités municipales pour s'opposer aux travaux que la ville entreprend au parc Marguerite Bourgeois, pour ouvrir une rue faisant face au parc du côté nord-est. Ils prétendent que la ville a enlevé à la propriété publique une lisière de terrain au bénéfice d'un petit groupe de propriétaires dont les maisons auront front désormais sur le parc au lieu des rues Hall et Favard.

Les commissaires ont répondu que les travaux vont améliorer le parc Marguerite Bourgeois qui aura ainsi une meilleure apparence. La ville a acheté le parc de la Congrégation Notre-Dame, pour une somme de $130,000, et a dépensé plus de $25,000 pour l'aménager en parc public.

Les délégués demandent, dans une résolution longuement motivée, que la rue ne soit pas ouverte à cet endroit et que la lisière de soixante pieds qui devait être convertie en rue soit laissée en son état actuel, pour les fins du parc.

M. Elie, échevin du quartier, a saisi le comité de la chose, et ce dernier avisera.

Mise au point des Syndicats

LE SECRETARIAT DES SYNDICATS CATHOLIQUES ET NATIONAUX REFUTE DEUX DECLARATIONS FAITES PAR M. MARTIN DANS SON DISCOURS D'HIER.

Le secrétariat des Syndicats catholiques et nationaux nous transmet le communiqué suivant relativement au discours prononcé hier par le maire Martin à l'ouverture du congrès des internationaux:

"M. le maire Martin a de nouveau succombé au désir de déblatérer à tort et à travers contre le syndicalisme ouvrier catholique et national et même contre le syndicalisme national tout court. Il déclarait, lundi avant-midi, à l'ouverture officielle du Congrès des Metiers et du Travail, (pas à titre de membre en règle de la locale 58 des cigariers, mais comme maire de Montréal) "qu'en principe il n'y a pas de question de nationalité ou de religion qui tienne pour l'ouvrier qui a à gagner sa vie, que de plus les unions qui ne sont pas internationales divisent les ouvriers au profit des capitalistes".

"Pie X a écrit; (Enc. Singulari Quadem) "La question sociale et les controverses qui s'y rattachent relativement à la nature et à la durée du travail, à la fixation du salaire, à la grève ne sont pas purement économiques et susceptibles, dès lors, d'être résolues en dehors de l'autorité de l'Eglise", attendu que, "bien au contraire, et en toute vérité la question sociale est avant tout une question morale et religieuse et que, pour ce motif, il faut surtout la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement de la religion", (Enc. Graves de Communi.) La semaine dernière, le Cardinal Gasparri, secrétaire de S. S. Pie XI, envoyait à l'archevêque de Montréal, à l'occasion du Congrès de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, le câblogramme suivant: "Sa Sainteté agréant avec particulière bienveillance hommages travailleurs catholiques du Canada réunis en Congrès envoie de tout coeur bénédiction apostolique implorée formant voeux paternels, heureux succès, travaux dans l'intérêt cause catholique."

"M. le maire Martin, un catholique, déclare, lui solennellement, que la religion n'a rien à faire avec la question sociale et ouvrière, qu'en conséquence les Papes se sont tout simplement trompés et que leurs encycliques sur ces questions sont des documents où il y a peu à prendre et beaucoup à laisser. Le mouvement syndical catholique reçoit la "bénédiction apostolique" et les "voeux paternels" de Pie XI et M. le Maire le condamne et la honnit. Nous laissons M. le Maire en face de ses inconséquences et le public à même de juger ...

M. le Maire abhorre aussi la nationalisation du mouvement ouvrier et se rangeant avec éclat du côté des internationalistes, il crie que les unions catholiques et nationales et les unions nationales divisent les ouvriers, bien plus que les frontières des pays ne doivent pas entrer en ligne de compte dans l'organisation du travail. Nous ferons remarquer d'abord que les unions nationales sont ici chez elles et que les internationales américaines n'y sont pas. Que diraiton de quelqu'un allant jusqu'à soutenir que les compagnies américaines devraient être plus chez elles ici que nos compagnies canadiennes?...Ce ne sont pas les unions nationales qui divisent les ouvriers; les unions nationales travaillent sur leur propre terrain de recrutement; les unions américaines sont des unions importées. Nous préférons la marque "Fabriqué au Canada" à la marque "Fabriqué aux E.-U.". Au surplus, nous pourrions ajouter qu'un tiers à peine des ouvriers sont organisés et que nous faisons une oeuvre méritante en amenant les réfractaires à l'internationalisme à s'organiser dans des syndicats nationaux respectueux de leur patriotisme.

Cette mise au point est déjà trop longue. Le Secrétariat des Syndicats catholiques et nationaux de Montréal n'a pas voulu laisser passer encore cette fois-ci, sans les blâmer et les réfuter, les attaques malicieuses et inconsidérées du Maire internationalisé et internationalisant de la Cité de Montréal."

Secrétariat des Syndicats Catholiques et Nationaux.

Par Gérard TREMBLAY.

Montréal, le 22 août 1922.

Le parti libéral-conservateur

Vancouver, 22 (S. P. C.). — Au congrès conservateur aujourd'hui, M. Arthur Meighen a conseillé de donner au parti le nom officiel de "Parti libéral-conservateur".

Une résolution formelle à cet effet a été présentée par le sénateur J.-D. Taylor, mais quelques délégués se sont objectés à cette appellation. La résolution n'a pas été définitivement adoptée.

On ne veut plus de favoritisme

DES ECHEVINS VONT RECLAMER AU CONSEIL QUE LE REGLEMENT DES TAXIS SOIT MIS EN VIGUEUR, MEME POUR LA COMPAGNIE *BRAMSON*. — UNE POURSUITE CONTRE LA VILLE.

Les cochers du poste de la place Viger ont intenté une poursuite de $2,000 contre la ville, affirmant que celle-ci n'applique point le règlement municipal no 691 à l'endroit des chauffeurs d'automobiles qui stationnent près de la gare Viger, sans y être autorisés. La poursuite vise surtout la compagnie *Bramson* dont les voitures séjournent continuellement à proximité immédiate de la gare.

Le règlement est très explicite sur ce point; il stipule à l'article 8, ce qui suit:

"Aucun chauffeur ou conducteur d'un autotaxi, lorsqu'il ne sera pas au service d'un client, ne se tiendra avec sa voiture à un autre endroit dans la ville qu'au poste mentionné dans le présent règlement et qui lui aura été assigné par le surintendant de police, ni ne flânera ou ne circulera dans les rues de la ville pour recruter des voyageurs, ni ne sollicitera la clientèle des passants."

Les cochers demandent à savoir pourquoi la ville fait des faveurs à une compagnie de taxis à leur détriment à eux

La cause s'instruit aujourd'hui.

En même temps, M. Langlois, conseiller du quartier Bourget, saisira le conseil de l'affaire. Il proposera une motion à l'effet de mettre le règlement en vigueur et de l'appliquer à tous les chauffeurs d'autobus sans distinction.

M. Langlois interpellera les commissaires au sujet des faveurs que la police semble accorder aux chauffeurs de la compagnie *Bramson* en les laissant stationner à l'angle des rues les plus fréquentées, et cela, ajoute M. Langlois, à la suite d'instructions spéciales qu'aurait reçues le chef de police.

On s'attend à du nouveau à ce sujet; car l'ancienne administration paraît avoir protégé la Compagnie *Bramson*, comme cela a été établi en Cour du recorder, dans le temps, alors que les poursuites intentées contre les taxis de *Bramson* ont dû être abandonnées à la demande de la commission administrative du temps.

Les échevins s'étonnent aujourd'hui que ce régime paraisse se continuer.

DÉPART DU R. F. ANTOINE BERNARD

LES CLERCS DE SAINT-VIATEUR L'ENVOIENT PARFAIRE SES ETUDES A PARIS — IL S'EMBARQUERA LE 13 SEPTEMBRE

L'ordre des Clercs de Saint-Viateur, qui compte plusieurs maisons importantes dans notre province, à Outremont et ailleurs, et accomplit un bien considérable, dans différents domaines, entre autres dans celui de l'enseignement primaire, vient de décider d'envoyer étudier en Europe, pour un terme de quelques années, un de ses membres le R. F. Antoine Bernard, bien connu des lecteurs du *Devoir*, où il a donné déjà plusieurs croquis et billets, réunis dernièrement en un volume, *Coquillages*.

Après deux ans de préparation à l'Université de Montréal, où il a suivi des cours de philosophie, de littérature française et de littérature canadienne, et obtenu tous ses diplômes, le R. F. Antoine Bernard s'embarquera pour Paris, le 13 septembre, à Montréal, à bord du *Melita*.

Le R. F. Bernard passera plusieurs mois à l'*Institut Catholique* de Paris où se fondait l'an dernier une faculté de pédagogie. Il y fera des études pédagogiques et littéraires, en vue de l'enseignement primaire donné par la communauté de l'Institut de Saint-Viateur et des Frères Saint-Viateur, dans notre province. Il reviendra ensuite au Canada, — pas avant deux ans, selon toutes les apparences, — pour se remettre à la disposition de son ordre.

Les Frères Saint-Viateur ont pris cette louable initiative d'envoyer un de leurs sujets se perfectionner en Europe, malgré le nombre relativement restreint des membres de leur ordre et le surcroît de travail que l'absence d'un d'eux imposera nécessairement aux autres. Ils n'ont en vue que l'amélioration de leur système d'enseignement et, par conséquent, celle de nos écoles primaires, dont ils sont des artisans dévoués.

Service anniversaire

Sherbrooke, 22 (D. N. C.).—Hier, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke-est, a été chanté le service anniversaire de feu M. l'abbé J.-A. Laporte, ancien curé de cette paroisse, décédé l'an dernier.

L'exposition de Sherbrooke

Sherbrooke, 22 (D. N. C.). —C'est samedi prochain que s'ouvrira, à Sherbrooke, la grande exposition annuelle de l'Est du Canada.

On réclame un journal bilingue

QUELQUES DELEGUES AU CONGRES DES INTERNATIONAUX DEMANDENT QUE L'ORGANE OFFICIEL DU CONGRES FASSE UNE PLUS LARGE PART AU FRANÇAIS

Les délégués au congrès des métiers et du travail du Canada qui siégera à Montréal pendant toute cette semaine se sont de nouveau réunis cet avant-midi à l'Assistance publique.

La discussion, au cours de la séance de cet avant-midi, a porté sur les journaux ouvriers et tout particulièrement sur le *Congress Journal*, organe officiel des syndiqués internationaux du Canada. Plusieurs délégués y prennent part ainsi que le président M. Tom Moore, M. Draper, qui fut délégué à la conférence de Washington, M. Gustave Francq et plusieurs autres.

M. Draper reproche aux ouvriers leur manque de générosité. "Nos gens, dit-il, sont forts en éloquence, mais quand il s'agit de leur soutirer un dollar pour faire vivre le journal officiel des ouvriers, ils ne marchent point." A ceux qui reprochent au *Congress Journal* de faire de la "publicité capitaliste", il pose de question directe suivante: "Connaissez-vous un journal qui pourrait vivre avec les seules souscriptions que vous lui feriez?" Personne n'ose répondre.

Le délégué Robillard, "de Montréal, demande ensuite la parole et proteste énergiquement contre le caractère du *"Congress Journal,"* qui sur une quarantaine de pages de matière à lire n'en accorde que trois au français. Tous les ouvriers, affirme-t-il, ont le droit d'être renseignés sur les questions qui intéressent le Congrès des metiers et du travail du Canada. Or comment ceux qui ne comprennent pas l'anglais le seront-ils si leur propre organe officiel est pour ainsi dire unilingue? Il demande donc que tout ce qui parait dans le journal en question en anglais soit traduit mot pour mot, ligne pour ligne en français. C'est là, dit-il, un exemple que le Congrès devrait avoir à coeur de donner.

On m'objectera peut-être, poursuit le délégué Robillard, que le coût de publication en sera plus élevé. Soit, mais quand il s'agit de défendre les intérêts et les droits de la classe ouvrière, rien ne saurait coûter trop cher. Et il conclut son bref discours en déclarant de façon péremptoire qu'il protestera contre le caractère du journal tant et aussi longtemps que celui-ci ne sera pas bilingue.

Le délégué Draper, d'Ottawa, lui donne la réplique. Si les Canadiens français, dit-il, encouragent davantage le *"Congress Journal,"* on pourra peut-être leur faire la part du francais plus large. Aujourd'hui, toutefois, la chose est absolument impossible. Du reste, ajoute-t-il, grâce à votre intelligence et à votre éducation vous Canadiens français, ne savez-vous pas lire et écrire très bien l'anglais ?

Le délégué Goyette, de Montréal, se lève ensuite. Tant que le journal sera rédigé en anglais, dit-il, il n'obtiendra aucun succès à Montréal où la très grosse majorité de la masse ouvrière est canadienne-française. Il partage entièrement les vues du délégué Robillard et préconise que le francais et l'anglais devraient être traités, dans le journal, sur un pied de parfaite égalité. Et à ceux qui prétendent que le Congrès des métiers et du travail du Canada ne dispose pas d'assez d'argent pour faire du *"Congress Journal"* un organe bilingue, il répète à son four qu'il continuera d'en être ainsi aussi longtemps que le journal sera rédigé en anglais.

M. Gustave Francq, enjambant la question de principe qui veut que les deux langues soient officielles dans tout le Dominion du Canada, et non dans le Québec seulement, se prononce catégoriquement contre un journal des ouvriers bilingue. Québec, suivant lui, étant la seule province où le français soit la langue usuelle, il est convaincu, grâce à sa propre expérience personnelle dans les journaux et publication ouvrières ou autres, que si le **Congress Journal** est rédigé dans les deux langues, "il sera d'une lecture ennuyeuse pour tous" et qu'il courra des chances de n'être lu que dans notre province. Du reste, répète-t-il à la suite du délégué Draper, plus de soixante et quinze pour cent des Canadiens français lisent et écrivent l'anglais, d'où il conclut qu'il ne voit pas la nécessité d'attribuer une part égale du français à celle de l'anglais.

Il accuse donc les bilinguistes de donner dans l'extrémisme. Et il conclut en demandant ce qu'il adviendrait de la part du français dans le journal, si on mesurait celle-ci au nombre des syndiqués internationaux canadiens-français.

Le délégué Morin remercie MM. Draper et Franck en particulier, pour les éloges qu'ils ont bien voulu prononcer à l'adresse de ses compatriotes de langue française. Il a été très flatté et heureux, dit-il, d'entendre proclamer que les Canadiens français sont des citoyens on ne peut plus intelligents et possédant très bien les deux langues. Mais, dit-il, que fait-on de principe qui veut que les deux langues soient officielles au Canada? Il est bien pratique, ajoute-t-il, de comprendre l'anglais, mais ce qui est moins certain, c'est que chacun aime toujours mieux lire sa langue maternelle, et son caractère officiel n'est pas pour diminuer cette prédilection toute naturelle.

A midi la discussion se poursuit encore sur le même sujet. Les opinions sont nettement tranchées cependant que les délégués Canadiens français semblent seuls à préconiser la publication d'un organe officiel des ouvriers syndiqués internationaux du Canada dans lequel on rencontrera, non pas plus, mais autant de français que d'anglais.

MORT DE L'ABBÉ DESJARDINS

LE CURE DE ST-DAVID-DE-LAUBERIVIERE EST DECEDE LA NUIT DERNIERE.

Lévis, 22 (D. N. C.) — M. l'abbé Joseph-Isidore Desjardins, curé de Saint-David-de-Lauberivière, Lévis, est mort subitement la nuit dernière à l'âge de 75 ans. Hier encore l'abbé Desjardins était en assez bonne santé puisqu'il a fait la visite de la paroisse.

Ce matin, le curé devait dire la messe de six heures. M. le vicaire faisant sa retraite. Un bon nombre de paroissiens se trouvaient à l'église. Comme M. le curé n'arrivait pas à l'église, quelqu'un s'est rendu au presbytère. La ménagère est allée à la chambre de M. le curé où elle le trouvait mort dans son lit.

M. l'abbé Desjardins naquit à l'Ile Verte le 20 août 1847, de S. Desjardins, médecin, et de Julie Doucet. Il fit ses études à Ste-Anne-de-la-Pocatière et fut ordonné prêtre à Lévis par le cardinal Taschereau le 26 mai 1872. Il fut successivement vicaire à Ste-Hélène-de-Kamouraska, 1872-75, à Montmagny 1875-77; à l'archevêché de St-Boniface, Manitoba, 1877-78; curé de Laval, 1878-84, et curé de Saint-David-de-Lauberivière, Lévis, depuis 1886.

Au mois de mai dernier, il célébrait le 50e anniversaire de son ordination sacerdotale.

Les Franciscains à Lennoxville

Sherbrooke, 22 (D. N. C.). — Le T. R. Père provincial des Franciscains était de passage à Sherbrooke ces jours derniers afin d'organiser l'ouverture du nouveau monastère de son Ordre à Lennoxville. Il paraît que de nombreux novices y entreront dès le commencement de septembre. L'ouverture de cet imposant monastère donnera lieu, nous dit-on, à de grandes fêtes religieuses.

Monsieur l'abbé Léonidas Adam

Sherbrooke, 22 (D.N.C.) — On annonce le retour prochain à Sherbrooke de M. l'abbé Léonidas Adam, directeur des oeuvres sociales de Sherbrooke, qui vient de faire un long voyage en Europe. Ces jours derniers M. Adam assistait à la Semaine Sociale à Strasbourg.

L'Allemagne choisira ses garanties

Berlin, 22. (S.P.A.) — Le ministre des finances, herr Hermes, aurait déclaré nettement dans ses pourparlers d'hier avec les membres de la commission des réparations que le gouvernement allemand ne saurait donner en garantie pour le paiement des indemnités de guerre les forêts de l'Etat sur la rive gauche du Rhin ni les mines du district de la Ruhr.

LE SEIZIEME ATTENTAT

La tentative d'assassinat du lieutenant-colonel Pigott est la suite d'un complot antianglais tramé en Egypte.

ALEXANDRIE, 22 (S. P. A.). — L'attentat commis dernièrement en cette ville contre le lieutenant-colonel Arthur-Frederick-Hamilton Pigott était le seizième cas de tentative de meurtre contre les sujets britanniques en Egypte.

Ce lieutenant-colonel anglais, qui fait partie du corps de paie de l'armée royale, a été blessé grièvement dans une rue par des balles tirées par des gens qu'on n'a pu encore identifier. On a extrait une des trois balles et on espère que le blessé ne mourra point. Néanmoins l'indignation est grande parmi la population anglaise de l'Egypte.

On se rappelle qu'au mois de décembre dernier, les nationalistes égyptiens avaient menacé de tuer un Anglais par jour si on ne remettait pas en liberté le patriote Zagloul-pacha.

TCHITCHERINE EST REFUSE

Les ministres des affaires étrangères de la Russie bolcheviste avaient oublié de faire viser leurs passeports par le consulat belge.

HERBESTHAL, BELGIQUE, 22 (S. P. A.). — M. Tchitcherine, ministre des affaires étrangères de Russie, et plusieurs de ses collègues du cabinet Lenine qui se rendaient à Londres à bord du rapide Cologne-Ostende, se sont vus refuser l'entrée en territoire belge aujourd'hui et ont été contraints de retourner à Cologne, parce qu'ils avaient manqué d'obtenir le visa du consul belge de Cologne.

Le ministre soviétique a prétendu que son groupe ne faisait que passer la Belgique sans avoir le dessein d'y faire des haltes, mais les surveillants de la frontière n'ont voulu entendre aucune explication et les Russes ont dû quitter le train et rebrousser chemin.

Pour le repos de l'âme de Mgr Many

Ce matin, a été chanté à Notre-Dame un service funèbre pour le repos de l'âme de Mgr Evrard-Séraphin Many, décédé en Italie, le 18 août. Le défunt était le frère de M. l'abbé Victor Many, professeur au grand séminaire de Montréal.

Nouvelle mission

Sherbrooke, 22 (D. N. C.). —Une nouvelle mission sera ouverte à l'automne sous le vocable de Saint-Denis. Elle sera située dans les terrains de colonisation près de Brompton. Cet endroit est connu sous le nom de "Abitibi".

Bourse de New-York

Cours fournis par la maison GEOFFRION et Cie, courtiers, 96-ouest, Notre-Dame, Montréal.

Valeurs	Ouv.	Midi
Am. Beet Sugar	48	48
Am. Can.	59¾	60¼
Am. Car et F.	188	189¼
Am. Inter Corrp.	36¼	35½
Am. Locomotive	101	101¼
Am. Smelting	64	65
Am. Tel et Tel.	124¼	123¾
Am. Woolen	95¾	95½
Anaconda Copper	55	56
Baldwin Loco	127¼	127¾
Baltimore et Ohio	78½	78¼
Canadian Pacific	146¼	146¼
Central Leather	40¾	40½
Chicago Rock Island	46¾	46¾
Culumbia Gas et Elec.	100¾	101¼
Colorado Fuel & Iron	32¼	32¼
Chino Copper	30¾	31¼
Corn Products	116¼	117¾
Crucible Steel	93	93
General Motors	13½	13½
General Electric	182¾	182¾
Erie RR	18¼	18¼
Inspiration Copper	41¾	42¾
Internat. Nickel	18¼	18
Internat. Paper	58	58
Mexican Petroleum	175½	175
Midvale Steel	35½	35¾
Missouri Pacific	24	23¾
New York Central	100¼	99½
Northern Pacific	87¼	87¼
New-Haven	33¾	33
Pan Amer. Petrol	76½	75¾
Pennsylvania RR.	47½	47½
Vanadium	49½	50¼
Pierce Arrow	12¼	12
Reading	80	79¾
Republic I. et S.	75½	73
Royal Dutch	55¾	56
Sinclair Oil Cons.	33	33¼
Southern Pacific	95½	95¼
Studebaker	127¾	127¾
Texas Oil	48¼	49½
Union Bag	71¼	71½
Union Pacific	150	150½
United Fruit	149¾	152
U. S. Alcohol		
U. S. Indust. Alcohol	66	65¾
U. S. Rubber	58½	58¾
U. S. Steel	103¾	104
Westinghouse	63¾	63½
Willys-Overland	7	7

Décès

GAUTHIER—A Montréal, le 21 août 1922, à l'âge de 15 ans et 4 mois, est décédée Jeannette Gauthier, fille de Ludger Gauthier. Les funérailles auront lieu jeudi le 24 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, no 1233-est, rue Ontario, à 7 heures 15, pour se rendre à l'église St-Eusèbe-de-Verceuil, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABRECQUE — A Montréal, le 20 août 1922, à l'âge de 35 ans et 2 jours, est décédé Philippe Labrecque, fils de Dame Veuve O. Labrecque. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de sa mère, no 256, rue Delorimier, à 7 heures 30 a.m., pour se rendre à Saint-Pierre, où le service sera célébré à 8 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Deux mois pour $1

Le "Devoir" offre présentement, en dehors de Montréal et de sa banlieue, un abonnement spécial de deux mois, édition quotidienne, pour $1. (Aux Etats-Unis, le prix du même abonnement est de $1.50). Pendant ces deux mois, qui coïncident avec la reprise de l'activité générale, le "Devoir" publiera des notes et impressions d'Europe de M. Henri Bourassa.

No

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

LA FETE DU TRAVAIL

Les syndicats ouvriers catholiques et nationaux vont célébrer avec éclat la fête du travail. Ils participeront en corps à la grande manifestation religieuse qui aura lieu dimanche après-midi, le 3 septembre à l'Oratoire St-Joseph. Cette fête religieuse — qui est pour tous les ouvriers catholiques, nationaux, internationaux, nationaux catholiques ou non-unionistes, — commencera à 3 heures 30 p.m. Il y aura sermon donné par le R. P. Lalande, S.J.; il y aura aussi consécration des ouvriers à Jésus-Hostie; salut solennel du St-Sacrement. Les cérémonies se dérouleront en plein air; si la température était mauvaise, elles auraient lieu à l'intérieur de l'Oratoire. S. G. Mgr Gauthier, administrateur du diocèse, assistera à cette fête religieuse. Tous les présidents de syndicats doivent se faire un devoir d'inciter le plus fortement possible les membres à assister à cette fête religieuse.

Les syndicats ne paraderont pas encore cette année. Ils célébreront la fête du travail par de grands amusements populaires qui auront lieu le lundi après-midi, 4 septembre, au parc Delorimier. Le programme, très chargé, comporte une partie de balle au champ entre deux équipes locales de première force; une course à pied de 5 milles; une course de motocyclettes de 15 milles, etc. Les détails du programme d'amusements paraîtront au complet dans les colonnes du

SYNDICAT DES MENUISIERS

Ce soir, salle des syndicats catholiques, 3-est, rue Craig, assemblée du syndicat des charpentiers-menuisiers. Le syndicat a décidé de fixer à partir du 1er septembre la taxe d'entrée à $5. Celle-ci restera à $2. jusqu'à la fin du mois d'août. Les charpentiers-menuisiers qui veulent se joindre aux syndicats feront donc bien de profiter des deux dernières semaines qui restent pour signer leur application, ce qu'ils peuvent faire en s'adressant à 8 heures ce soir, à 3 rue Craig-est, chambre 28, M. R Binette. Ceux qui ne peuvent venir ce soir peuvent se présenter chaque jour entre 9 heures ou 10 heures a.m. ou 5 et 6 heures p.m. Téléphone Est 4598 ou Est 4063j pour le soir.

A l'assemblée de ce soir, tous les membres doivent être présents pour entendre le rapport des délégués R. Brais, A. Sénécal et Girouard, au congrès de la C.T.C.C.

SYNDICAT DES CARROSSIERS

Ce soir, secrétariat des syndicats, 3-est, rue Craig, assemblée du comité exécutif du syndicat des carrossiers. Questions de grave importance. Que tous les membres y soient sans faute. A. Duchesne, secrétaire.

SYNDICAT DES TYPOS

Demain soir, à 8 h. 30, salle no 2 des syndicats, 3-est, rue Craig, assemblée du syndicat des typos. Rapports importants du délégué A. Léonard, congrès de la C.T.C.C. Questions graves à l'ordre du jour. Que tous les membres soient présents.

ILY A DIX ANS

Du Devoir du 22 août 1912

Les employés du commerce et de l'industrie, telle est la nouvelle association catholique fondée à Montréal. Le but de l'association est de défendre les intérêts économiques et professionnels de ses membres.

La comtesse de Ferre meurt en Californie. La défunte était une amie intime de la reine douairière d'Angleterre.

Quatre ans parmi les Esquimaux. L'explorateur Stefanson rapporte d'intéressants renseignements des régions arctiques.

Les taxes et les églises. — La cathédrale anglicane du Christ et le temple méthodiste Saint-James demandent qu'on ne leur fasse pas payer la taxe de l'eau.

ASPIRIN

A MOINS que vous ne voyiez le nom de "Bayer" sur les tablettes, vous n'avez pas d'aspirines du tout.

BAYER M.D.

Acceptez qu'un paquet non décacheté de "Tablettes d'aspirine de Bayer" qui contient le mode d'emploi et les doses établis par des médecins depuis 22 ans et dont des millions ont reconnu l'efficacité et la sécurité contre

Rhumes	Mal de tête	Rhumatisme
Mal de dents	Névralgie	Névrite
Mal d'oreilles	Lumbago	Douleurs

Petites boites de "Bayer" de 12 tablettes. — Aussi boites de 24 et de 100 — chez les pharmaciens.

Aspirine est la marque de fabrique (enregistrée au Canada) de la manufacture de Mono-acetticacidester de salicylicacide de Bayer. Quoiqu'il soit bien reconnu que le mot Aspirine signifie produit de Bayer, afin de protéger le public contre les contrefaçons, nous estamperons sur les tablettes de la compagnie Bayer la marque generale de fabrique, le nom de Bayer en croix.

Des cours aux agriculteurs

LES MINISTERES DE L'AGRICULTURE FEDERAL ET PROVINCIAL ORGANISENT UNE SERIE DE DEMONSTRATIONS A BORD D'UN TRAIN-EXPOSITION. — L'ITINERAIRE.

M. J. E. Caron, ministre de l'agriculture, nous informe-t-on, a organisé en coopération avec M. W. F. Motherwell, ministre fédéral de l'agriculture, et la compagnie du Pacifique Canadien, un train-exposition, et cela dans un but éducationnel et agricole. Voici l'itinéraire que suivra ce train-exposition:

Ligne Montréal-Ottawa-Vaudreuil, 18 septembre; St-Clet, comté de Soulanges, 19 septembre.

Ligne Ottawa-Montréal-Hull, 20 septembre; Papineauville, 20 septembre; St-Scholastique, 22 septembre; Ste-Thérèse, comté de Terrebonne, 23 septembre.

Ligne Montréal-Mont-Laurier, St-Jérôme, 25 septembre; Ste-Agathe, 26 septembre; Nominingue, 28 septembre; Mont-Laurier, 29 septembre. Tous ces endroits sont dans le comté de Labelle.

Ligne Montréal-Sherbrooke — Delson, comté de Laprairie, 2 octobre; St-Jean d'Iberville, comté de Laprairie, 3 octobre; Buford, comté de Missisquoi, 4 octobre; Magog comté de Stanstead, 5 octobre; Sherbrooke, 6 octobre; Cookshire, comté de Compton, 7 octobre.

Ligne Sutton-Drummondville — Knowlton, comté de Brôme, 9 octobre; Waterloo, comté de Shefford, 10 octobre; Drummondville, comté de Drummond, 11 octobre.

Ligne Farnham-St-Guillaume — St-Hyacinthe, comté de St-Hyacinthe, 12 octobre; St-Hughes, comté de Bagot, 13 octobre; St-Guillaume, comté de Yamaska, 14 octobre.

Ligne Québec-Montréal-Terrebonne, comté de Terrebonne, 16 octobre; L'Epiphanie, comté de L'Assomption, 17 octobre; Joliette, comté de Joliette, 18 octobre; Berthierville, comté de Berthier, 19 octobre; Louiseville, comté de Maskinongé, 20 octobre; Yamachiche, comté de St-Maurice, 21 octobre; Trois-Rivières, comté des Trois-Rivières, 21 octobre, de 2 heures 15 à 5 heures p.m.

Ligne Trois-Rivières à Grand'-Mère—Shawinigan Falls, comté de St-Maurice, 23 octobre, de 9 heures a.m. à 5 heures p.m.; Grand'Mère, comté de St-Maurice, 23 octobre, de 7 heures p.m. à 10 heures p.m.

Ligne Trois-Rivières à Grandes-Piles—St-Maurice, comté de Champlain, 24 octobre; Lac-à-la-Tortue, 25 octobre.

Ligne Montréal à Québec — Batiscan, comté de Champlain, 26 octobre; Grondines, comté de Portneuf, 27 octobre; Lorette, comté de Québec, 28 octobre; Québec, les 30 et 31 octobre.

Des conférences avec démonstrations seront données le long du parcours, à toutes les gares, lorsque le temps le permettra. En cas de pluie, elles auront lieu dans les salles municipales. Les experts agricoles de la province qui donneront des conférences s'efforceront non seulement de procurer aux cultivateurs des connaissances agricoles utiles et pratiques, mais parleront de l'agriculture en général et expliqueront le grand rôle que celle-ci a joué dans la prospérité de cette province.

Ces démonstrations par les experts en charge du train, commenceront, à moins d'indications contraires, à 10 heures a.m. pour se continuer jusqu'à 5 heures p.m. Les visiteurs seront admis à voir les produits dans les wagons. Les conférences auront lieu le soir de 7 à 9 heures p.m.

Les frontières du Labrador

Ottawa, 22 (S.P.A.) — La question de savoir si la frontière entre le Canada et Terre-Neuve est à un ou deux milles de la frontière du Labrador sera plaidée l'hiver prochain devant le Conseil Privé.

Le ministère de la Justice achève son plaidoyer et Terre-Neuve insiste sur une audience prochaine. M. C.-J. Doherty agit comme conseiller du gouvernement fédéral.

Terre-Neuve se croit des droits sur le Labrador. Le gouvernement canadien prétend que le territoire fait partie de Québec, sauf une partie de territoire de la côte suffisante pour les établissements de pêcheurs.

CHOSES MUNICIPALES

L'aqueduc sera amélioré

UNE POMPE NOUVELLE SERA AJOUTEE A LA STATION McTAVISH, ET UNE CONDUITE PRINCIPALE INSTALLEE DE LA RUE ATWATER A LA PLACE VIGER. — L'ACHAT DU CHARBON.

M. Terreault, qui fait partie de la commission de l'aqueduc, a entrepris des projets importants pour améliorer le système de pompage et assurer une distribution régulière de l'eau dans toutes les parties de la ville. Ainsi une nouvelle pompe sera installée à la station McTavish, ces jours-ci; puis une grande conduite principale sera mise en place de la rue Atwater à la place Viger, dès l'an prochain.

La pompe que l'on ajoute à la station de la rue McTavish a une capacité moyenne de 12 millions de gallons soit le rendement total du pompage actuel. La station compte déjà deux pompes d'une capacité respective de 6 millions.

Elle dessert aujourd'hui un territoire assez vaste, territoire que l'on va restreindre. L'eau est pompée de la rue McTavish à la rue Peel et de là à l'avenue des Cèdres et elle n'arrive pas toujours au dernier endroit quand le réservoir de la rue McTavish baisse de niveau. On voudrait y remédier en même temps que soulager la station du pompage qu'elle fournit au nord de la ville pour le réserver aux seules maisons qui environnent la montagne.

C'est grâce à l'installation d'une nouvelle conduite reliée au bas-niveau que M. Terreault espère y réussir. A son avis, la nouvelle conduite en fonte de 48 pouces dont il recommande l'achat au comité exécutif devra partir du bas-niveau à la station de la rue Atwater et aboutir aux environs de la Place Viger, où le prolongement serait assuré par le tuyautage actuel jusqu'à la 1ère avenue de Maisonneuve. L'eau gagnerait ensuite les conduites allant dans le nord de la ville, et dans les municipalités suburbaines, telles que St-Michel et Montréal-Nord, que Montréal approvisionne. Ainsi, au lieu de laisser à la station du haut-niveau de la rue McTavish, pomper l'eau au nord de la rue Mont-Royal, de la municipalité de Montréal-Nord à Cartierville, y compris ville St-Laurent, la station du bas-niveau rue Atwater en serait bientôt chargée, grâce à l'installation de la grande conduite de 48 pouces.

Cette conduite est, d'ailleurs, incessamment requise dans le territoire desservi par le bas-niveau. Le rendement des conduites actuelles est à son compte et il ne servirait de rien de renforcer le pompage du bas-niveau, car les conduites actuelles n'y pourraient suffire. Mais il y a avantage à soulager la station du haut-niveau, au réservoir de la rue McTavish. Le haut-niveau jusqu'ici, était à la merci d'un accident. Rien ne pouvait suppléer à la capacité des deux pompes actuelles, éprouvées au possible. L'addition d'une pompe de 12 millions double la capacité du pompage et la station est de plus rassurée par la perspective prochaine d'abandonner la desserte du nord de la ville.

Selon M. Terreault, les changements projetés permettront d'améliorer le service de distribution et du bas-niveau et du haut-niveau, c'est-à-dire que le pompage du haut-niveau pourra suffire aux besoins de plusieurs années à venir, tandis que la station du bas-niveau évitera les frais d'un second pompage à la station de la rue McTavish. Actuellement l'eau est pompée du bas-niveau au haut-niveau qui la renvoie dans les conduites de distribution du nord de la ville. On n'aura plus besoin que d'un seul pompage pour desservir le territoire situé au nord de la rue Mont-Royal, quand le bas-niveau en prendra soin par l'entremise d'une conduite de 48 pouces et des grands conduits de l'est et du nord de la ville.

Le coût d'installation de la nouvelle conduite dépassera le demi-million, somme qui sera portée au compte de l'emprunt spécial, des améliorations de l'aqueduc.

A PROPOS DU CHARBON

Les commissaires hésitent à se lancer dans le commerce du charbon, surtout à l'heure où le marché est embarrassé par la grève des charbonnages et la pénurie des moyens de transport. Ils n'enverront point de représentant attitré sur place, en Pensylvanie, car ils se croient suffisamment renseignés ici même; il se peut qu'ils acceptent les offres d'une compagnie anglaise du pays de Galles; mais rien n'est décidé pour le moment.

Ils trouvent plus sage de suivre la politique *attendre et voir*, surtout dans les circonstances difficiles de l'heure présente. Ils en ont conversé longuement avec le maire, sans plus de résultat.

A VERDUN

Les conseillers municipaux de Verdun ont tenu une séance spéciale, hier soir, pour recevoir des soumissions pour le pavage des rues Verdun et Mullarky.

Trois soumissions ont été reçues. Ce sont celles de: la Cie Quinlan, Robertson et Janin, au montant de $183,463.50; Sicily Asphaltum Paving, au montant de $189,743.50; Bernard Brault, au montant de $197,700.

Les soumissions portaient sur le coût du pavage des rues Verdun, Mullarky, Hickson et Regina, mais le pavage de ces deux dernières rues ne se fera que si le conseil peut disposer de la somme nécessaire. Le coût du pavage des deux premières rues est exactement de $160,166 et c'est ce montant que le conseil a voté, hier soir, en donnant au maire et au secrétaire l'autorisation de signer le contrat à cette fin avec la compagnie Quinlan, Robertson et Janin.

Les travaux commenceront dès que le contrat aura été signé entre la ville et la compagnie.

DANS NOS MAISONS D'EDUCATION

SÉMINAIRE ST-CHARLES BORROMÉE
Sherbrooke, Qué.
Cours Classique, Commercial et Industriel.
La rentrée des élèves aura lieu le 7 SEPTEMBRE 1922
Mgr P.-J.-A. Lefebvre, P.A., supérieur.

COLLEGE MONT-SAINT-BERNARD
SOREL, P.Q.
Cours commercial et scientifique. Etude approfondie des langues française et anglaise. Enseignement pratique des sciences, des mathématiques et du commerce.
Site pittoresque d'une salubrité parfaite.
Communications faciles par le Q. M. & S., les bateaux de C. S. L., ainsi que par le service d'autobus de la rive sud.
DEMANDEZ PROSPECTUS ILLUSTRE. RENTREE: 6 SEPTEMBRE

COLLEGE ST-JOSEPH
BERTHIERVILLE, QUE.
Cours commercial français et anglais
RENTREE DES ELEVES LE 6 SEPT.
J.-A. CHARBONNEAU, C.S.V., Directeur.

COLLEGE COMMERCIAL SAINT-REMI
Saint-Rémi de Napierville
ENTREE, MERCREDI, 6 SEPT.
V. DUHAMEL, C.S.V., Directeur.

MONT-ST-LOUIS
144 Rue Sherbrooke-Est, Montréal
Commerce—Sciences—Littérature
La rentrée des pensionnaires aura lieu le 5 septembre; la rentrée des externes le lendemain, à 8 heures 30.

Collège de St-Jean
ST-JEAN, QUE.
Cours commercial et classique.
Rentrée des élèves mercredi, le 6 septembre.

FUNÉRAILLES DE G. LEVESQUE

LE FILS DE M. WENCESLAS LEVESQUE A ETE INHUMÉ LE 14 AOUT.

Le 14 août courant, 1922, ont eu lieu à St-Vincent-de-Paul, les funérailles de M. Gilles-Guy Lévesque, fils aîné de M. le notaire J.-W. Lévesque décédé le 11 août 1922. Ses funérailles ont attiré à St-Vincent-de-Paul un nombre considérable de parents et d'amis.

Le deuil était conduit par son père M. le notaire J.-W. Lévesque ses frères, Théodore, Yves et Bernard, ses soeurs Anne-Marie, Gabrielle et Lucile; ses oncles J.-P. Lévesque, Ubald Chartrand et William Gravel; ses cousins, Germain et Lucien Lévesque, Wilfrid Hudon, Gérald Marineau, Auguste Edge, Ulric David, Arthur Prévost, Arthur Primeau, Alphonse Francoeur, Luc Charbonneau, Alfred Archambault, Arthur Delorme, Nap. Clermont, jr., J.-A. Guy, N.P., Eusèbe Labelle, Nap. Gadbois, Dr Wilfrid Monette, Albert Monette, Avila Beaulieu, René Beaulieu, Auguste Lacasse, A. Latendresse, Arthur Lacasse, etc.

A l'église la levée du corps fut faite par M. l'abbé C. Therrien, aumônier du couvent des Soeurs de la providence; le service fut chanté par son cousin l'abbé Herménégilde Guy, curé de St-André-de-Kamouraska, assisté de l'abbé Elie Auclair, représentant de Mgr Gauthier et de l'abbé Rosaire Caron, aumônier du pénitencier. Pendant le service des messes basses furent dites aux autels latéraux par le R. P. Lebel, S.J. du Collège Ste-Marie et par l'abbé M. Wilfrid Lebon, préfet des études au collège Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Dans le choeur on remarquait MM. les abbés Léandre Perreault, curé de St-Vincent-de-Paul F. Laliberté, p.s.S., J.-B. Porcher, p.s.S., Désiré Waddel, p.s.S., et S. Chadillon, p.s.S., tous quatre du collège de Montréal; H. Lecompte, professeur au séminaire de Ste-Thérèse; Albert Benoit, curé d'Ahuntsic; M. Lapalme, curé de St-François-de-Sales; A Froment et L. Jasmin, vicaires à St-Martin; M. Leduc, d'Ahuntsic; M. l'abbé Charron et M. l'abbé Ste-Marie des Pères Blancs; le R. Frère Patrice, directeur du collège Laval, avec le personnel du collège. Les Révdes Soeurs de la Providence du couvent de St-Vincent-de-Paul, assistaient au service avec les orphelines du couvent.

Le choeur de chant de St-Vincent-de-Paul assisté du choeur de Terrebonne sous la direction de M. le docteur Rochette, a rendu la messe des morts de Perosi, et l'orgue était tenu par Mlle Edmée Auclair.

Dans le cortège qui accompagnait la dépouille du défunt à l'église on remarquait, le sénateur L.-O. David, Mlle C.-A. Wilson, c.r., David Vanier, maire de Laval-des-Rapides; Wilfrid Auclair, maire de St-Vincent-de-Paul; Horm. Dagenais, maire de St-Elzéar-de-Laval; Wilf. Lorrain, maire de l'Abord-à-Plouffe; Jos. Masson, ancien maire de St-François-de-Sales; Jos. Boyer, ancien maire de Montréal-Nord, Geo. Vandelac échevin de Montréal; John Fitzgibbon, F. Clermont, Dr L. Robert, Dr A. Mathieu Dr Joseph Pominville, Dr D. Plouffe, Dr H. Cypihot, A.-A. Clermont, N.P.; J.-A. Paquin, N.P.; Dr Roy, Henri Bastien, A. Fortin, A. Chartrand, Hector Lussier, Wilf. Robillard, N. Chartrand, F. Charbonneau, Geo. Charbonneau, Horm. Leonard, Nap. St-Germain, Alph. Chartrand, M. Barrette, Jos. Papineau, Dr Barrette, Bernard Barrette, René Ouimet, L. Leroux, C. Maver, Paul Brisset des Nos, Dr J.-D. Warren, M. Olivier, Arthur Vallée, Alph. Hamel, Pierre Bastien, Emery Gendron, Em. Auclair, C. Simard O. Papineau, Albert Auclair, Paul Beausoleil, Frs Dufort, Jean L'Archevêque, Jean Melançon, Pierre-P. Gascon, Z. Sigouin, Hughes Chevrier, Clément Meunier, Edmond Bélanger, J.-B. Latour, N. P.; Liguori Lacombe, Geo. Méthot, M. Trempe, S. Cardinal, M. Audette, A. Desjardins, M. Trottier, W. Charlebois, Vincent Bisson, Alf.-G. Gagnon, Ernest Bisson, C. Bisson, U. Bisson, A. Lapierre, Jos. Larivière, R. Jépin, O. Roy, Z. Roy, Jos Roy, Horm. Gascon, Alf. Beaulieu, Alph. Morin, Alp. Loiselle, Paul Marin, O. St-Amand, R. Filiatrault, P. Desautels Ed. Leblanc, Ed. Jolicoeur, A. Desautels, Geo. Meunier, Gédéon Legris, F. Chaussé, A. Beaulieu, R. Payne, Ant. Préfontaine, O. Perreault et une foule d'autres.

COUVENT DES SOEURS DE STE-ANNE
SAINT-REMI, CO. NAPIERVILLE.
Cours complet en franaisçais et en anglais.
Rentrée des élèves: MERCREDI, LE 6 SESPTEMBRE

SEMINAIRE DE JOLIETTE
JOLIETTE P.Q.
Sous la direction des Peres de Saint-Viateur.
Etudes classiques.
Cours commercial français-anglais
Rentrée des élèves: le mercredi, 6 septembre.
J. LATOUR, C.S.V., Supérieur.

Collège de l'Assomption
Cours classique et classes préparatoires
Rentrée scolaire: Mardi 5 septembre 1922.

COLLEGE LAVAL
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, P.Q.
Cours commercial français et anglais. Situé près de Montréal, cet établissement offre les avantages de la ville et de la campagne et est pourvu de toutes les améliorations modernes. Communications faciles par le C.P.R., les tramways du Sault-au-Récollet et l'autobus.
Rentrée des élèves le 4 septembre.

Collège Commercial Anglais
But: Enseigner l'anglais pratique aux Canadiens français
Cours commercial anglais avec classes supplémentaires de français
ENTREE: LE 6 SEPTEMBRE.
ST. ANSELM'S COLLEGE
Rawdon, Co. Montcalm, P.Q.

Vous pouvez acheter un véritable poe'e à gaz pour $4.00 seulement
comptant avec la commande. Le reste payable $2.00 par mois.
Et c'est un REGENT No 12E
Fabriqué à Montréal.

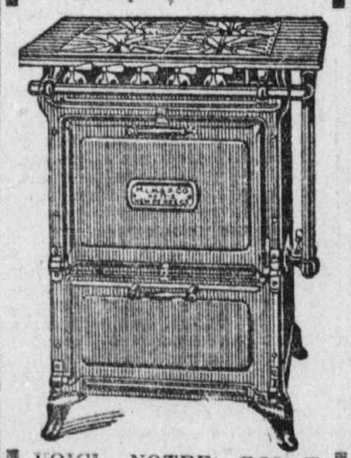

VOICI NOTRE POELE SPECIAL ET IL EST CONSTRUIT POUR DONNER UN EXCELLENT SERVICE.
Allez les voir à une de nos salles de ventes, ou téléphonez pour faire venir notre représentant.
$5.00 pour votre vieux réchauffeur d'eau à gaz.
Si vous en achetez un neuf MAINTENANT.
MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER, CONS.
83 rue Craig-ouest, Main 4040
605 Ste-Catherine-ouest, Up. 6000
430 Ste-Catherine-est, Est 2935
2575 Ste-Catherine-est, Las. 1850
1657 ave Papineau, St-Louis 9090
858 rue St-Denis, St-Louis 7378.
1945 ave du Parc, St-Louis 7359

Membres sciés

Québec, 22. (D.N.C.) — Alph. Meunier, de Matane, vient d'arriver à l'Hôtel-Dieu, à la suite d'un accident dont il a été victime à la fin de la semaine dernière. Meunier, pris dans les roues d'engrenage de la scie au moulin où il travaillait s'est coupé la jambe et le bras gauches. Ses compagnons de travail l'ont relevé au moment où il était jeté par terre baignant dans son sang et l'ont fait transporter à Québec.

Le travail reprend

Saginaw, Michigan, 22. (S.P.A.) — Le travail est repris dans les gisements houillers du Michigan, hier matin, après cinq mois d'inaction.

Les rapports de la vallée de Saginaw indiquent que tous les houilleurs sont retournés à l'ouvrage et que le rendement des charbonnages sera normal vers le milieu de la semaine.

Il y a onze puits miniers dans cette vallée, ce qui donne de l'emploi à 2,400 hommes.

CARTES PROFESSIONNELLES ET CARTES D'AFFAIRES

ASSURANCE

Normandin & DesRosiers
Courtiers en Assurances
232 RUE ST-JACQUES
Tél. Main 3982-4852. Montréal

AVOCATS

Archambault & Marcotte
AVOCATS.
30 rue St-Jacques. Tél. Main 2761.
Joseph Archambault, C.R., M.P., Emile Marcotte, LL.B., J. Edm. Gagnon, LL.B.

ALDERIC BLAIN, B.A., LL.L.
AVOCAT
Bureau du jour: 50, rue Notre-Dame ouest. Immeuble Duluth, chambre 21.
Tél.: Main 5228
Aviseur légal de l'Association des Hommes d'Affaires du Nord-Montréal.

CARTIER & CARTIER
AVOCATS
Jacques, Cartier, L.L.L. Jean-Victor Cartier, L.L.L. — Etudes: 45, Place d'Armes Immeuble Wilson, chambre 422...Tél. Main 5328.

Arthur LALONDE
AVOCAT, PROCUREUR, ETC.
Etudes Forest, Lalonde et Coffin. Edifice du Crédit Foncier, Montréal.
Résidence, téléphone: Est 2251.

SALLUSTE LAVERY 2041 Hutchison Rockland 3178 — MAURICE DEMERS 1150 St-Hubert St-Louis 679
LAVERY & DEMERS
AVOCATS ET PROCUREURS
19, St-Jacques MONTREAL

Victor Pager Arm. Cloutier
PAGER & CLOUTIER
AVOCATS.
Imperiale Power -:- 83-ouest, Craig
Tél. Main 5598.

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND
AVOCATS
Tél. Main 5154 30 rue St-Jacques.
P. St-Germain, LL.L., L. Guerin, LL.L., B. Panet-Raymond, LL.L.

Anatole Vanier Guy Vanier
VANIER & VANIER
AVOCATS
Tél. Main 2632 97, rue Saint-Jacques

NOTAIRE

Heures de bureau: 1 à 5 p.m., 6 à 8 p.m. Tél. St-Louis 2143
CHS. ARCHAMBAULT
Notaire
755 AV. MONT-ROYAL EST, MONTREAL

HORACE H. LIPPÉ
NOTAIRE
180 ST-JACQUES Main 3228

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

Estampes en Caoutchouc
EN TOUS GENRES.
A. Derome & Cie
30 NOTRE-DAME EST, Tél. M. 4679

COURTIERS EN IMMEUBLES

A. JETTE & CIE, 35, St-Jacques, chambre 10, Courtiers en immeubles, experts en propriétés, (établis 1885). Prêts sur première et deuxième hypothèque; achats d'hypothèques et balances de prix de ventes.

CADRES! MIROIRS! MOULURES!

La Cie **Wisintainer & Fils Inc.**
Manufacturiers—Importateurs
IMAGERIES, VITRES, GLOBES, ETC
Gros et détail
Bureau et magasin, 58, St-Laurent — Manufacture, 7, rue Clarke.
MONTREAL, QUE.
Tél.: Plateau 2610.

PHOTOGRAPHE

ATELIER
J. H. THIMINEUR
Prix spéciaux pour les membres du clergé et les institutions religieuses.
2556 St-Hubert Tél. Cal. 849

MEDECIN

Dr J. M. E. PREVOST
Des hôpitaux de Paris-Londres-New-York
Clinique privée pour le traitement des maladies intimes de l'homme et de la femme: voies urinaires, reins, vessie et maladies vénériennes.
460, rue Saint-Denis, Montréal
Tél.: Est 7580

DENTISTE

ST-LOUIS 1301
DENTISTE L'ARCHEVEQUE
468, PARC LAFONTAINE
Pyorrhée et gencives saignantes guéries par traitements électriques.

OPTICIEN

Examen de la vue Lunettes et lorgnons Tél.: Est 988
ALPHONSE L. PHANEUF
OPTICIEN-OPTOMETRISTE
785, rue Saint-Denis
Près de la rue Ontario MONTREAL

MUSICIEN

J.-N. CHARBONNEAU
Cours et leçons particulières de piano, d'harmonie et de pose de voix.
Préparation aux examens de musique et au concert.
364, STE-CATHERINE EST
Edifice J. D. Langelier.
Tel.: Est 3426 ou Victoria 16.

Manufacturiers de carrosseries

JOS. BONHOMME, Limitée
AUTOMOBILES FORD
Manufacturiers de carrosseries de livraison. Vendeurs autorisés de l'automobile Ford. Toujours en mains: runabout, touring, coupé, sedan et camions. Pièces de rechange.
200 RUE GUY

PROFESSEURS

Droit. Médecine. COURS Pharmacie. Art dentaire.
Préparations aux examens, dirigés par M.
RENE SAVOIE, I.C. et I.E.
Bachelier ès-arts et ès-sciences appliquées. Professeur au Collège Sainte-Marie et au Collège Loyola.
Préparation au baccalauréat, au service civil, etc.
ENTREE: en tout temps de l'année.
Résultats de l'année: 81 candidats présentés, 61 REÇUS.
238, RUE SAINT-DENIS. Tél. Est 6163.
En face de l'église Saint-Jacques

Leblond de Brumath
259-EST, RUE ONTARIO.
Bachelier de l'Université de France et de l'Université Laval, officier d'Académie, auteur de plusieurs ouvrages.
Le plus ancien cours de préparation aux examens établi à Montréal.
Qui veut devenir rapidement médecin? avocat? dentiste? pharmacien?

Ecole Préparatoire
COURS CLASSIQUE: BREVETS — EXAMENS
Cours strictement privés
Cours spéciaux d'anglais.
INSTITUT LaROCHE, Enrg.
EDMOND LA ROCHE, Directeur, Bachelier de l'Université Laval
195, RUE STE-CATHERINE EST
Tél. Est 7496.

PIANISTE

1281 Cartier Tél. St-Louis 6734W
LUCIEN JOLICOEUR
PIANISTE
Préparation à tous les diplômes
Professeur au Collège Sainte-Marie
Leçons à domicile
Accompagnement Concert

COMPTABLES

P. A. GAGNON
COMPTABLE LICENCIE (Chartered Accountant)
Chambre 315, Edifice Montreal Trust
11, Place d'Armes Tél.: Main 4912

L. FONTAINE
EXPERT-COMPTABLE VERIFICATEUR
ORGANISATION — INCORPORATIONS
115, Belgrave — Melrose 2507

Tél. Main 1212 Rés.: Tél. Est 5615w
J.-ART. ARCHAMBAULT
COMPTABLE LICENCIE
Ci-devant au bureau de l'inspecteur de l'impôt sur le revenu, district de Montréal.
30, rue St-Jacques Chambre 42.

A TRAVERS LA PRESSE

Le congrès des Syndicats catholiques jugé par l'"Action catholique" et le "Soleil".

De l'*Action Catholique* du 17 août:

Nous ne savons si le congrès des unions ouvrières catholiques, qui s'est réuni cette année à Montréal, a attiré l'attention qu'il mérite. Il est vrai qu'il avait pour concurrent dans la publicité le congrès de Londres, devenu déjà le fiasco de Londres, puis les négociations américaines et canadiennes, au sujet des mines de charbon et des chemins de fer. On y a fait cependant, comme dans les congrès passés, d'ailleurs, besogne très utile, puisque toutes les questions qui ont été débattues l'ont été à la lumière de principes qu'on n'est malheureusement plus accoutumé de voir invoquer dans les assemblées les plus brillantes, et les plus en vedette, des diplomates.

Sans doute les délégués ouvriers se sont occupés de leurs intérêts, ils étaient réunis pour cela. Mais ils l'ont fait de façon à ne pas faire oublier qu'ils sont catholiques, c'est-à-dire qu'il existe, au-dessus de leurs intérêts, des principes dont il n'est pas permis de faire fi, et qu'il faut au contraire faire entrer en ligne de compte.

Grâce aux lumières où ils puisent, et aux mûres réflexions auxquelles ils se livrent, les têtes dirigeantes des unions ouvrières catholiques portent leur thèses à une telle hauteur que leur portée en est singulièrement étendue, et qu'elles méritent d'être considérées non seulement dans les milieux d'artisans, mais autant, sinon plus dans ceux où on fait les lois.

Ainsi, il n'apparaît guère que dans les milieux ouvriers neutres, et même dans les réunions d'hommes d'affaires ou d'industriels qui se piquent de culture, on se préoccupe souvent de la morale. On parle bien de tarif, de prix de revient, d'amélioration aux méthodes de travail ou de transport, du change; mais toujours au point de vue des profits que tel ou tel changement peut faire augmenter, ou des déboursés que telle ou telle réforme peut faire diminuer. Les ouvriers, eux, cherchent surtout à rendre le travail moins pénible, à en faire diminuer la durée, et à le faire mieux rémunérer.

Mettez face à face un patron et un ouvrier qui ne se guident que sur ces données, et jamais ils ne pourront s'entendre. Ce sont deux concurrents, ou plutôt deux adversaires, dont le profit de l'un ne peut s'édifier que sur la perte ou la ruine de l'autre; qui restent par conséquent sur leurs positions, qui s'épient, et qui ne se préoccupent guère des moyens et des conséquences lorsque l'occasion s'offre à eux de remporter un avantage.

Ce qui se passe actuellement illustre bien cette manière d'agir. Un homme en vue et occupant une position officielle importante dans notre province, déclarait récemment que les difficultés dans les charbonnages américains n'étaient que des manoeuvres des propriétaires pour s'exempter de baisser le prix de leurs produits. Ce que vaut l'affirmation, nous l'ignorons; mais le seul fait qu'elle peut être faite publiquement et par un homme en vue qui n'appartient pas au monde du travail, montre bien que, pour une certaine école, on ne se préoccupe guère des conséquences d'un acte, pourvu qu'il conduise au profit que l'on escompte. La baisse du prix du combustible aurait amélioré considérablement les conditions de vie, et facilité le reglement de maints problèmes actuellement pendants. Sa hausse probable, ou du moins le statu quo dans des prix depuis longtemps beaucoup trop élevés contribuera à perpétuer des misères et des mécontentements dont l'etat est pourtant déjà assez aigu.

Si on avait commencé par chercher un moyen d'entente ! Les arrangements temporaires qui viennent de faire avorter la grève des chemins de fer canadiens, et cesser au moins temporairement celle des charbonnages bitumineux américains, auraient pu prévenir les difficultés. Pourquoi ne pas les avoir pris plus tôt ? Pourquoi avoir attendu pour se rendre à ce qui n'est, après tout, qu'équite simple et bon sens tout court, que les passions soient encore aiguisées, et l'état économique fortement compromis ?

Au congrès des ouvriers catholiques, on cherche à prévoir.

Jamais encore, croyons-nous, on n'est entré si profondément dans la question du chômage et de la main-d'oeuvre, et du dépeuplement des campagnes, que dans cette manière lumineuse de traiter la question de l'apprentissage, par exemple. Jamais encore on n'a proposé de moyens plus pratiques d'abaisser le coût de la vie, et du même coup les exigences des travailleurs, que dans ces voeux où l'on demande aux personnes constituées en autorité d'écarter des travailleurs toutes ces occasions de dépense qui le ruinent en l'avilissant de ne point le livrer sans défense aux multitudes exploiteurs qui s'appliquent à doubler ou à tripler le coût des objets qu'il lui faut se procurer. Jamais on n'a proposé de moyen plus efficace d'empêcher les grèves qu'en préconisant l'arbitrage. Mais les travailleurs catholiques s'occupent aussi de l'âme de leurs enfants lorsqu'ils demandent que la loi les défende contre le cinéma corrupteur; ils s'occupent de l'âme de leurs membres lorsqu'ils font la guerre au blasphème, à l'alcool, à toutes les horreurs que, dans un but de lucre, on propose à l'appétit du peuple pour le plaisir.

Les unions ouvrières catholiques, nous le savons, sont loin de rencontrer partout la sympathie qui leur est cependant due. Avant de se laisser aller à des sentiments que l'irréflexion seule explique, mais qu'elle n'excuse pas, leurs adversaires devraient les regarder agir, et comparer. Ils y gagneraient de cesser une opposition qui est une injustice et une faute; car si la situation actuelle, sur laquelle tout le monde gémit, peut être améliorée, c'est par le respect de principes comme ceux émis par le Pape dans l'encyclique "Rerum Novarum", principes que les ouvriers catholiques syndiqués s'attachent à suivre de près sous la direction de leurs aumôniers.

Jules DORION.

* * *

Du *Soleil* du 19 août:

Nous nous réjouissons grandement du succès que vient de remporter à Montréal le Congrès des syndicats nationaux et catholiques; ce succès affermit l'existence de cette organisation sociale créée depuis quelques années à peine.

Deux cents délégués ont pris part à ces assises ouvrières, où les meilleurs principes d'économie sociale ont été affirmés.

Ce qui nous réjouit particulièrement, c'est de constater que le principe de l'organisation ouvrière nationale et catholique a été établi dans la plus grande ville du pays, où les éléments ethniques les plus divers sont rassemblés.

Il nous fait plaisir aussi de constater que les pouvoirs publics: le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, le gouvernement municipal, avaient tenu à se faire représenter à ces réunions, où le clergé figurait au milieu des travailleurs; c'est la reconnaissance officielle des syndicats nationaux et catholiques par l'autorité civile et religieuse.

Ce succès est encore la preuve que les ouvriers de chez nous peuvent protéger leurs intérêts sans avoir recours à une direction étrangère. En matière sociale comme en matière politique, nous voulons pour notre pays et pour notre province le plus d'autonomie possible, et ce voeu devrait être, ce nous semble, celui de tous les ouvriers.

L'ouvrier canadien n'admettrait pas, et avec raison, que les chefs politiques reçoivent leur mot d'ordre et leur direction d'un pouvoir étranger; même de l'Angleterre qui est notre suzeraine: — (c'est pourquoi ils répudient l'impérialisme), — alors pourquoi ses chefs ouvriers devraient-ils être sous la dépendance américaine?

Les garanties matérielles que donnent, à ceux qui en font partie, les syndicats nationaux et catholiques sont aussi avantageuses que celles des organisations internationales; et le seraient-elles moins, qu'il y a compensation dans les avantages d'ordre moral et d'ordre national, que les syndicats nationaux et catholiques offrent à leurs membres.

Les principaux problèmes posés au monde du travail ont été étudiés à ce congrès; des résolutions ont été formulées ; il ne peut entrer dans le cadre de cet article de les repasser tous en revue; disons seulement que ces résolutions ont toujours été marquées au coin du meilleur esprit.

C'est pourquoi souhaitons que l'oeuvre des syndicats nationaux et catholiques se répande et englobe tous les travailleurs de notre province, pour les mettre à l'abri de l'infection bolchévique qui menace de s'infiltrer dans notre pays.

Nous prendrons occasion de parler de quelques-uns des problèmes étudiés à cette convention, afin de propager des idées qui ont été énoncées.

En attendant le prochain congrès que le comité général des syndicats nationaux poursuive son travail de recrutement, afin de soustraire autant que possible nos compatriotes à l'influence étrangère, qui tout en pouvant avoir de bonnes intentions ne peut empêcher de se contaminer, et qui au surplus ne connaît rien de notre mentalité, ni de nos traditions nationales et religieuses, dont la sauvegarde seule sauvera notre peuple.

Vos Vêtements sont Lavés dans des Savonnages Purs

Une visite à cette buanderie moderne vous éclairera sur les procédés scientifiques de nettoyage.

Vos vêtements ne viennent pas en contact avec la machinerie et l'on n'emploie ni acides, ni agents chimiques. Du savon pur et de l'eau pure font le travail. Agités doucement pendant des heures dans des savonnages bouillants, vos vêtements en sortent blancs comme neige, parfaitement nets et sains.

Tél. UPTOWN 7640

TOILET LAUNDRIES LIMITED

425, RUE RICHMOND

Un Régal Quotidien

LE THÉ "SALADA" GLACÉ

H212F

est délicieux en toute circonstance.

Semaine sociale d'Ottawa

(28 août—1er sept. 1922)

Le Comité Exécutif de la prochaine Semaine sociale qui doit avoir lieu à Ottawa du 28 août au 1er septembre, reçoit chaque jour les plus précieux encouragements. Plus nombreux chaque jour, sont ceux qui comprenant l'importance d'une telle oeuvre, viennent offrir leur souscription.

Voici quelques noms de ces généreux souscripteurs:

RR. PP. Oblats (Ottawa), $50.00; Les Artisans Canadiens-Français (Montréal), $30.00; RR. PP. Dominicains (Ottawa), $25.00; La Saint Jean-Baptiste (Hull), $15.00; Dr J. E. Fontaine M. P. (Hull); $10.00; L. J. Papineau M. P. (Beauharnois) $10.00; Chan. C. Beaulieu (Québec), $10.00; Chan. A. E. Deschamps (Montréal), $10.00; Chan. L. A. Mousseau (Valleyfield) $10.00; Mgr F. X. Gosselin (Lévis), $10.00; M. l'abbé Lombard (Hull), $10.00; RR. PP. Oblats (Hull;, $10.00; M. l'abbé J. A. Carrière (Hull), $10.00; Mgr E. Limoges (S.-Jovite), $10.00; J. P. Laurin (Ottawa), $10.00; M. H. Saint-Jacques (Ottawa), $10.00; Mgr C. Arsenault (Québec), $10.00; Mgr L. A. Paquet (Québec), $5.00; M. E. Lapierre M. P. $5.00; M. Maurice Bédard (Ottawa), $2.00; Melle M. Imbleau (Ottawa), $2.00; Chan. A. Nantel (Ste-Thérèse), $5.00; Sénateur G. Boyer (Rigaud), $1.00; M. M. Carrière (Ottawa), $1.00; M. G. Lanctôt (Ottawa), $1.00; M. A. Paré (Ottawa), $1.00; R. P. Lamarche O. P. (St-Hyacinthe), $1.00; M. A. A. Pinard (Ottawa), $1.00; Mgr J. Massicotte (Trois-Rivières), $1.00; M. H. Gauthier (Ottawa), $1.00; M. Ed. Fitzgerald (Ottawa), $1.00; M. R. Dorval (Ottawa), .50; M. M. Pelletier (Ottawa), .50; M. O. Archambault (Ottawa), .50. Total $279.50.

Le Comité Exécutif est grandement reconnaissant envers tous ces souscripteurs et il compte bien que leur exemple encouragera plusieurs autres à souscrire afin d'assurer le succès de la Semaine Sociale d'Ottawa.

UN CONGRÈS DE BIENFAISANCE

LES DELEGUES DE LA C.M.B.A. SONT ACUEILLEMENT REUNIS A MONTREAL

Les délégués de l'Association C. M.B.A. (Association Catholique de bienfaisance mutuelle du Canada), qui sont arrivés ici hier soir, ont été reçus par le grand président, M. F.-J. Curran, C.R., et, après une visite, aux nouveaux locaux de la société, 59, rue St-Denis ils se sont retirés à l'hôtel Viger.

Le congrès de cette association commence aujourd'hui par une réunion des délégués à l'hôtel Viger à neuf heures et quart de l'avant-midi, et une promenade en tramways jusqu'à l'église St-Antoine, où la grand'messe sera célébrée à 10 heures précises. Les prédicateurs seront l'abbé Geoffrion, curé de Notre-Dame-des-Victoires, et l'abbé McShane, curé de St-Patrice. Après la messe, les délégués retourneront à l'hôtel Viger pour leur première séance.

Les délégués, après avoir déposé leurs lettres de créance seront reçus par le maire de Montréal, qui prononcera un discours de bienvenue auquel le président répondra.

Cet après-midi, les délégués siégeront à partir d'une heure et demie et s'occuperont d'étudier les diverses résolutions, de former des comités et d'entendre leurs rapports. Viendront ensuite les élections des officiers de l'Association, leur installation et le discours de clôture de la réunion.

Vient de paraître

L'ACTION FRANÇAISE D'AOUT

On lit, ce mois-ci, dans l'**Action française**, des articles de M. Georges Pelletier, de M. Wilfrid Gascon, du R. Père Lamarche, O.P., du R. Père Alexandre Dugré, S.J., un rapport du comité de propagande canadienne-française à Paris et une autre de la Semaine des écrivains catholiques. M. Georges Pelletier, contribuant à l'enquête sur "notre avenir politique", examine les obstacles d'ordre économique à la fondation d'un Etat français. Le brillant journaliste, s'il ne cache point la gravité des obstacles, fait voir aussi la possibilité de les vaincre. Son article est une des plus vigoureuses contributions à cette enquête qu'à déjà provoqué de si magnifiques études. M. Wilfrid Gascon vient apporter son adhésion aux enquêteurs en décrivant notre irrésistible évalution vers l'indépendance du Canada. C'est un travail fortement documenté et qui donne à réfléchir. Le père Lamarche fait un bout de chronique littéraire, judicieuse et fine comme toujours, au sujet du **comment ils ont grandi** de Joyberté Soulanges. Le Père Alexandre Dugré a donné à l'**Action française**, en primeur, un large extrait de sa prochaine brochure : **Contre le blasphème, tous!** C'est de la prose de bataille et combien vivante et opportune. Le secrétaire du comité de propagande à Paris, nous entretient, avec l'intérêt qu'il sait y mettre des initiatives de son comité; et un autre étudiant nous raconte la deuxième **Semaine des Ecrivains catholiques.** Il faut aussi lire, dans ce numéro d'août, un hommage à Emile Miller, le mot d'ordre à propos du chant du "O Canada" dans les écoles et quelques pages pleines de choses sur la vie de l'**Action française.**

Retraites fermées pour jeunes filles

Au Couvent de Marie-Réparatrice, 1025 Mt-Royal-ouest, Outremont; du 25 au 29 août et du 1er au 5 septembre. Prière de s'inscrire d'avance et d'inclure un timbre pour demande de renseignements.

GOODWIN

POUR ECOLIERS

COMPLETS — Complets en tweed anglais tout laine, avec deux culottes golf.
8 à 14 ans 24.50
15 à 18 ans 27.50

PARDESSUS — Pardessus de sport (très jolis) . . 8.95 à 10.00
Pardessus en gabardine anglaise tout laine pour l'automne, 8 à 18 ans 19.50

CHAUSSURES — En veau solide, bonnes semelles à trépointes Goodyear, forme large, confortable et hygiénique. Pointures 11 à 13½ et 1 à 5½—Un prix 3.95

JERSEYS POUR GARÇONNETS, 1.35
En cachemire tout laine, boutonnant sur l'épaule. Grandeurs 22 à 32. Marine et cardinal, brun et vert, oxford et marron.

Goodwin — Au rez-de-chaussée.

POUR ECOLIERES

JUPES — En serge marine tout laine — 4 à 16 ans . . . 2.95

BOUFFANTES — Pour gymnastique, serge bleu marine tout laine, 4 à 16 ans 2.95

MIDDIES — En flanelle pure laine dans toutes les couleurs populaires. 6 à 16 ans 2.95

PYJAMAS POUR FILLETTES
Quatre nouveaux modèles en crêpes fleuris, soisette, coton blanc et de couleur — rose pâle, bleu et mauve . . . . . 2.95 3.50 et 4.95

Goodwin — Au deuxième

Goodwin's LIMITED

COURRIER DE NICOLET

Nicolet, 22.—(D. N. C.)—Il y a quelque temps M. l'avocat N. Boucher de St-Léonard, célébrait le 30ème anniversaire de son admission à la pratique du droit devant le barreau du district de Trois-Rivières. C'est en effet en 1872 qu'il fut reçu avocat.

A cette date, le bâtonnier du Barreau de Trois-Rivières était Me J. N. Bureau, père de M. Jacques Bureau, et le secrétaire était Me L. D. Paquin. Il n'y avait ce jour-là que deux candidats qui se présentaient pour l'admission à la pratique, M. Boucher et M. Ernest Pacaud. Ce dernier fut aussi admis.

Nonobstant ses 76 ans, Me Boucher pratique encore sa profession. Avant de s'établir à St-Léonard, Me Boucher a pratiqué dans le district de Richelieu, à St-François-du-Lac.

Une assemblée des médecins de nos cantons sous les ausnices de la Société médicale des Trois-Rivières, se tenait au Palais de Justice de Nicolet, vers la fin de juillet M. le Dr. J. Rousseau et le Dr Savary étaient les deux conférenciers.

Les médecins étaient au nombre de 61. Parmi eux se trouvaient quatre candidats aux postes de gouverneurs du collège des médecins: MM. les Drs Biron, Tourigny, Marion et Boisvert. Ce dernier après avoir fait connaitre son programme comme ses trois confrères a donné une causerie sur le charlatanisme.

* * *

Mgr Brunault, évêque de Nicolet, se rendait il y a quelques jours à St-Guillaume, où il a conféré l'ordre à M. l'abbé A. Taillon, de cette paroisse. Il était accompagné de plusieurs prêtres.

* * *

Les Religieuses de l'Assomption ont terminé leur seconde retraite annuelle à la maison mère de Nicolet.

Chemin de fer Pacifique Canadien

MONTREAL-OTTAWA

Vers l'Ouest

Quitte Montréal, gare Windsor :

7.30 h. a.m., quotidien, arrive à Ottawa à 11.00 h. a.m.

8.30 h. a.m., quotidien, sauf le dimanche arrive à Ottawa à 11.30 h. a.m.

3 h. p.m., quotidien, sauf le dimanche, arrive à Ottawa à 6.30 h. p.m.

5.00 p.m., quotidien, arrive à Ottawa à 8.00 p.m. (Voyageurs pour wagon-salon seulement).

6.00 h. p.m., dimanche seulement, arrive à Ottawa à 9.30 h. p.m.

8.15 h. p.m., quotidien, arrive à Ottawa à 11.15 p.m.

10.15 h. p.m., quotidien, arrive à Ottawa à 1.15 p.m.

ANTIKOR-LAURENCE
CURE RADICALE DES CORS
SÛRE, EFFICACE, SANS DOULEURS
EN VENTE PARTOUT 25¢
FRANCO PAR LA POSTE
A. J. LAURENCE MONTREAL

Vers l'Est

Quitte Ottawa, gare Union :

5.25 a.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, 8.25 a.m.

6.00 a.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, 9.00 a.m.

8 h. a.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, à 11.30 a.m.

11.05 a.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, à 2.00 p.m. (Voyageurs pour wagon-salon seulement).

3.15 p.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, à 6.15 p.m.

6.35 p.m., quotidien, sauf le dimanche, arrive à Montréal, gare Windsor, à 10.05 p.m.

(réc.)

Vous êtes un homme de parti? Lisez le Devoir *pour savoir ce qu'on pense des partis, en dehors des partis, pour connaître ce qui se passe dans votre parti. Vous êtes un esprit indépendant? Lisez le* Devoir *pour savoir ce qui se passe chez les gens indépendants. Un mois, 50*

FEUILLETON DU DEVOIR

"L'Indestructible Chaine"

Par MARIE LE MIÈRE

50

(suite)

— Tu ferais mieux de te coucher tout de suite. Il est plus de minuit, le sais-tu?

— Et après?... Toujours des reproches, ici! On ne peut plus mettre les pieds chez soi!

Elle détourna la tête avec dégoût.. Oh! "cela", c'était trop après une telle veille. Et Michel, qui restait pétrifié au milieu de la pièce! Et Julia, retirée à la cantonade, mais qui en avait assez vu!... Tout à coup, Denise crut s'apercevoir que la sacoche, dont son mari ne s'était pas débarrassé, était mal fermée. Aiguillonnée par une crainte soudaine, elle étendit la mains vers l'objet.

— Qu'est-ce que tu veux? clama l'homme, sur un ton agressif.

Il tira brutalement à lui la poche de cuir qui s'ouvrit toute grande; Mme Fontane aperçu de l'or, des liasses de billets. Oui, il était temps de mettre en sûreté l'argent du comte d'Orlande... Pourvu qu'il ne fût pas trop tard!

— Donne! insista-t-elle, suppliante.

— Je te défends d'y toucher. Va-t-en!

Mais Denise, dans son angoisse insupportable tenait à vérifier immédiatement la recette. Elle revint à la charge.

— Laurent! allons donc!

— Va-t-en!

Il s'était levé d'un bond. Ses yeux flambèrent, et, subitement, ce fut un fou furieux que Denise eut devant elle.

Avant d'avoir pu se reconnaître, elle fut empoignée par l'épaule, et poussée de telle sorte qu'elle alla heurter violemment le buffet. Michel s'élança vers elle avec un cri perçant Elle se retrouva tout étourdie, affaissée dans le fauteuil, entre son fils qui l'enlaçait, l'embrassait, et Julia, qui était accourue. Ils parlaient. Ne comprenant pas, n'entendant qu'à demi, elle hochait la tête en bégayant:

— Ce n'est rien... Ce n'est rien...

Laurent n'était plus là mais Denise, les prunelles emplies de stupeur et d'horreur, demeurait comme hypnotisée par une vision ineffaçable.

III

Le vieux garde jardinait seul dans son potager situé derrière sa maison. La journée d'octobre était douce; sur la grisaille du ciel éclataient les flamboyants coloris de frondaisons d'Orlande. Une forme emmitouflée apparut à travers la barière: Bréchet se précipit pour aller ouvrir.

— Monsieur le comte! s'exclama-t-il avec surprise.

— Bonjour, mon ami, dit le visiteur, serrant la main fidèle... Oui, j'essaye mes forces: je m'aguerris en vue de l'épreuve, continua-t-il avec un sourire mélancolique et fin. Les voyages et moi, vous savez...

M. et Mme d'Orlande allaient partir pour le Midi, où résidait l'une de leurs filles; leur absence devait se prolonger deux mois. Aussi, depuis une semaine Bréchet et son maître avaient ensemble de nombreuses conférences; d'ordinaire, le débile châtelain faisait appeler son garde au lieu de se déranger; le paysan trouvait donc assez insolite l'apparition matinale d'aujourd'hui.

Le propriétaire s'avançait, appuyé sur sa canne, par l'allée rectiligne; il ne voulut pas entrer à la maison.

—...S'il vous plait, faisons le tour de votre jardin... Voilà qui est bien tenu; à la bonne heure! j'aime l'ordre, et je n'en donne pas toujours l'exemple... Mon parc tourne de plus en plus à la forêt vierge. Il y a là des travaux importants à exécuter; justement, j'en avais parlé à M. Fontane, en lui recommandant de presser un peu les choses... Mais il ne vient jamais de lui-même. Quand il a affaire à moi, je suis obligé de le mander... L'avez-vous vu dernièrement?

— Oui, monsieur, je l'ai vu, murmura Bréchel, avec un malaise.

Il n'expliqua pas qu'il l'avait simplement croisé dans la rue, sans échanger une parole avec lui.

M. d'Orlande s'était arrêté devant un plant de fraisiers, dont la belle ordonnance ne fixait nullement son attention. Il saisit tout à coup le bras de son vieux serviteur.

— Bréchet il faut que je vous pose une question confidentielle. Répondez-moi en toute franchise, je vous en prie. Je suis forcé de contrôler certains bruits fâcheux... excessivement fâcheux...

Et plus bas, d'un accent qui trahissait un pénible effort:

— Avez-vous entendu dire que le régisseur s'enivre?

Le garde avait l'air d'une statue de bronze, dans son tricot brun.

— Oh! fit-il, au bout de plusieurs secondes, qui dit cela?

— Vous n'avez rien entendu? insista le châtelain.

— Moi, monsieur le comte? Mais non...

— Il parait, ajouta M. d'Orlande, qu'en rentrant du Fresnay, le jour de la recette, il était fortement pris de boisson. On l'a rencontré, à dix heures et demie du soir, au sortir de la Grangerie.

La Grangerie était un village balnéaire où Laurent avait, effectivement fait une halte prolongée, après avoir déjà stationné au restaurant-café du Haut-But... et manqué ainsi le train de sept heures.

— Est-on bien sûr de l'avoir reconnu? reprit Bréchet. N'y a-t-il pas, au moins, de l'exagération?

— Un homme ne saurait être trop sobre quand il est responsable du bien d'autrui. M. Fontane portait sur lui une somme considérable et s'exposait à toutes sortes d'aventures... Qui l'a rencontré? le fermier de Maubuis qui, ce soir-là, revenait d'une foire. Ah! je sais, poursuivit le châtelain, arrêtant un geste de son garde, à Maubuis on a été particulièrement vexé de me voir prendre un régisseur, et je n'aurais pas attacher grande importance à ces propos, s'ils ne m'avaient rappelé une allusion émanée d'une autre source... Puis, je me souviens qu'une fois, en causant avec "lui", je l'avais trouvé quelque peu bizarre, surexcité... J'avoue cependant que je n'avais pas songé à... cela!

— Cela ne doit pas être vrai, articula le vieux paysan, détournant son visage cruellement tendu.

— Vous croyez?..

— Je pense... j'espère que M. le comte, en général, n'est pas mécontent de ses services? dit Bréchet, avec la liberté respectueuse qu'autorisait la confiance de son maître.

— Eh! eh!... Il a bien eu, récemment, des distractions... énormes. Je voudrais être assuré qu'elles ne provenaient pas... d'une certaine cause... Ce qui est notoire, c'est que mon régisseur est un grand habitué du café Belle-Plage... Enfin, je ne pars pas tranquille. Supposez que la rumeur se confirme, que les faits se répètent et s'aggravent: voyez-vous l'effet moral sur les fermiers... sur les gens du pays!... Si, par malheur, il se passait en mon absence quelque chose d'extraordinaire prévenez-moi, n'est-ce pas? Vous savez bien que je ne pourrais compter que sur vous, en l'occurrence.

La conversation dévia: mais le comte, sans le dire, demeurait soucieux, et il s'en retourna aussi perplexe qu'il était venu.

— Feugères ne savait rien, évidemment, se répétait-il. Comment expliquer?.. Fontane aurait-il donc été pris de cette maladie ici même? Après tout, peut-être que je m'alarme à tort. Pourtant...

M. d'Orlande ne se doutait guère que Bréchet était encore plus embarrassé que lui.

(A Suivre)

COMMERCE ET FINANCE

LES PRODUITS DE LA FERME

Les renseignements suivants sur l'état des marchés pour les différents produits de la ferme, au cours de la semaine dernière, nous sont fournis par la Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec:

BEURRE

Dès les premiers jours de la semaine, une amélioration s'est fait sentir sur ce marché. Les acheteurs tenus jusqu'ici à l'écart ont donné de fortes commandes; ce qui causa une avance de prix d'environ un sou par livre. Aux enchères du milieu de la semaine, cette hausse avait atteint 2 sous par livre. L'on rapporte des opérations importantes pour l'exportation. Avec l'approche de la saison d'automne qui devra nécessairement stabiliser le marché et créer une meilleure demande locale, l'on paraît compter sur un marché plus ferme pour le reste de la saison.

FROMAGE

L'état stagnant du marché au fromage des trois ou quatre dernières semaines a eu ici un changement très soudain en ce qui concerne la hausse des prix. Les bas prix de la semaine dernière ont permis aux exportateurs locaux de faire des offres attrayantes pour les importateurs anglais, ce qui a considérablement changé la situation de ce côté-ci. Les faibles arrivages permettent aussi d'espérer que les prix actuels se maintiendront. Les opérateurs les mieux renseignés paraissent croire que l'on a vu les plus bas prix de la saison.

OEUFS

Les arrivages d'oeufs de bonne qualité s'écoulent facilement aux prix actuels. Les grandes chaleurs de ces derniers temps sont la cause de cette grande quantité d'oeufs de qualité inférieure dont on ne peut difficilement disposer à bas prix. La situation pour les oeufs d'entrepôt a peu changé au cours de la semaine. Aucune demande n'a été faite pour l'exportation soit pour nos oeufs, soit pour les oeufs américains, lesquels sont en grande abondance et que les détenteurs aimeraient pouvoir vendre le plus tôt possible.

MIEL

Les prix du miel restent toujours les mêmes. Quelques producteurs paraissent vouloir disposer de leurs miels blancs au prix de 13 et 14 sous la livre. La demande est limitée.

SUCRE ET SIROP D'ERABLE

Aucun changement n'a été rapporté. Le sucre et le sirop d'érable sont très rares et la demande pour ceux-ci est presque nulle à cette époque de l'année.

FEVES ET POIS

Quelques petits lots de pois d'Ontario ont fait leur apparition sur nos marchés. Ceux-ci rencontrent un marché ferme soit environ $4.00 à $4.25 le minot.

Rien n'est rapporté sur le marché aux fèves dont les prix restent les mêmes que ceux de la semaine dernière.

Une poursuite contre la Canada Steamships

Québec, 22.—La Corporation des Obligations Municipales, de cette ville, vient d'intenter une poursuite contre la *Canada Steamships Company*, en réclamation de $101,000 de dommages. La compagnie demanderesse prétend qu'il y a environ un an et demi elle a obtenu le privilège de lancer une émission d'obligations pour la défenderesse et qu'on lui avait laissé entendre qu'elle aurait aussi d'autres émissions. Le printemps dernier la *Canada Steamships* a vendu pour $6,000,000 d'obligations et la demanderesse prétend que contrairement à l'entente conclue elle n'a pas eu l'émission. L'étude Taschereau, Roy, Cannon, Parent, Taschereau et Taschereau représente la demanderesse.

La Canada Bread

Toronto, 22.—Le rapport financier de la Canada Bread, pour l'exercice financier finissant le 30 juin 1922, vient d'être publié. Il accuse un actif de $6,130,020, soit une diminution de $7,469, sur l'année dernière. L'actif liquide de la compagnie est plus fort que l'an dernier. Les placements, les comptes recevables et le surplus en main ont diminué, ce dernier étant seulement de $109,395 au lieu de $238,528 l'année précédente. Le surplus et la réserve sont de $1,130,351 au lieu de $865,243 en 1921.

Le rendement total est de $413,814 comparativement à $325,075 en 1921. La balance au compte de profits et pertes est de $478,658 au lieu de $322,084.

La Can. Locomotive

Kingston, 22.—Le *Kingston Daily Standard* annonce qu'il est autorisé à déclarer que la *Canadian Locomotive Company* ne sera pas vendue à la *Baldwin Locomotive Company* ni à aucune autre compagnie.

Les assemblées annuelles

L'assemblée annuelle de la Compagnie des Tramways de Montréal aura lieu à midi, le mardi 26 septembre.

$5000.00

demandés en première hypothèque, sur propriété de $12,000, bien située rue Atwater, cinq logements modernes chauffés, sept pour cent pour cinq ans.

E. CLOUTIER, WEST 5774
1538, NOTRE-DAME-OUEST.

LE MARCHE DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages de beurre, de fromage et d'oeufs, à Montréal, pour la journée d'hier, le lundi précédent et le jour correspondant l'an dernier:

	1922		1921
	21 août	14 août	le 22
Beurre	1,326	956	2,559
Fromage	9,867	10,299	5,067
Oeufs	3,863	1,269	2,280

LE DETAIL SUR PIED

Abattoirs de Montréal.—Les arrivages d'hier ont consisté en 1053 bouvillons, 1675 veaux, 5840 moutons et agneaux et 1885 porcs.

Le marché a été assez calme. Les bouvillons de Winnipeg se sont assez bien vendus. Deux lots pesant en moyenne 100 livres ont été pris à $6 et un lot plus léger à $5. Un lot de vaches de Winnipeg a été pris à $4.65. La majorité des bouvillons ont fait $4.50.

Les bons veaux étaient en assez bonne demande. Quelques bons lots ont été pris à $9 et un lot de choix a rapporté $9.25. Les veaux d'assez bonne qualité ont commandé de $6.50 à $7. Les veaux d'herbe ont été pris à $4.25 et $5.

Les agneaux étaient moins en demande et le marché a été plus faible. Les meilleurs prix ont été $9.50 pour de beaux agneaux gras. Les bons lots se sont vendus à $9 et ceux de qualité moyenne $8.50. Les agneaux communs de $7 à $8. Le mouton s'est vendu à $3 et $4.

Le marché du porc a été moins actif. Les porcs choisis ont rapporté $13.25 et les porcs trop gras ou mal engraissés de $11 à $12.

1ère qualité, le baril	$7.50

LES PRIX DU GROS

Voici quelques prix de gros que nous avons obtenus ce matin:

FARINE

Les prix de la farine sont basés de 30s. le baril.

1ère qualité, le baril	$7.50
2ème qualité, le baril	$7.00
Forte, à boulanger, le baril	$6.80

OEUFS

Sélectionnés	32s.
No 1	27s.
Craqués	21s.

BEURRE

Pasteurisé	36s.
Premier choix	36s.
En bloc d'une livre:	
Pasteurisé	37s.
Premier choix	37s.

FROMAGE

Fort	22s.
Doux	15s.½
Oka	29s.

LE MIEL

Le miel de sarrazin se vend $3.75 le seau de 30 livres.

(Les prix des oeufs, du beurre, du fromage, du saindoux et du miel sont fournis par la maison J.-A. Vaillancourt, Ltée., 618, rue St-Paul.

POMMES DE TERRE

Les patates nouvelles se détaillent $1.00 le sac de 80 livres.

LE RAPPORT ANNUEL DE LA WABASSO COTTON

Le rapport financier de la Wabasso Cotton, pour l'exercice terminé le 30 juin vient d'être adressé aux actionnaires. La diminution des profits est moins considérable qu'on aurait pu s'y attendre. Le tableau suivant indique les profits réalisés pour chaque exercice depuis trois ans et la répartition qui en a été faite:

	1922	1921	1920
Profits	$347,549	$386,967	$443,709
Int. sur placements	48,464	49,251	45,715
Moins:			
Dépréciation	$100,000	$100,000	$100,000
Intérêts	52,240	52,810	53,410
Déduct. totales	$152,240	$152,810	$153,410
Profits nets	$253,773	$283,102	$336,015
Dividendes	140,000	140,000	140,000
Balance	$103,773	$143,102	$196,015
Bal. préc.	442,351	299,278	603,263
Surplus	$546,155	$442,380	$799,278

Voici le bilan de la compagnie, en juin dernier et au 30 juin 1921:

ACTIF

	1922	1921
Usines	$1,723,575	$1,612,310
Placements	1,551,671	1,584,186
Espèces	65,585	16,559
Oblig. Vict. et prêts à vue	723,718	566,596
Effets recev.	317,907	230,108
Invent.	358,818	560,276
Charges dif.	30,766	34,514
Totaux	$4,772,042	$4,594,545

PASSIF

	1922	1921
Capital-actions	$1,750,000	$1,750,000
Obligations	861,000	871,500
Effets payables	182,103	174,911
Rés. déprec.	617,751	517,751
Int. accrus	4,305	4,355
Salaires non réclam.	7,216	6,875
Div. payable	35,000	35,000
Hypothèque	16,500	17,500
Rés. taxes etc	252,010	274,268
Rés. gén.	500,000	500,000
Surplus	546,155	442,381
Totaux	$4,772,042	$4,594,544

Cours du change

NEW-YORK

	Cours moyens
Londres, (livre sterling)	$4.49⅛
Paris, (franc)	0.0803
Bruxelles, (franc)	0.0765
Genève (franc)	0.1909
Berlin, (mark)	0.00089
Vienne, (couronne)	0.000027
Rome, (lire)	0.0454

MONTREAL

New-York	⅛%
Londres	$4.50¼
Paris	0.0805
Bruxelles	0.0767
Genève	0.1914
Berlin	0.009⅛
Vienne	0.000038
Rome	0.0455

22 août 1922

LA MATINEE À LA BOURSE

L'ACTIVITE EST REDUITE A TRES PEU DE CHOSE ET LES COURS MANIFESTENT UNE TENDANCE GENERALE A LA BAISSE.—LE CANADIAN COTTONS A ETE LE STOCK LE PLUS VIGOUREUX.

Des réactions légères se sont produites sur toute la liste, ce matin, sur le marché local. L'activité a considérablement diminué et l'offre de quelques lots a suffi dans presque tous les cas pour provoquer une baisse assez sensible de la cote. Les papiers n'ont pas été plus en vedette que les autres valeurs. En général ils sont fermes. On note cependant une baisse des deux Spanish River, le commun, 3-8 de point et le préférentiel, 1 point 1-2, du Price, 1-2 point et du Howard-Smith, 1-4 de point.

Le Detroit a été particulièrement faible; ouvert à 69 1-2 il est descendu jusqu'à 67 1-2 pour remonter à 68 1-4, à l'heure de la close. Les directeurs de la compagnie se réunissant cette après-midi à deux heures et l'on répète qu'ils étudieront encore une fois la question de la déclaration d'un dividende. On ne croit pas généralement qu'un dividende soit déclaré et c'est ce qui explique la lourdeur du stock en Bourse. Les derniers dividendes déclarés n'ont jamais été payés parce que la Commission des utilités de l'Etat du Michigan n'a pas voulu donner son autorisation. Il ne semble pas que les directeurs décident de déclarer un autre dividende avant que les arrérages aient été payés. Parmi les autres utilités publiques, le Montréal Power est tombé d'un point; le Bell Telephone est monté d'un point un quart et le Brazilian d'une fraction.

Les valeurs textiles sont mises en vedette encore une fois: le Canadian Cotton est monté de deux points et demi et le Dominion Textile d'un point.

Il s'est vendu au cours de la séance, 4,664 actions dont 159 Bell Telephone, 430 Brompton, 212 Cement, 650 Canadian Cotton, 420 Detroit, 140 British Empire; 150 Howard Smith; 161 Riordon, 308 Spanish River; 110 Sugar, 125 Steel of Canada, 100 Shawinigan; 227 Atlantic Sugar de préférence, 115 Spanish River de préférence, 234 British Empire de seconde préférence, 125 Winnipeg Electric.

A New-York, la prime sur le dollar canadien a varié de 0 à 1-4 pour cent; le franc français a fait à Montréal, .0799 et la livre sterling $49 1-4.

Opérations de la matinée.

(Cours fournis par la maison L.-G. Beaubien & Cie.)

Transactions de 10 h. à 11 h. 30 a.m.

Nat. Breweries—25 à 52.
Abitibi—25 à 63⅞.
Sugar—100 à 25.
75 à 42.
— pfd.—50 à 41, 50 à 41½, 25 à 42,
Bell Tél.—159 à 115½.
Brazilian—25 à 45⅞, 10 à 46.
Empire Steel—90 à 11¾.
— 2nd pfd.—25 à 34⅝, 85 à 34, 25 à 34, 12 à 34.
Steamship—20 à 53.
Brompton—10 à 36½, 30 à 36¾, 10 à 36½, 15 à 36, 100 à 36½.
Cement—70 à 69, 1 à 69½, 35 à 69, 1 à 68¾, 5 à 69.
Detroit—25 à 69½, 50 à 68⅝, 25 à 68¼, 25 à 68½.
Tex.—25 à 180.
Price—10 à 47.
Suebec—35 à 26.
Spanish—65 à 100½, 75 à 100¼.
— pfd.—15 à 105.
Shawinigan—100 à 110.
Gen. Electric—10 à 81⅞.
Steamship—5 à 21.
Can. Cotton—25 à 105, 135 à 104½, 135 à 104½, 260 à 105.
Car pfd.—50 à 59.
Howard Smith—15 à 79, 45 à 78¾, 60 à 78½.
Penmans—5 à 119½.
Winipeg—100 à 40, 4 à 38, 25 à 40.
Twin City—15 à 53.
Ottawa P.—50 à 92½.
Converters—5 à 85.
St. Maurice Paper—25 à 90.
Tucketts—30 à 46.
Mackay—50 à 101⅝.
Can. Woolen—10 à 26, 15 à 25⅞.
Steel pfd.—50 à 100.
Provincial Paper Mills—25 à 80.

Obligations—

Quebec Rail B.—100 à 71.

Banques—

Royale—22 à 197.

Transactions de 11 h. 30 à midi et demi.

Steell—125 à 77½.
Abitibi—50 à 63¾.
At. Sugar—10 à 25.
— pfd.—2 à 38.
Bell Tel.—10 à 115½.
Empire Steel 2nnd pfd.—50 à 33¾, 35 à 33¾.
Brompton—75 à 36½, 135 à 37, 25 à 36⅞.
Cement—10 à 69½.
Detroit—50 à 68, 25 à 67¾, 5 à 67½, 50 à 68, 65 à 68, 50 à 69½, 25 à 68½, 25 à 68¼.
Cement—40 à 70.
Dom. Glass—5 à 71¾, 25 à 71½, 10 à 71¾.
Steamship pfd.—70 à 53.
Power—10 à 96½, 5 à 96½, 45 à 96.
Price—25 à 47, 25 à 46⅞, 20 à 47, 10 à 46½.
Spanish—50 à 100¼, 100 à 100⅛.
— pfd—30 à 104¾, 45 à 104½.
Riordon—160 à 9.
Dom. Can—15 à 25½.
Can. Cotton—5 à 105, 25 à 106, 50 à 106⅝, 125 à 106½, 25 à 107.

LES MINES

Apex	3	3 1-4
Argonaut	45	47
Atlas	27	28 1-2
Bailey	1 3-4	2
Baldwin	3 1-4	4 1-4
Beaver Cons.	34	35
Boston Creek	—	20
Castle Trethewey	24	25
Chambers Ferland	4	5
Chaput Hughes	15	25
Coniagas	—	1.30
Crown Reserve	22 1-2	23
Dome Lake	14	14 1-2
Dome Mines	34.25	35.00
Gold Reef	3 3-4	4
Hattie	21 3-4	22
Hollinger	—	—
Hunton Kirk	7 1-2	8
Inspiration	4 3-4	5 3-4
Keora	3.85	4.20
Kirkland Lake	45	45 1-2
Lake Shore	2.70	2.75
La Rose	28	29
McIntyre	19.00	19.75
Moneta	15 1-2	16
McKinley	30	32
Mining Corp.	80	90
Nipissing	5.90	6.25
Ophir	3	3 1-4
Peterson Lake	15 1-4	15 3-4
Porc Crown	22	22 1-2
Preston E. Dome	13 1-2	13 3-4
Schumacher	74 1-2	76
Temiskaming	35	36
Teck Hughes	73 1-4	73 3-4
Thompson Krist	4	4 1-4
Wasapika	18 1-2	19
West Dome	15 1-2	15 3-4
Wakenda	9 1-4	10
West Tree	9 7-8	10
Wright Hargraves	3.33	3.35
Newray	24 3-4	25 1-2
Vipond Cons.	54	57

A Wall Street

New-York, 22. (10 h. 30.) — Les réalisations de profits et de plus les développements moins encourageants de la situation ferroviaire ont donné un ton plus irrégulier au marché, ce matin, à Wall Street. La plupart des stocks en vue qui s'étaient haussés, hier, à de nouveaux niveaux, ont réagi aujourd'hui. Les huiles domestiques et les rails bas cotés se sont améliorés un peu de même que les valeurs chimiques, les matériels et quelques cuivres. Le *Lake Erie & Western* est monté d'un point un quart; le St-Paul a touché un nouveau haut. Des gains d'un point et demi ont été réalisés par le Standard Oil du New-Jersey et de la Californie et des avances d'un point par le *American Can* du New-Jersey et de la Californie et des avances d'un point par le *American Can* et le *Retail Stores*; ces deux derniers auraient été sujets aux opérations de "pools". Des pertes légères ont été subies par le *United States Steel*, le *Marine* de préférence, le *Chicago and Northwestern*, le *Chandler*, le *Reading*, le *Great Northern* de préférence, le *Lehigh Valley*, le *Southern Railway* et le *Mexican Petroleum*.

LES GRAINS

(Cours fournis par la maison Quintal & Lynch, 59, rue Saint-Pierre).

A WINNIPEG

	Ouv.	Midi
Blé: —		
Octobre	102	100¾
Décembre	99½	98¼
Avoine: —		
Octobre	39⅝	38⅞
Décembre	37¾	27½

A CHICAGO

Blé: —		
Septembre	101¼	100¼
Décembre	103	101⅝
Maïs: —		
Septembre	59¾	59½
Décembre	54¼	53⅞
Avoine: —		
Septembre	31⅛	31⅛
Décembre	33⅝	33½

La livre sterling

Cours du change sterling à New-York et à Montréal.

Livre sterling à New-York:

Papier à 60 jours	443.75	444 1-8
Papier à demande	447.75	448 1-8
Par câble s.-marin	448.25	448 5-8

Cours du change new-yorkais: 3-32 — 1-8.

Le franc: 7.94 3-4 — 7.95.

L'argent en barre

Londres, 22. — L'argent en barre fait 34 pence ¾ l'once.

New-York, 22. — L'argent étranger en barre fait 69 cents 1-8 l'once.

Présentation de

L'APPAREIL
"Lumière, Eau et Force"

Caron

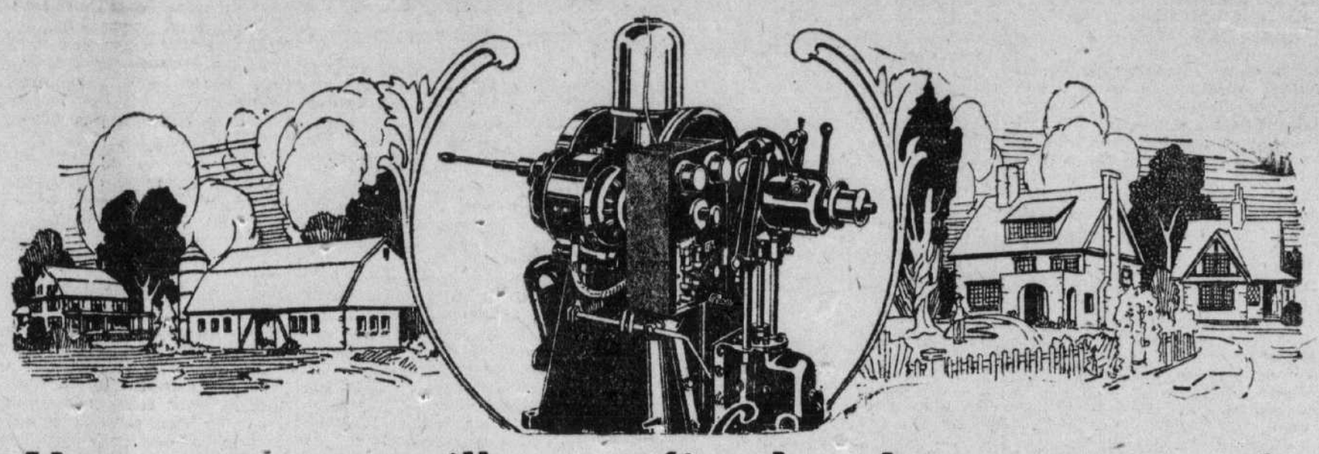

Un progrès merveilleux réalisé dans la construction du
MOTEUR SANS SOUPAPES CARON

REPRESENTEZ-VOUS un moteur à combustion interne simplifié, la transformation d'un mécanisme bruyant, compliqué, formé de 27 pièces mobiles en un moteur fonctionnant régulièrement, simple, pratique, comportant 3 pièces mobiles seulement.

L'extrême simplicité du Moteur Caron explique clairement les raisons pour lesquelles il ne se dérange jamais. Toujours prêt à alléger le fardeau du cultivateur surmené, et à assurer le confort et toutes sortes de facilités dans nos maisons de campagne. Le moteur entre en fonction instantanément, lorsqu'on presse le bouton et il marchera pendant six heures avec un seul gallon de gazoline.

Un de ces moteurs merveilleux mis à l'essai récemment a marché pendant 1,752 heures sans arrêt et lorsqu'on le démonta, on ne constata pratiquement aucune trace d'usure. Ceci représente l'équivalent d'une moyenne de trois ans d'ouvrage sur une ferme.

Il comporte un grand nombre d'adaptations permettant de s'exempter des interminables travaux de la FERME et de la MAISON D'HABITATION à la CAMPAGNE

FIGUREZ-VOUS un serviteur-mécanique qui vous pompera de l'eau fraîche pour la maison et les bâtiments de la ferme; — qui actionnera votre baratte; — qui manoeuvrera une machine à traire; — qui fournira le pouvoir pour les petites machines fonctionnant au moyen d'une courroie; — qui fournira la lumière électrique pour toute la maison et les bâtiments; de l'électricité pour actionner le nettoyeur par le vide, le fer électrique, grille-pain, etc.; et vous réaliserez la nécessité que représente pour chaque ferme l'installation de l'appareil "Lumière et Force Caron".

Il possède sur tous les appareils de force motrice pour la ferme un avantage marquant, c'est que le **Moteur peut être acheté séparément, que la Pompe à eau, ou le Service d'Eclairage électrique peut être ajouté plus tard, en n'importe quel temps,** attendu que notre méthode de construction permet de les relier ensemble en quelques instants, le tout formant un service unique de Lumière, d'Eau et de Force Motrice.

Comparé à d'autres moteurs destinés au même service, il coûte moins cher d'achat; il coûte moins cher d'opération; il demande moins d'attention; il rendra plus de services et ne donne absolument aucun trouble.

L'appareil "Lumière et Force Caron" représente une installation complète de Lumière, d'Eau et de Force Motrice pour la ferme, la maison de campagne, les Ecoles, le Hôtels de Ville, les Edifices publics, le Place d'Eté, etc. Ce merveilleux Moteur figurera aux principales Expositions d'Automne dans l'Est du Canada: Trois-Rivières, Sherbrooke, Québec, Sainte-Scholastique, Ottawa et Toronto.

ECRIVEZ ET DEMANDEZ NOTRE BROCHURE ILLUSTREE

Fabriqué par

CARON FRERES (Inc.) MONTREAL

L'OBLIGATION
1ère Hypothèque

Caron Frères

(INC.)

7%

n'est-elle pas le placement que vous attendiez?

Prospectus et tous renseiments sur demande

Versailles Vidricaire Boulais
MONTREAL QUEBEC OTTAWA
BUREAU-CHEF:
Imm. Versailles, Montréal. Tél. M. 7089

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

22 août 1922

Echéance		Prix	rendement
1 déc	1925	98.10	5.61
1 oct	1931	98.15	5.24
1 mars	1937	100.00	5.00
1 déc	1922	100.00	3.50
1 nov	1923	99.95	5.53
1 déc	1927	100.70	5.35
1 nov	1933	103.60	5.07
1 déc	1937	105.60	4.95
1 nov	1924	99.60	5.68
1 nov	1934	100.10	5.49

Tableau des cours fournis par L.-G. Beaubien et Cie, agents de change, 50, Notre-Dame-ouest, Montréal. Prix sujets à intérêt couru.

Eché- Der. Cote — Ventes
ance Offre Dem. De 10 h. à 11 h. 30 a.m.
Exempts de l'impôt — Intérêt 5 p.c.
1925 98.05 98.10 3000 à 98.10
1931 98.05 98.15
1937* — 1000 à 100.
Exempts de l'impôt — Intérêt 5 ½ p.c.
1922 100 100.06 5000 à 100
1923 100 101
1933 103.50 103.60
1937 105.60 105.70
Sujets à l'impôt — Intérêt 5½ p.c.
1924 99.85 99.95
1934 100.10
* Payable en fonds à New-York.

Soumissions rejetées

Victoria, 22. — Le comité des finances du conseil municipal a rejeté, hier, toutes les soumissions qui lui avaient été adressées pour une émission de $1,000,000 d'obligations, de remboursemnt, le produit devant servir au rachat d'obligations échéant au mois de janvier prochain. Toutes les soumissions ont été rejetées quoique quelques unes aient été jugées satisfaisantes et que les prix de la majorité aient été exceptionnellement élevés.

Le comité a motivé sa décision parce que les conditions qui accompagnaient la plus haute soumission devaient conduire presque infailliblement à des questions litigieuses. De nouvelles soumissions ont été demandées; les enveloppes seront ouvertes vendredi.

JEUNES FILLES, QUI TRAVAILLEZ

Songez à votre entrée en ménage

Faites des économies et déposez-les régulièrement à la banque. Vous vous féliciterez d'avoir de l'argent en réserve pour votre trousseau, pour votre futur foyer, pour l'imprévu.

La Banque Nationale

la plus vieille banque canadienne-française, recevra vos dépôts à l'un de ses 347 bureaux et, tous les six mois, vous paiera l'intérêt régulier des banques.

$1.00 suffit pour ouvrir un compte d'épargne

BUREAU DE DIRECTION:

PRESIDENT:

L'HON. GEO.-E. AMYOT — Conseiller Législatif, Prés. de la Dominion Corset Co.

VICE-PRESIDENT

J.-H. FORTIER — Vice-Prés. et Gérant-Général de P. T. Légaré, Ltée.

DIRECTEURS:

A.-N. DROLET — de P.-G. Bussières & Cie, Québec.
NAP. DROUIN — Président de la Rock City Tobacco Co.
A.-B. DUPUIS — Marchand de Gros, Québec.
ERNEST-R. DECARY — Notaire, direct. du "Detroit United Railway".
NAZ. FORTIER — Manufacturier de cuir, Québec.
SIR GEO. GARNEAU — Président de Garneau, Ltée, Québec.
HON. J. NICOL, C.R. — Trésorier Provincial.
C.-E. TASCHEREAU — Notaire, Prés. de Eastern Canada S. & Iron Works.

HENRI DES RIVIERES, Gérant-général.

CONFIEZ-NOUS VOS IMPRIMES

Travaux de toutes sortes: VOLUMES, CATALOGUES, REVUES, BROCHURES, PROGRAMMES, MENUS, etc. Spécialité: CIRCULAIRES BILINGUES, format du Devoir.

L'IMPRIMERIE POPULAIRE
LIMITEE
43, rue St-Vincent - MONTREAL
MAIN 7460

Cotations hors-liste

Tram. et Power: Offre, 18¼; dem., 18; ventes, 60 à 18.
Whalen: Offre, 10; dem., 6.
South Can. Power: Dem., 32; ventes, 25 à 38¼.
Saguenay com.: Offre, 1½; dem., 1¾; ventes, 300 à 1½.
Banque Provinciale: Offre, 119.
Laurentide Power: Dem., 90; ventes, 1 à 92.
Dryden: Offre, 70; dem., 19¼.
Argonault Gold: Offre, 48; ventes, 80 à 48.
Saguenay pfd.: Offre, 2½; dem., 2; ventes, 345 à 2¼.
Nat. Brick pfd.: Dem., 34½.
Cuban Can Sugar: Offre, 6.

LA VIE SPORTIVE

LE MONTREAL PERD ENCORE

IL A ETE DEFAIT, HIER APRES-MIDI, PAR 4 A 2 AUX MAINS DES SENATEURS — TROIS-RIVIERES VICTORIEUX.

Le Montréal a encore dû baisser pavillon devant l'Ottawa, hier après-midi, au parc Atwater. Le résultat fut de 4 à 2.

Frankhouse a lancé pour les visiteurs et il a joué une belle partie. Il a été bien secondé par ses coéquipiers dans les moments critiques, de sorte que toutes chances du Mnotréal ont été toujours anéanties.

Arthur Duchesnil lançait pour les locaux et il a fort bien joué par moments. Les visiteurs ont fait neuf coups réussis sur ses balles.

Les visiteurs prirent l'avantage à la deuxième manche, puis le résultat fut égalé à la quatrième. Mais les Sénateurs revinrent encore à la cinquième et à la sixième et en comptant un point à chaque manche ils purent s'assurer la victoire.

Riley, le deuxième but des Sénateurs, fut l'étoile du club tant au bâton qu'au champ. Il a fait deux coups réussis; il a enregistré deux points et il aida à faire entrer un de ses coéquipiers.

Il s'est opéré plusieurs changements dans l'équipe. Papineau, autrefois de l'Athlétique de l'ancienne ligue de la Cité, était au deuxième but. Le gérant Innes a aussi annoncé que Welsh et Wilson avaient été remerciés. On a aussi annoncé que Frank Delisle avait reçu son congé.

OTTAWA

	Ab.	R.	H.	Po.	A.	E.
Howard, lf.	4	0	1	2	0	0
Anderson, 3b.	4	0	0	1	3	0
Army, 1b.	4	1	1	8	2	0
Smith, c.	4	1	2	5	0	0
Kerwin, ss.	1	0	0	3	4	1
Underhill, cf.	3	0	0	3	1	0
Riley, 2b.	4	2	2	4	4	0
Maguire, rf.	3	0	1	0	1	0
Frankhouse, p.	3	0	2	1	3	0
Totaux	30	4	9	27	18	1

MONTREAL

J. Delisle cf.	4	0	1	2	1	0
Carmel, 1b.	4	1	0	9	0	1
Singher, ss.	4	1	2	1	0	0
F. Delisle, lf.	4	0	1	2	0	0
Demers, rf.	3	0	0	1	0	0
Crevier, 3b	3	0	0	1	0	0
Papineau, 2b.	3	0	2	7	0	0
Duplessis, c.	2	0	1	3	1	0
Duchesnil, p.	3	0	1	0	6	0
Totaux	30	2	8	27	14	1

Résultat par manches—

Ottawa	020011000—4
Montréal	000200000—2

Sommaire—Deux buts: Singher; sacrifices, Kerwin 2, Underhill, Maguire, Duplessis; buts volés, Smith, J. Delisle; 1er but sur balles: de Duchesnil, 1; Retirés au bâton, par Duchesnil 2, par Frankhouse 1; laissés sur les buts: Ottawa 4, Montréal 2; double-jeux, Underhill à Riley, Riley à Kerwin à Army, Kerwin à Riley à Army, Crevier à Papineau. Arbitres: Belanger et Bruneau.

Temps de la partie: 1.25.

AUX TROIS-RIVIERES

Trois-Rivières, 22. — Le club local a défait le Cap-de-la-Madeleine par un score de 5 à 4, hier après-midi. La joute a été arrêtée à la huitième manche à cause de l'obscurité.

Riley a donné la victoire à son club en faisant un coup de circuit à la dernière manche alors que Kimball était sur les buts, donnant deux points à son club.

Résultat par reprise:

Cap-de-la-Maid.	20000020—4 8 5
Trois-Rivières	02000102—5 10 4

Batteries: Jennings et Wingo; Bettez et Becker.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	P.C.
Trois-Rivières	56	43	.566
Ottawa	52	46	.531
Cap-de-la-M.	47	54	.465
Montréal	44	56	.440

DANS LES GRANDES LIGUES

NATIONALE

Boston	000000001—1 7 1
Pittsburg	30001001x—5 11 1

Oeschger et Gowdy; Hamilton et Gooch, Schmidt.

Il n'y avait pas d'autre partie d'annoncer pour lundi dans la ligue Nationale.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	P.C.
New-York	69	46	.600
St-Louis	65	51	.560
Chicago	65	51	.560
Cincinnati	64	54	.542
Pittsburg	61	53	.535
Brooklyn	54	59	.478
Philadelphie	41	67	.380
Boston	37	75	.330

AMERICAINE

A Philadelphie: —

St-Louis	000030030—6 13 1
Philadelphie	50010010x—7 11 0

Davis, Kolp, Vangilder et Severeid; Helmuch, Harris et Perkins.

A Boston: —

Détroit	01020 10 111—16 19 0
Boston	00003 0 000— 3 5 6

Johnson et Bassler; W. Collins, Fullerton, Quinn, Russel et Chaplin.

Il n'y avait pas d'autre partie d'annoncer pour lundi dans la ligue Américaine.

POSITION DES CLUBS

New-York	70	47	.598
St-Louis	69	49	.585
Détroit	63	55	.534
Cleveland	61	59	.508
Chicago	57	53	.491
Washington	54	62	.466
Philadelphie	48	65	.425
Boston	45	71	.388

INTERNATIONALE

A Jersey City: —

Buffalo	010020000— 3 8 1
Jersey City	70010011x—10 13 1

Llewellyn, Heitman et Hill; Zellars et Dehaney.

A Reading: —

Rochester	102201000—6 10 2
Reading	001000000—1 3 3

Blake et Sandberg; Schacht et Clarke.

Il n'y avait pas d'autre partie d'annoncer pour lundi, dans la ligue Internationale.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	P.C.
Baltimore	90	37	.709
Rochester	77	51	.601
Buffalo	75	57	.568
Jersey City	69	60	.534
Toronto	64	66	.492
Reading	54	74	.422
Syracuse	48	74	.372
Newark	39	90	.302

LA RÉUNION DE KING EDWARD

LEE ENFIELD A GAGNE LE HANDICAP DU KING EDWARD JOCKEY CLUB A L'ILE GROSBOIS, HIER APRES-MIDI.—LE RESULTAT DES EPREUVES.

Lee Enfield appartenant à F. R. Doyle, a remporté une victoire populaire lorsqu'il a gagné le handicap du King Edward Jockey Club, principale épreuve d'hier après-midi à l'île Grosbois. La course réunissait sept partants et Black Baby se classe deuxième tandis que Allah s'est réservé la petite part de l'argent.

La première course s'est terminée par une surprise lorsque Loch Levan a disposé de Cover-Up avec Aunt Deda comme troisième.

Six pur-sang de la jeune division de deux ans prenaient part à la deuxième course, de cinq furlongs et Wormwood a facilement triomphé avec Pegie S comme deuxième et Jerry Britton comme troisième.

Mister Jiggs, de l'écurie C. F. Tanner, a gradué du rang des novices en gagnant la troisième course, ouverte aux pur-sang de la division de 3 ans et plus. Huit coursiers prenaient part à l'épreuve et Cremona ainsi que Charlotta Smith se classèrent deuxième et troisième respectivement.

Six pur-sang de la division de trois ans prenaient part à la quatrième course et Attoo s'est affirmé de beaucoup supérieur à ses adversaires en gagnant par quatre longueurs après avoir mené de fil en fil. Contrairement à l'habitude il n'a pas perdu du terrain aux courbes, Il a raporté $7.30 pour $2.00 à ceux qui l'avaient supporté.

La sixième course a été gagnée par Richard V, et la septième Drifting a disposé d'un groupe de coursiers de la division de trois ans et plus.

PREMIERE COURSE. 5 furlongs. Bourse, $300. 4 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, $225.
Loch Leven, 103, Fulton.
Cover Up, 110, Eames.
Aunt Deda, 110, Doyle.
Olo Lee, 115, Garrett.
Ravanna, 110, Mahoney.
Thrills, 117, Jenkins.
Josephine K., 112, Chappelle.
Miss Holland, 115, Hinphy.
Canteen Girl, 115, Foden.
Temps, .59 3-5. Piste rapide. Pari de $2.00 sur Loch Leven a rapporté 14.00 en premier, $5.90 en deuxième et $4.35 en troisième. Cover Up, $6.25 en deuxième et $3.60 en troisième. Aunt Deda, $3.35 en troisième.

DEUXIEME COURSE. 5 furlongs. Bourse, $300. 2 ans. A réclamer. Valeur au vainqueur, $225.
Wormwood, 108, Boganowski.
Peggie S., 112, Boyle.
Jerry Brittain, 111, Ball.
Miss Page, 106, Fulton.
Charles Whitney, 113, Foden.
Piccadilly Daisy, 101, Doyle.
Temps, 1.02. Pari de $2.00 sur Wormwood a rapporté $4.05 en premier, $2.85 en deuxième et $2.60 en troisième. Peggie S., $5.50 en deuxième et $4.05 en troisième. Jerry Britain, $3.45 en troisième.

TROISIEME COURSE. 5 furlongs. Bourse, $300. 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, $225.
Mister Jiggs, 115, Maderia.
Cremona, 113, Hunt.
Charlotta Smith, 107, Foden.
Smiling Through, 113, Moore.
Tommie C., 115, Wida.
Lulu Black, 114, Fulton.
Skirt Dance, 113, Sandstrom.
Debut, 113, Collins.
Temps, .50 4-5. Pari de $2.00 sur Mister Jiggs a rapporté $18.75 en premier, $5.40 en deuxième et $3.05 en troisième. Cremona, $2.85 en deuxième et $2.40 en troisième. Charlotta Smith, $3.20 en troisième.

QUATRIEME COURSE. 6 furlongs. Bourse, $300. 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, $225.
Attoo, 112, Ball.
Bashful, 110, Eames.
Silk Sox, 107, Fulton.
Jacquerie, 98, Doyle.
Royal Gift, 107, Hunt.
Fannie White, 110, Mahoney.
Temps, 1.17. Pari de $2.00 sur Attoo a rapporté $7.30 en premier, $3.70 en deuxième et $2.70 en troisième. Bashful, $3.65 en deuxième et $2.60 en troisième. Silk Sox, $2.60 en troisième.

CINQUIEME COURSE. 6 furlongs. Bourse, $400. 3 ans et plus. Handicap. Valeur au vainqueur, $325.
Lee Enfield, 114, Boyle.
Black Baby, 113, Hinphy.
Allah, 103, Boganoswki.
Dairyman, 109, Eames.
Happy Go Lucky, 109, Atkinson.
Tarascon, 110, Foden.
Commander Colin, 108, Hunt.
Temps, 1.16 3-5. Pari de $2.00 sur Lee Enfield a rapporté $4.40 en premier, $2.70 en deuxième et $2.45 en troisième. Black Baby, $2.80 en deuxième et $2.65 en troisième. Allah, $3.25 en troisième.

SIXIEME COURSE. 1 mille 1-16. Bourse, $300. 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, $225.
Richard V., 112, Boganowski.
Plantarede, 112, Wida.
The Clockmender, 102, Sandstrom.
Draftsman, 112, Mahoney.
Mount Perri, 107, Fulton.
Hemlock, 112, Atkinson.
Rey Ennis, 107, Doyle.
Mary Erb, 110, Foden.
Temps, 1.53. Pari de $2.00 sur Richard V. a rapporté $7.65 en premier, $3.70 en deuxième et $2.50 en troisième. Plantarede, $4.10 en deuxième et $2.60 en troisième. The Clockmender, $2.35 en troisième.

SEPTIEME COURSE. 1 mille 70 verges. Bourse, $300. 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, $225.
Drifting, 101, Sandstrom.
Twenty-seven, 109, Hinphy.
La Balafre, 111, Eames.
Drapery, 106, Boganowski.
Wise Lady, 101, Fulton.
Fair & Warmer, 109, Atkinson.
Eddie Tranter, 106, Doyle.
Temps, 1.50 2-5. Pari de $2.00 sur Drifting a rapporté $26.40 en premier, $6.50 en deuxième et $2.55 en troisième. Twenty Seven, $4.20 en deuxième et $2.20 en troisième. La Balafre, $2.20 en troisième.

Wills gagne en deux rondes

Newark, 22. — Harry Wills, le nègre de la Nouvelle-Orléans, a mis hors de combat Buddy Jackson, de Newark, en deux minutes, 14 secondes de la deuxième ronde d'un combat de douze assauts qui avait lieu ici hier soir.

Le championnat du tennis

Boston, 22. — Le tournoi que décidera du championnat des doubles au tennis a été commencé ici, hier après-midi, à Chestnut Hills. Les détenteurs du titre, W.-T. Tilden II et Vincent Richards sont sortis victorieux.

La victoire des champions fut remportée contre Zenzo Shimizu, le Japonais, que Tilden considérait comme l'adversaire le plus dangereux au monde. Le japonais avait F.-T. Hunter, de New-York, comme coéquipier. Les scores furent de 6-3, 6-1 et 6-3.

Les Australiens et les Espagnols, de l'équipe de la coupe Davis, n'ont pas joué aujourd'hui, mais leurs substituts, Jose Alonzo et R.-C. Wertheim, furent éliminés par Sam Hardy et S.-H. Vossell.

Al Ketchell vs Solly Green

Le promoteur Benny Cohen a annoncé, hier, que Al Ketchell, l'adversaire de Solly Green, mercredi soir à l'aréna, sera à Montréal, ce matin.

Ketchell arrive de Freeport où il a terminé son entraînement. Il est rapporté en grande condition et dans les cercles pugilistiques on prétend qu'il est de taille à donner du fil à retordre au boxeur local.

La commission de la cité de Montréal n'a pas encore annoncé l'arbitre de demain soir mais il est probable que la tâche écherra à Arthur Brière. Les juges seront Art. Ross et Fred Beaulieu.

FAITS DIVERS

REGIME NON LEGALISE

LE RECORDER SEMPLE REJETTE UNE PLAINTE BASEE SUR L'HEURE D'ETE. — L'HEURE AVANCEE N'EST PAS DANS LES REGLEMENTS MUNICIPAUX.

Le recorder Semple vient de rendre un jugement des plus importants, sur la question de la légalité de l'avance de l'heure à Montréal. Le gérant du **Venitian Gardens**, était accusé d'avoir fermé sa salle de danse à une heure et dix minutes au lieu de une heure comme le veut le règlement municipal. Son avocat a prétendu que le règlement municipal lorsqu'il décrète que les salles de danse doivent fermer à une heure du matin, se base sur l'heure du soleil et nullement sur l'heure avancée.

Il a étayé sa prétention sur l'article 2, loi 10, George V, chapitre 11 qui dit que seul le lieutenant-gouverneur en conseil pourra apporter des changements à l'heure solaire. Ce qui signifie que seul le gouvernement provincial a juridiction pour légiférer sur l'avance ou le recul de l'heure. Le recorder Semple a déclaré que cette question mise à part la plainte aurait dû mentionner qu'elle était portée sous le régime de l'heure avancée. En conséquence il a rejeté la plainte avec dépens.

VULCUFF SUBIRA SON EXAMEN VOLONTAIRE

John Vulcuff, accusé d'avoir pris part au vol de $29,000, à la **Dominion Textile**, au mois de juillet dernier, a subi hier son enquête préliminaire et a été condamné à l'examen volontaire. M. Donat Bouthiller teneur de livres de la compagnie Automobile Limitée a déclaré que le soir du vol, l'accusé avait amené une automobile au garage et l'avait laissée jusqu'au 13 août. L'automobile portait le no. 52781, Ontario, soit le même numéro que portait l'automobile des voleurs. Me Cohen, le procureur des accusés, a prétendu que cette preuve était manifestement insignifiante et que son client devait être libéré. Me Bercovitch a rétorqué qu'il réservait une surprise pour le jour du procès.

A tout événement le juge Perrault a condamné Vulcuff à subir son examen volontaire.

ALERTE AU FREEMAN

L'hôtel Freemans, rue Saint-Jacques, a reçu la visite des pompiers hier la nuit. Il était presque minuit lorsque les appareils d'incendie ont débouché au grand galop, rue Saint-Jacques et les pompiers, panaches sur la tête, se sont mis à chercher ce qui pouvait bien brûler. Au bout de quelques minutes, un pompier a découvert que l'établissement de chapellerie, de **Shane and Co.** était enfumé. On avait oublié d'éteindre le gaz dans un séchoir de chapeaux et le bloc de bois avait pris feu. L'arroseuse automatique sous la chaleur grandissante a laissé fondre sa cire et une trombe d'eau s'est abattue et a éteint en un instant l'incendie. Il y a eu des dommages assez considérables causés aux planchers inférieurs.

GUERRE A L'OPIUM

Les détectives Barrette et Lemire accompagnés du détective Churchman devenu la terreur chinoise, ont arrêté, hier, deux individus en possession de narcotiques. Le premier, Désiré Houle, offrait de l'opium en vente rue Sainte-Catherine. Houle a refusé de déclarer où il avait pris sa marchandise et où il allait la vendre.

Dans l'après-midi les mêmes détectives sont allés à l'Epiphanie, à trente milles de Montréal et ont arrêté un Chinois Harry Willie. Ce dernier avait toute une installation dans son logis pour la préparation de l'opium. Les deux prévenus ont été traduits ce matin en Cour de police.

FRAPPE PAR UNE AUTO

Thomas McNulty, 42 ans, 276, rue Mentana, a été frappé hier après-midi, par une automobile au coin des rues Saint-Cuthbert et Saint-Urbain. McNulty, un livreur des boulangerie Aird, revenait de porter un pain lorsqu'il a été frappé par l'automobile. Il a eu le crâne fracturé et à l'Hôtel-Dieu où il a été transporté, on conserve peu d'espoir de le sauver. McNulty est un ancien agent de police. Il était préposé à l'échange téléphonique du département de la police.

TOUS CONTENTS

L'aventure de Grattan, de Vancouver qui s'était fait plumer par deux apaches nommés Kheler et O'Connor qui lui avaient vendu des parts dans une compagnie d'huile de la lune, a fort bien fini pour tout le monde.

Les deux drôles ont avoué leur culpabilité, mais comme ils ont eu l'esprit de rembourser à leur victime, l'argent qu'ils lui avaient extorqué, le juge Enright a suspendu leur sentence comme récompense.

Ils désirent ce qui est annoncé

Chaque année, les familles canadiennes désirent vivre de mieux en mieux. Le luxe d'hier est devenu la nécessité d'aujourd'hui. Dans les plus petites localités, sur la ferme, les gens veulent avoir les nouveautés annoncées dans leur journal.

Dans les plus petites villes, les magasins de mercerie, les épiceries, les marchands de quincaillerie et de peinture savent qu'ils peuvent offrir toutes les nouveautés en n'en portant que des petits stocks et en commandant par Longue Distance. L'entrepôt est à leur porte et son service de commande est à l'affût du commerce par le téléphone.

Les expéditions peuvent souvent se faire le même jour. La nouveauté des stocks n'est plus l'apanage des grandes villes et les grosses sommes ne dorment plus en énormes assortiments.

Essayez. Ayez un grand magasin dans une petite ville. Servez-vous du Bell pour vendre et aussi pour acheter.

F.-G. WEBBER, Gérant.

Chaque Telephone Bell est une Station de Longue Distance

TARIFS DES PETITES AFFICHES

DEMANDE D'EMPLOI : — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
DEMANDES D'ELEVES : — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
TOUTES LES AUTRES DEMANDES : — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
CHAMBRES A LOUER: — 15 sous jusqu'à 20 mots, 1 sou par mot supplémentaire.
TROUVE: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
PERDU:— Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
MAISONS, MAGASINS, ETC., A LOUER: — Jusqu'à 20 mots 25 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
A VENDRE: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
CARTES PROFESSIONNELLES, tarif sur demande.
AVIS LEGAUX: — 15 sous la ligne agate.
NAISSANCE, DECES, MESSES: — 50 sous par insertion.
REMERCIEMENTS: — 50 sous.
CARNET MONDAIN, NOTES PERSONNELLES ETC: — $1.00 par insertion.

MENAGERE

On demande une ménagère pour presbytère de campagne près de Montréal.

Ecrire à casier 21, "Le Devoir", Montréal.

PLACE DEMANDEE

Cuisinier, âgé, sobre, honnête, distingué, expérience pensionnat, Maison de pension, hôtel, demande place.

S'adresser 453 St-Christophe.

COLLEGE DE BARBIERS

Voulez-vous occuper une excellente position, avec le plus haut salaire payé ? Quelques semaines d'apprentissage suffisent ; système moderne. Position assurée, pourcentage payé en apprenant. S'adresser Moler Barber College 62 St-Laurent.

AUTOMOBILES

CHAUFFEURS MECANICIENS demandés. Suivre les cours, jour ou soir. Licence garantie, position assurée. Cours privés pour dames. Société Commerciale, 708 Demontigny Est. Tél. Est 4364.

OEUFS ET VOLAILLES

Voici la saison d'incubation à notre porte. —Procurez-vous vos reproducteurs sans retard.—Le plus vite ils orment votre troupeau est le mieux. Familiarisez-vous avec nos races. Demandez notre brochure illustrée de vingt gravure des volailles les plus avantageusement connues au pays. 25 sous par poste.—Quantités de Cichets de toutes races, prix raisonnable.—Vingt-cinq coqs extra Choix Rock Barré foncé, ou pâle à $5.00 pièce. Canards Pekin, Rouen, Muscovey foncé et blanc.—Le canard muet, dindes bronzes et hollandaises—Oies Toulouse Embden, africaines.— Ecrivez vos besoins. Nous ne considérerons pas de commandes sérieuses, à moins d'être accompagnées de timbres pour réponse.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Deux truies de la race Chester White de stock enregistrées mettront bas vers la mi-mars, $50.00 pièce. Extra belle vache Jersey de choix enregistrée, fraîche vêlée, $125.00 la prenant. Extra bonne génisse.—Son veau, $25.00. — Troupeau de Shorthorn de choix.— Chienne Collie blanche de choix, $25.00, avec enregistrement.— Pigeons, pintades. Ecrivez vos besoins.— La Ferme Avicole Yamaska, St-Hyacinthe Québec.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

HORAIRE DU SERVICE SUBURBAIN POUR 1922

LACHINE

De la Côte St-Paul de
10 minutes à partir de 5.05 a.m.
De la Place d'Armes (Bureau de poste), service de
10 minutes de 5.40 a.m. à 8.00 a.m.
20 minutes de 8.00 a.m. à 4.20 p.m.
10 minutes de 4.20 p.m. à 7.00 p.m.
20 minutes de 7.00 p.m. à 12.00 a.m.
40 minutes de 12.00 a.m. à 12.40 a.m.
Dernier tramway pour Lachine à 12.40 a.m.
De Lachine (Stoney Point), service de
10 minutes de 5.30 a.m. à 8.50 a.m.
20 minutes de 8.50 a.m. à 4.30 p.m.
10 minutes de 4.30 p.m. à 7.50 p.m.
20 minutes de 7.50 p.m. à 12.50 a.m.
10 minutes de 12.50 a.m. à 1.30 a.m.
Dernier tramway de Lachine à 1.30 a.m.

BORDEAUX — MONTREAL-NORD

de Bordeaux:
10 minutes de 5.50 a.m. à 9.37 a.m.
15 minutes de 9.37 a.m. à 4.50 p.m.
10 minutes de 4.50 p.m. à 8.00 p.m.
15 minutes de 8.00 p.m. à 12.22 a.m.
Dernier char de Bordeaux à 12.22 a.m.

De Montréal-Nord:
10 minutes de 5.45 a.m. à 8.45 a.m.
15 minutes de 8.45 a.m. à 4.45 p.m.
10 minutes de 4.45 p.m. à 8.15 p.m.
15 minutes de 8.15 p.m. à 12.00 (minuit)

A Ahuntsic seulement:
15 minutes de 12.15 a.m. à 12.30 a.m.
20 minutes de 12.30 a.m. à 12.50 a.m.
30 minutes de 12.50 a.m. à 1.20 a.m.
Dernier tramway de Montréal-Nord à 1.20 a.m.

A ST-LAURENT ET CARTIERVILLE

Des avenues Mont-Royal et du Parc, service de
15 minutes de 5.00 a.m. à 5.45 a.m.
10 minutes de 5.45 a.m. à 7.45 a.m.
15 minutes de 7.45 a.m. à 4.15 p.m.
10 minutes de 4.15 p.m. à 6.45 p.m.
15 minutes de 6.45 p.m. à 9.00 p.m.
30 minutes de 9.00 p.m. à 1.00 a.m.
Dernier tramway pour Cartierville, 1.00 a.m.

De Cartierville, service de
15 minutes de 5.45 a.m. à 6.30 a.m.
10 minutes de 6.30 a.m. à 8.30 a.m.
15 minutes de 8.30 a.m. à 5.00 p.m.
10 minutes de 5.00 p.m. à 7.30 p.m.
15 minutes de 7.30 p.m. à 9.45 p.m.
30 minutes de 9.45 p.m. à 1.45 a.m.
Dernier tramway de Cartierville, 1.45 a.m.

BOUT DE L'ILE DE LASALLE ET NOTRE-DAME

30 minutes de 5.00 a.m. à 8.00 a.m.
60 minutes de 8.00 a.m. à 2.00 p.m.
30 minutes de 2.00 p.m. à 7.00 p.m.
60 minutes de 7.00 p.m. à 12.00 (minuit)

DU BOUT DE L'ILE

30 minutes de 6.00 a.m. à 9.00 a.m.
60 minutes de 9.00 a.m. à 3.00 p.m.
30 minutes de 3.00 p.m. à 8.00 p.m.
60 minutes de 8.00 p.m. à 1.00 a.m.

TETRAULTVILLE

De Lasalle et Notre-Dame:
15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 a.m.
30 minutes de 9.00 a.m. à 3.00 p.m.
15 minutes de 3.00 p.m. à 7.00 p.m.
50 minutes de 7.00 p.m. à 12.00 (minuit)

POINTE-AUX-TREMBLES (par Notre-Dame)

De la rue Notre-Dame et 1ère avenue, service de
15 minutes de 5.00 a.m. à 4.00 p.m.
7 minutes de 4.00 p.m. à 6.45 p.m.
15 minutes de 6.45 p.m. à 7.30 p.m.
20 minutes de 7.30 p.m. à 12.10 a.m.
30 minutes de 12.10 a.m. à 1.40 a.m.
Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.40 a.m.
Dernier tramway de la Pointe-aux-Trembles à 2.10 a.m.
De 7.00 a.m. à 8.45 a.m. et de 5.15 à 6.15 p.m.:—tramways supplémentaires à la Place d'Armes et de la Place d'Armes.

OBJET DE L'ECOLE

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis. MARION & MARION

Province de Québec,
District de Montréal. COUR DE CIRCUIT
No 5127.

DONAT PARE, demandeur, vs WILFRID THERRIEN, défendeur.

Le 30me jour d'août 1922, à onze heures de l'avant-midi (nouvelle heure), au domicile dudit défendeur, rue Nicolet, près Dandurand, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc.

Conditions: argent comptant.

J.-B. TRUDEAU, H.C.S.

Montréal, 21 août 1922.

LES MINEURS

POUR GARDER LA DISCIPLINE

PRES DE MILLE HOMMES DE TROUPES SONT ARRIVES, HIER POUR MAINTENIR L'ORDRE DANS LES MINES DU CAP-BRETON.

Sydney, N. E. 22.—(S. P. C.)—Les hommes engagés pour protéger les houillères du Cap-Breton contre l'inondation étaient au travail hier soir.

La dernière journée de la première semaine de chômage s'est passée sans incident. L'attention se concentre sur l'ouverture des négociations entre les mineurs et la British Empire Steel Corporation aujourd'hui.

Les principaux événements de la journée ont été l'annonce de la visite, ici, aujourd'hui, du lieutenant-colonel E. MacDonald, commissaire de la police provinciale, et l'arrivée au Cap-Breton du général Thacker, commandant du district militaire No. 6 et de sept cents hommes de troupe qui renforceront ceux qui sont déjà arrivés à Glace Bay.

Aucun désordre n'a été signalé.

Le lieutenant-colonel MacDonald viendra pour préparer l'arrivée de ses 1,000 agents spéciaux qui seront la police de la zone de la grève.

Une compagnie de London, Ontario, est arrivée à Sydney à une heure hier matin, mais a été retenue à cet endroit jusqu'à l'arrivée d'une autre compagnie et d'un escadron de dragons dans l'après-midi.

A deux heures, le train de troupes, composé de 15 wagons, partit de Sydney pour Glace Bay, où il arriva sans incident. Plusieurs magistrats de Sydney sont partis avec les troupes et seront logés avec eux dans leurs différents avant-postes, afin d'être prêts à lire l'Acte des Emeutes.

UNE CONFERENCE

Calgary, Alberta, 22.—A la demande des mineurs du district No 18, une conférence aura lieu aujourd'hui entre une commission de l'Association des Propriétaires de mines de l'ouest du Canada et l'exécutif des mineurs dans le but de régler la grève des mineurs dans l'est de la Colombie Anglaise et de l'Alberta, grève qui dure depuis le 31 mars dernier.

Comme ce sont les mineurs qui ont invité les patrons à conférer, on s'attend en général à ce que la conférence marque la fin de la grève qui affecte environ 12,000 hommes.

ON SE PREPARE

Toronto, 22.—Le contrôleur du combustible, M. Ellis, à son retour d'une conférence avec les autorités fédérales à Ottawa, a déclaré hier, que dans presque toutes les municipalités on s'apprêtait à faire face à la crise de la houille pour l'hiver prochain.

Toronto est dans une situation plus critique que toutes les autres villes vu que les quelques milliers de tonnes de houille commandées par le conseil municipal ne constitueront qu'une goutte dans le baquet. Il faut agir immédiatement M. Ellis doute aussi de l'état des choses à Hamilton où l'on s'est trop fié aux déclarations de W. T. Cox, président des grossistes de Toronto, qu'il y aurait du charbon bitumeux en masse. Les communiqués d'Ottawa doivent être suffisants pour enlever tout doute à ce sujet.

Les municipalités ne demandent plus de permis d'acheter du combustible, le plus grand nombre suivant la méthode indiquée à la conférence de la semaine dernière, et mettant leur confiance dans leurs marchands qui font tous leurs efforts pour coopérer.

M. Ellis veut bien faire comprendre que tous les marchands qui importeront de la houille des Galles en quantité considérables seront protégés contre toute perte. Il verra, si nécessaire, à ce qu'aucune quantité de houille américaine ne soit mise en vente avant que la houille britannique ait d'abord été vendue.

Faisant allusion à la proposition d'acheter du bois en grande quantité, M. Ellis a fait remarquer les résultats obtenus il y a quelques années. Le bois dût finalement être vendu à environ $20 la corde et le restant n'a été liquidé que récemment avec une perte d'environ $10 la corde.

M. Lloyd George est attaqué

Lodnres, 22 (S. P. C.). — Les journaux de feu lord Northcliffe qui avaient épargné le ministère depuis quelques jours reviennent à la charge avec une ardeur nouvelle. Le *Times* prie les ministres de se montrer plus vaillants au travail au retour de leur congé et plus soucieux de l'intérêt public. Le *Daily Mail* dit que M. Lloyd George est plus avide de vendre ses mémoires que de faire payer l'Allemagne.

M. l'abbé E.-T.-O. Lachapelle

M. l'abbé E.-T.-O. Lachapelle, qui était curé à Bordeaux et en même temps aumônier de la prison, vient d'être nommé curé de Sainte-Anne-des-Plaines, pour succéder à M. l'abbé Coursol, qui s'en va à Saint-Jean.

OUI
NOUS REPARONS LES
ORNEMENTS D'EGLISE
Confiez-nous vos réparations d'ornements en cuivre de toutes sortes. Satisfaction absolue.
Tous dessins fournis gratis sur demande.
LES OUVRAGES D'ART EN CUIVRE, LTEE.
247 Sanguinet E. 2116-J

ECHOS POLITIQUES

L'ELECTION DE SHERBROOKE

LA CONVENTION LIBERALE SE TIENDRA, DEMAIN. — DEUX LIBERAUX SUR LES RANGS.

Sherbrooke, 22.— L'élection partielle dans Sherbrooke occasionnée par la nomination de M. J.-H. Lemay comme juge de la Cour du magistrat du district promet d'être vivement contestée. Deux libéraux seront probablement mis sur les rangs: MM. J.-W. Grégoire, architecte, et le Dr Ludger Forest.

On a dit que les conservateurs mettraient leurs espoirs en M. Charles Mignault, mais celui-ci dit qu'on ne lui a pas offert la candidature.

DANS CUMBERLAND

Prince-Albert, Saskatchewan, 22 (S.P.C.) — On a voté, hier, dans le comté de Cumberland où s'est tenue l'élection partielle rendue nécessaire par la démission de M. George Langley. Il y avait trois candidats sur les rangs, tous trois de la politique du gouvernement Dunning. Les aspirants étaient D.-A. Hall ancien député de la circonscription; Gordon Macdonald et J.-E. Lussier, tous de Prince-Albert.

La lutte a été chaude, paraît-il, mais le résultat de l'élection ne sera pas connu avant plusieurs jours.

REUNION CONSERVATRICE

Vancouver, 22 (S. P. C.) — Les conservateurs de la Colombie britannique se sont réunis en congrès ici, hier après-midi. Il y avait 578 délégués venus de toutes les parties de la province.

M. Arthur Meighen est arrivé en ville hier matin pour assister aux séances du congrès.

DES ELECTIONS FEDERALES?

Québec, 22. — Dans certains milieux libéraux québécois, on prévoit des élections générales fédérales pour le mois de novembre, c'est-à-dire moins d'un an après l'avènement du gouvernemnt King au pouvoir. On voudrait par là éclaircir l'atmosphère politique à Ottawa. Dans ce cas, MM. Lapointe et Fielding abrégeraient la durée de leur séjour en Europe.

NOUVEAU RECORDER

Québec, 22 (S.P.C.) — Onésime Tremblay, avocat bien connu à Chicoutimi, a été nommé recorder à Port-Alfred, Lac St-Jean.

COURTES NOUVELLES

PERTE POUR LA NORVEGE

Christiana, 22. — J.-G. Loveland, ancien premier ministre et ministre des Affaires Etrangères, est mort hier.

Ce fut l'un des hommes d'Etat les plus distingués de la Norvège.

BEAUCOUP DE BLEUETS

Québec, 22 (S.P.A.) — La récolte des bleuets dans le district du lac Saint-Jean a rapporté près de $200,000.

POUR LES PERMIS

Québec, 22 (S.P.A.)—Par un arrêté ministériel signé hier matin, la période durant laquelle il faudra des permis pour entrer sur les coupes et dans les forêts a été étendue du 15 courant au 15 novembre.

NEGOCIATIONS

Londres, 22 (S.P.A.) — Le correspondant du *Times* à Riga mande que de sérieuses négociations franco-russes ont été entamées à Berlin, Paris et Moscou et que la nomination de M. Tchitcherine comme envoyé soviétique à Paris est presque assurée.

RAVAGES CAUSES EN ITALIE

Rome, 22. — Les pertes causées par les feux de forêts en Italie sont évaluées par le ministre de l'agriculture à $10,000,000. Les incendies continuent leurs ravages dans les provinces.

TISSERANDS AU TRAVAIL

Ware, Mass, 22. (S.P.A.) — Environ deux cents employés des filatures Otis sont retournés à l'ouvrage, hier. Ils recevront les mêmes salaires qu'avant la grève déclarée le 8 mars dernier.

En temps normal, cette filature emploie 1,700 personnes.

GUIDE TUE

Québec, 22. — Jos Duchaine, guide de la région du lac Edouard s'est fait tuer, hier, par une ruade de son cheval.

LES AOUTERONS DE L'OUEST

Les compagnies de chemin de fer estiment que 25,000 aoûterons sont partis pour aller aider aux travaux de la moisson dans l'Ouest canadien. Ils commenceront à revenir vers le 20 novembre.

DEUX CONGRÈS D'ASSUREURS

LES ASSUREURS SUR LA VIE TIENDRONT DES REUNIONS A TORONTO ET AU LAC DES BAIES

Deux congrès importants auront lieu cette semaine, l'un à Toronto et l'autre à la suite du premier, au Lac des Baies, au nord de Toronto, dans la région du parc National d'Ontario.

Le premier est le congrès des associations canadienne et américaine des agents d'assurance sur la vie, ou de la *Life Underwriters Association of Canada*, conjointement avec la *National Association of life Underwriters* des Etats-Unis. Ce sera le troisième congrès international du genre. Ces deux associations ont été établies dans le but de rendre plus digne et plus fructueuse la vente de l'assurance-vie, et d'en écarter les peu scrupuleux, aptes à diminuer la confiance du public dans la valeur et l'utilité de l'assurance. Durant les deux jours du congrès, des conférences seront données par les meilleurs agents et certains officiers de compagnies canadiennes et américaines, sur des sujets variés, soigneusement choisis à l'avance et se rapportant tous à l'assurance sur la vie.

A la clôture de ce premier congrès, les principaux représentants de la *Confederation life Association*, quitteront Toronto pour une réunion de quatre jours, à l'hôtel Big Win Inn, au Lake of Bays, qui comptera une couple de cent assistants, invités pour leur bon travail et leurs succès de 1921. Les représentants suivants de la *Confederation Life Association* dans la province de Québec, assisteront aux deux congrès: MM. Roméo Beaudet, surintendant provincial; A.-J. Meiklejohn, gérant de la succursale de Montréal; J.-E. Lavergne, gérant de district à Québec; G.-A. Vaillancourt, gérant de district à Sherbrooke, et les agents généraux: MM. H.-A. Newmark, de Montréal, W. Chapdelaine, de St-Hyacinthe, Laurent Dubois, de St-Jérôme, Ls.-J. Bergeron, de Kénogami, Lucien Guertin, de Beloeil, René Tétreault, de Granby et Joseph Fournier, inspecteur, de Montréal.

IRLANDE

Des fonds que l'on confisque

LE GOUVERNEMENT DE L'ETAT LIBRE A PRIS UNE INJONCTION POUR EMPECHER LES BANQUES AMERICAINES DE LAISSER SORTIR LES SOUSCRIPTIONS REPUBLICAINES.

New-York, 22. (S.P.A.) — Une injonction temporaire interdisant aux banques auprès desquelles ont été déposées des sommes perçues pour la cause républicaine irlandaise de les remettre à Eamon de Valera ou à ses agents, a été signée à la fin de la journée, hier, par le juge Burr, de la Cour Suprême, à la demande des représentants légaux de Michael Collins et autres officiers des troupes de l'Etat Libre d'Irlande.

On a annoncé que près de $2,300,000 sont immobilisés par l'injonction.

Avis de la plainte devra être donné à de Valera et aux autres défendeurs par l'insertion d'annonces dans les journaux anglais et irlandais. La majeure partie des sommes serait déposée à Guaranty Trust Company et à la Harriman National Bank.

La principale raison invoquée contre la tutelle de de Valera est que l'Irlande est maintenant une nation, que de Valera est actuellement opposé au gouvernement actuel et fugitif et qu'il n'a pas droit à l'argent.

Si de Valera ou ses troupes reçoivent les sommes actuellement déposées aux banques américaines, prétendent les représentants de l'Etat Libre, elles seront consacrées à développer la révolution contre le gouvernement actuel et à prolonger une guerre civile inutile et injustifiable dans un pays qui a exprimé par plébiscite sa préférence pour l'Etat Libre.

On ajoute dans la demande que l'Etat Libre d'Irlande est prêt à faire honneur aux obligations de la nation et que le moyen le plus rapide de mettre fin à la présente révolte est de priver de Valera et ses aides des subsides des Etats-Unis.

Tous les chèques de ces sommes sont déposés dans les banques locales au nom de de Valera jusqu'au moment de la signature du traité de paix irlandais. L'argent a été mis sous la tutelle de trois curateurs Mgr Fogarty, Stephen, O'Mara et de Valera.

Ceux-ci étaient en retour responsables au Dail Eireann.

Les adversaires de de Valera déclarent qu'en dépit de leurs protestations, pas moins de $250,000 ont été retirés du fonds de réserve irlandais en cette ville au commencement de cette année. On commença il y a quelque temps une série d'enquêtes concernant l'état exact de cet argent. Les adversaires de de Valera affirment qu'ils ne purent obtenir de lui aucune information et que c'est ce qui les a obligés à prendre des procédures légales.

L'étude légale représentant l'Etat Libre a déposé, hier, au greffe du comté un bon de $50,000 garantissant la bonne foi des demandeurs. Les fonds en question représentent $1,500,000 en titres et $800,000 en argent comptant.

COLLINS EN DANGER

Londres, 22. (S.P.A.) — On déclare que la tentative d'assassinat contre Michael Collins, commandant en chef de l'armée de l'Etat Libre, avait été prévue en Irlande et avait été projetée dans le but d'obtenir la disparition de la seule figure en vedette dans le gouvernement provisoire et affaiblir ainsi le mouvement libre-étatiste et deuxièmement en manière de représailles contre la mise à mort de Harry J. Boland par les soldats de l'Etat Libre.

Les voyageurs disent que la politique du gouvernement provisoire de remettre en liberté les irréguliers capturés après les avoir fait promettre d'être loyaux à l'Etat Libre a eu pour résultat d'augmenter le nombre des irréguliers qui s'assemblent en secret à Dublin, prêts à continuer la campagne de guérilla. Dans le terrorisme actuel, il semble peu probable que le parlement soit prochainement convoqué.

Cette politique du gouvernement est basée sur la conviction que la paix et l'ordre peuvent être plus facilement rétablis en Irlande en ayant recours à la diplomatie qu'en donnant libre cours à une campagne d'extermination ou en punissant sévèrement les rebelles. Quelques Irlandais croiraient qu'une telle politique ne peut que perpétuer la rébellion pendant une période indéfinie et retarder la paix en Irlande.

Les voyageurs récemment arrivés de Dublin rapportent que d'après les conversations avec les chasseurs, les cochers et les ouvriers, 85 à 90 pour cent de la population de l'Irlande appuient l'Etat Libre.

LA NAVIGATION

Enquête sur un échouement

LE CAPITAINE DEMERS DIRIGE UN INTERROGATOIRE SUR L'ENLISEMENT DU "JOHN-B. KITCHENER" PRES DE CHICOUTIMI.

Le capitaine L.-A. Demers, commissaire-enquêteur du gouvernement, assisté des capitaines Lapierre et Cuffin, a tenu, hier, une enquête sur l'échouement du *"John-B. Kitchener"* survenu près de Chicoutimi de premier juillet dernier. Ce navire appartient à la compagnie du charbon George Hall.

Le premier témoin entendu a été le pilote Koeney. Celui-ci déclare que le capitaine B.-A. Sullivan, qui était en charge du navire, lui avait ordonné de suivre une direction qu'il savait non autorisée. Il lui a obéi et le navire s'est échoué.

Le capitaine Sullivan, appelé ensuite dans la boite aux témoins, nie l'assertion du pilote. En effet, il affirme que ce dernier n'a pas voulu suivre ses instructions, parce qu'il était de mauvaise humeur le jour de l'accident.

UN NOUVEAU NAVIRE

Le *"Manchester Regiment,"* nouveau navire de la compagnie *"Manchester Liners Limited,"* partira samedi prochain de Manchester à destination de Montréal. Comme on le sait, cette compagnie possède plusieurs cargos qui font la navette continuelle entre les principaux ports américains et canadiens et Manchester, Angleterre.

Le *"Manchester Regiment,"* qui fera le service Manchester-Montréal, a une capacité de 620,000 pieds cubes et est aménagé de façon à pouvoir recevoir une cargaison de 11,592 tonnes. Il mesure 450 pieds de longueur par 57 pieds 9 pouces de largeur et 41 pieds de hauteur. C'est un cargo, dit-on, qui a été construit d'après les données maritimes les plus modernes.

PAS DE REDUCTION DE TAUX

New-York, 22.—Contrairement à ce qui a déjà été annoncé, les taux de passage à bord des grands océaniques ne subiront aucune diminution au cours de l'hiver prochain. Ils demeureront donc de $220 à $225. pour ceux qui voyageront en première classe à bord des navires tel que le "Mauretania" et de $150. pour ceux de deuxième classe.

La raison que l'on invoque pour justifier cette decision de la part des compagnies maritimes, c'est que les nouvelles lois concernant l'immigration ont été cause que plusieurs étrangers ne peuvent venir s'établir en Amérique et qu'alors les compagnies de transport ont vu le chiffre de leurs affaires diminuer assez sensiblement. Le coût de la main-d'oeuvre, d'un autre côté, continuant de demeurer élevé empêcherait aussi les compagnies de diminuer leurs taux actuels de passage qui sont à peu près le double de ce qu'ils étaient avant la guerre.

SERVICE AERIEN

La ligne White-Star Dominion annonce qu'elle vient de conclure certains arrangements afin de permettre à ceux qui voyageront à bord du *"Majectic"*, de l'*"Olympic"* et de l'*"Homeric,"* de se rendre de Cherbourg à Paris en aéroplane. Les billets pour ce voyage aérien pourront être achetés à bord des navires plus haut nommés.

CHEMINS DE FER EN BON ETAT

Les représentants de la ligne Cunard à Montréal ont reçu, hier, de leurs agents de Roumanie une dépêche disant que les chemins de fer y fonctionnent maintenant de façon pratiquement normale. On sait que ceux-ci avaient été plus ou moins désorganisés au cours de la dernière guerre, mais ils ont pu être remis en bon état.

MOUVEMENTS DES NAVIRES

Le *"Minnedosa,"* de la compagnie du Pacifique Canadien, est attendu à Québec jeudi et à Montréal vendredi, venant d'Anvers et Southampton.

Le *"Montclare,"* de la même compagnie est attendu à Québec vendredi et samedi à Montréal, venant de Liverpool.

L'*"Empress of France,"* de la même compagnie, part aujourd'hui de Hambourg à destination de Québec via Southampton et Cherbourg.

L'*"Empress of Asia,"* de la même compagnie, est arrivée hier à Yokohama, en route pour Hong-Kong.

NAVIRES DANS LE PORT

Trente-quatre navires de catégories diverses étaient samedi dans notre port, dont voici les noms:

Canadian Raider, de la marine du gouvernement, section 43.
Canadian rancher, de la marine du gouvernement, au quai Vickers.
Mina Brea, Imperial Oil Co. section 101.
Canadian Trooper, de la marine du gouvernement, hangar 5.
Canadian Commander, de la marine marchande du gouvernement, section 19.
Sagaland, Walford Shipping Co., section 5.
Lord Antrim, McLean Kennedy, Ltd., hangar 15.
Canadian Aviator, de la marine du gouvernement.
Lord Downshire, McLean Kennedy Ltd., hangar 13.
Indo-Chine, McLean Kennedy, Ltd., hangar 13.
Dront, McLean Kennedy, Ltd., section 101.
Middlemoor, Walford Shipping, Co., section 7.
Santee, Elder Dempster and Co., hangar 45.
Bratland, Elder, Dempster and Co., section 5.
Galtymore, Furness, Withy and Co., hangar 17.
West Campgaw, Robt . Reford, Co.
Banchory, Furness Withy and Co., section 96.
Manchester Producer, Furness Withy and Co., hangar 16.
Manoa, Canada S. S. Lines, hangar 18.
Canadian Squatter, de la marine du gouvernement, hangar 14.
Oxoman, White Star-Dominion, hangar 6.
Canadian Trapper, de la marine du gouvernement, section 43.
Pikepool, Walford Shipping Co., section 6.
Canadian Navigator, de la marine du gouvernement, hangar 14.
Ethelwolf, Walford Shipping Co.
Hyanthes, McLean Kennedy Ltd., hangar13.
Canadian Forester, de la marine du gouvernement, hangar 14.
Montrose, New Zealand Shipping Co., hangar 47.
Baluchistan, Walford Shipping Co.
Montcalm, Canadien Pacifique, hangar no 7.
Metagama, Canadien Pacifique, hangar no 8.
Cairnavon, Robt. Reford Co., hangar no 11.

ARRIVAGES D'HIER

L'*Andania*, Ligne Cunard.
Le *"Canada"*, White-Star Dominion, hangar 4.
"Montello", Thos. Harlin & Son, section 6.

ETATS-UNIS

LES MINEURS DISCUTENT

LES REPRESENTANTS DES BORINS ET DE LEURS PATRONS ONT TENU UNE CONFERENCE, HIER — AUCUNE NOUVELLE OFFICIELLE

Philadelphie, 22. (S.P.A.) — Bien que la perspective du règlement de la grève de l'anthracite fût encore indécise, hier soir, après l'ajournement à une heure tardive de la conférence des représentants des mineurs et des patrons, des rumeurs circulaient aux bureaux de la Lehigh Coal and Navigation Co., où eut lieu la réunion, que le règlement pouvait être effectué aujourd'hui.

La conférence reprendra cet après-midi, à trois heures.

Bien qu'aucune nouvelle officielle n'ait été communiquée, il est entendu que les patrons ont insisté sur la reprise de l'extraction du charbon, aux anciens salaires, jusqu'au 1er avril 1923 et que les mineurs exigent un contrat à long terme, probablement deux ou trois ans, aux taux en vigueur lorsque la grève s'est déclarée en avril dernier.

UNE GRANDE ENQUETE

Washington, 22. — Une enquête générale sur toutes les questions intéressant la production houillère, tel que l'a recommandé le président Harding dans un discours au Congrès, est demandée dans un bill présenté hier, par le président Winslow, de la *Interstate Commerce Commission*, bill qui sera peut-être adopté à la Chambre aujourd'hui, grâce à une suspension des règles.

En résumé, le bill pourvoit à la création d'une commission de neuf membres, dont nul de la Chambre ou du Sénat, pour obtenir les faits affectant l'industrie houillère et présenter son premier rapport pas plus tard que le 1er janvier prochain. Il ne contient aucune disposition pour la nomination de représentants de mineurs ou de patrons à la commission.

DANS L'INDIANA

Terre-Haute, Indiana, 22. — La perspective de régler à brève échéance la grève dans les mines de charbon bitumineux de l'Indiana, a paru brillante, hier, lorsque la réunion des extracteurs de bitume de l'Indiana et des mineurs a nommé une sous-commission chargée de régler un rapport sur le renouvellement du contrat qui a expiré le 31 mars.

La décision de nommer la sous-commission pour rédiger le rapport a été prise après peu de discussion.

Les membres de la commission des barèmes qui n'ont pas été nommés membres de la sous-commission, ont déclaré qu'ils s'attendaient à être rappelés bientôt pour prendre une décision sur le rapport de la commission.

LA DISETTE DE CHARBON

Albany, N.-Y., 22. — Le gouverneur Miller a convoqué une session extraordinaire de la législature, pour le 28 août, dans le but de passer des lois pour remédier à la disette de la houille.

L'AIDE AUX CHÔMEURS

LE GOUVERNEMENT ANGLAIS ENTREPREND DES TRAVAUX PUBLICS POUR FAIRE TRAVAILLER LES INACTIFS.

Londres, 22 (S.P.C.) — Le gouvernement et les municipalités ont ensemble trouvé 50,000,000 de livres sterling pour construire des travaux publics dans le but de venir en aide aux chômeurs, a déclaré le ministre du travail, M. T.-J. McNamara, à une délégation de travaillistes qui a accusé le département de manquer de sympathie envers les chômeurs. La somme ne comprend pas l'assurance contre le chômage.

Le ministre a également fait remarquer que 16,250,000 livres sterling en crédits ont déjà été sanctionnés pour venir en aide au chômage.

L'armée des sans-travail de Birmingham qui s'est rendue à pied à Londres pour rencontrer le ministre du Travail a fait savoir qu'elle était très mécontente de son entrevue et qu'elle se proposait de rendre visite au premier ministre.

Le premier ministre est encore à Criccieth. Il est fort peu probable qu'il revienne à Londres pour voir ces marcheurs.

Le ministère croit avoir fait tout ce qu'on était en droit d'attendre de lui en fait de secours monétaires et convient avec beaucoup de critique que donner pitance ou construire des travaux artificiellement ne constituent pas de vrais remèdes.

Des indices continuent à faire voir que le commerce se rétablit très lentement. Les chiffres du chômage ont tombé de 23.1 en juin dernier à 14.6.

TELEPHONE EST 8000

Aux Grands Magasins Dupuis

Spéciaux du Matin

En vente à 9 heures tant que le lot durera

CAMISOLES POUR HOMMES

CAMISOLES blanches en balbriggan de belle qualité, pour hommes; grandeurs 38 à 44 seulement, rég. .85 chacune, de 9 à 10 heures, mercredi, ...35

MOUCHOIRS de linon blanc, pour hommes; dimensions: 17 x 17 pouces; bord ourlé de 1-4 de pouce, Spécial, la douz. . 1.00

CRAVATES lavables en coton mercerisé, beau choix de dessins; régulier .75 et 1.00 chacune, mercredi, ...25

CHANDAILS pour GARÇONS

CHANDAILS en beau tricot de laine bleu ou brun, avec encolure V, vert et rouge; poitrine: 24 à 32, pour garçons. Chacun 1.69
—Au premier.

UNIFORMES de COUVENT

ROBES de costumes pour l'Académie St-Urbain; serge noire tout laine, collet haut; plis Gibson sur les épaules; jupe par plis; âges: 6 à 14. Prix 7.98

ROBES de costumes des Religieuses de Jésus-Marie; serge tout laine, collet haut, manches plissées; corsage garni de remplis; âges: 6 à 12 ans. Prix 9.98

Robes de costumes du Villa-Maria; serge noire, col, poignets garnis de galon soutache; jupe par plis. Ages: 6 à 14 ans. Prix 10.98

COSTUMES de gymnastique du Villa-Maria; serge bleu marin tout laine; col et poignets garnis de soutache; jupe par plis. Ages: 6 à 14 ans. Prix . . 11.98

ROBES noires de couvents, lustré de belle qualité; collet haut, manches longues, jupe par plis. Prix 4.98
—Au premier.

GANTS pour Dames

GANTS COURTS en soie (seconds), pour dames; nuances: gris, sable, beige, bleu marin et gris foncé, la paire 25
—Au rez-de-chaussée.

VENTE de LITERIE

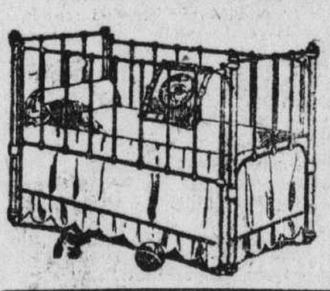

Couchettes "Simmons" pour bébé avec sommier et matelas émaillées blanc, côtés glissants de sûreté; sommier quadrillé et matelas de coton 8.45
—Au deuxième.

MATELAS "SIMMONS"

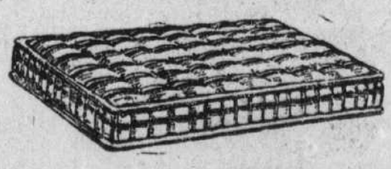

MATELAS "Simmons" en fibres de peupliers séchées au soleil, avec épaisseur de coton dessus et dessous; coutil de fantaisie. Toutes les dimensions 4.95

LITS!! LITS!!

LITS émaillés blanc, boules en cuivre; intercallaires verticales à la tête et au pied; toutes les dimensions, ... 4.90

LITS en cuivre, modèle massif; cadre de 2 pouces; boules dans les coins . . . 14.75

LITS en cuivre fini ruban; poteaux de 2 pouces et cadre de 1 pouce, ... 10.90

ETOFFES pour UNIFORMES d'ECOLES et de COUVENTS

ETOFFES BLEU MARINE

SERGE bleu marine tout laine, 40 pouces; garantie bon teint; valeur régulière .90 la verge, pour 69

SERGE bleu marin tout laine, 54 pouces; texture serrée. Valeur régulière 1.89, pour 1.19

ETOFFES NOIRES

SERGE noire tout laine, 40 pouces; belle texture croisée serrée. Valeur régulière .90 l'verge, pour 69

BRILLANTINE NOIRE, 36 pouces, surface finie brillant; valeur régulière .85 la .90 la verge, pour 69
—Au rez-de-chaussée.

Dupuis Frères LIMITEE
LE MAGASIN DU PEUPLE
B. N. Dupuis, Prés. Eug. Dupuis, Vice-Prés A.-J. Dugal, Directeur-Gérant
447-449, rue Sainte-Catherine-est, coin Saint-André et Saint-Christophe.